## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 13 janvier 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

## Sont présents:

André Lacombe, conseiller Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Est absent:

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2014-01-001: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-01-002 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2013.
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et dépenses
- 6. Questions de l'assistance

- 7. Adoption du règlement numéro 314-2014 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2014 et les conditions de leur perception.
- 8. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2014/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.
- 9. Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.
- 10. A) Adoption du règlement numéro 308-2013 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Lacordaire et Saint-Jean ainsi qu'un emprunt de 1 289 760.57\$
  - B) Acceptation du report des soumissionnaires pour les phases B et C dans le cadre de la réfection des rues Saint-Jean et Lacordaire.
  - C) Autorisation de signature du protocole d'entente avec le MAMROT pour l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (740 630 \$)
- 11. Location des bâtisses municipales/date du tirage au sort
- 12. Camille Moreau/déneigement du conteneur de déchet du chemin Saint-Pierre Sud.
- 13. Demande d'aide financière :
  - A) Club FADOQ/Jeux de secteur (pétanque)
  - B) Maison des familles de Mékinac/boîte à cadeaux
  - C) Association Québécoise de la Maladie de Lyme (AQML)
- 14. Modification de l'entente inter municipale pour le directeur incendie.
- 15. ADMQ/Cotisation 2014.
- 16. PG Solutions/ Offre de service pour unité d'évaluation en ligne.
- 17. Demande du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.
- 18. PMA Assurance offre de certaines protections additionnelles.
- 19. A) MMQ/ entente avec la CSST.
  - B) MMQ/Concours comme c'est beau chez nous
- 20. Entente avec la Croix-Rouge Canadienne.
- 21. Fondation Maison Gilles Carle/Nomination d'une rue ou un lieu public en son nom.

- 22. Adoption du règlement 315-2014 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe pour le service d'incendie et un emprunt de 280 000 \$.
- 23. A) Demande d'appui auprès de la CPTAQ de Pascal Davidson pour construire une résidence sur le lot 4 757 642.
  - B) Demande d'appui auprès de la CPTAQ de Jonathan Lecours pour faire un usage de réparation et stationnement d'un camion dans un garage existant.
- 24. Adoption du projet de règlement concernant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux.
- A) Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec programme de soutien financier aux premiers répondants.
  B) Salaire des premiers répondants.
- 26. Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014
- 27. Mise en valeur du milieu forestier/ chemin du lac V'Limeux/Soumission.
- 28. A) Avis de motion pour le remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus
  - B) Présentation du projet de règlement pour le remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus
- 29. Questions de l'assistance
- 30. Affaires nouvelles:
  - A) Demande de soumission par invitation pour l'achat d'un tracteur Kubota
  - B) Location d'une roulotte pour le centre de loisir Éric Bédard
  - C) Retour au travail de Mélanie Prince
- 31. Lever ou ajournement de la séance

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-01-003 :</u> <u>Adoption du procès-verbal de la séance du mois de décembre 2013</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre et des séances extraordinaires du 17 décembre 2013, tel que rédigé.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Correspondance reçue en décembre 2013

# Ministère des Affaires Municipales, des Régions et Occupation du Territoire du Québec.

Le MAMROT nous informe sur les nouvelles normes sur la présentation publique des renseignements inscrits au rôle d'évaluation foncière.

## Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Il nous informe que la performance de notre municipalité en matière de gestion des matières résiduelles nous a valu en 2013 une subvention de 21 357.89 \$ dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

Il nous annonce l'octroi de 8 000 000 \$ dédiés à la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales. Prenant la forme d'un remboursement de 70% du coût d'achat des équipements jusqu'à concurrence de 840 \$ par unité, mis en œuvre par Éco Entreprise Québec (ÉEQ).

#### Ministère des Ressources Naturelles

Il nous informe que pendant la période de 15 jours, soit du 4 au 18 février 2014, il est interdit d'aliéner un droit de propriété dans les lots couverts par un mandat de rénovation cadastrale pour les lots du Canon de Lejeune.

## Ministère des de Sécurité publique

Il nous informe de l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi sur la Sécurité civile ainsi que le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1.

Il nous invite à un atelier sur l'interopérabilité des communications en sécurité publique qui se tiendra le 29 janvier 2014 à Victoriaville.

#### Ministère des Transports

Il nous informe du versement de la subvention promise de 25 000 \$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local pour 2013.

## Bibliothèque municipale de Sainte-Thècle

Il nous remercie pour notre participation financière à l'activité du 50<sup>ème</sup> anniversaire.

#### **Canadien National**

Il nous informe qu'ils ont la formation, la technologie et les ressources nécessaires pour intervenir rapidement et prendre toutes les mesures de restauration nécessaires, si un accident survient.

#### Chambre de Commerce de Mékinac

Il nous invite à une conférence de presse au cours de laquelle sera dévoilée une collaboration commune des Chambres de Commerce de la Mauricie et elle aura lieu le jeudi 16 janvier 2014 à 10h30 au Salon Wabasso du la Shop du Trou du Diable à Shawinigan.

## Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous envoie l'orientation préliminaire démontrant qu'elle devrait rejeter la demande de Madame Renelle Thiffeault pour une autorisation à utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence, sur une partie du lot 2A à Sainte-Thècle.

La CPTAQ nous envoie la décision à l'effet qu'elle autorise le lotissement et l'aliénation, en faveur d'acquéreurs éventuels et l'utilisation à une fin autre qu'agriculture, soit la construction d'une résidence pour chacun d'eux pour le dossier de Monsieur Guy Trudel.

La CPTAQ nous envoie la décision à l'effet qu'elle autorise l'utilisation à une fin autre qu'agriculture, soit la construction d'une résidence sur le lot 4 757 176, pour le dossier de Monsieur Sébastien Rivard.

La CPTAQ nous envoie la décision à l'effet qu'elle autorise l'aliénation en faveur de Madame Rose-Ange Trudel propriétaire du lot 4 756 846 d'une superficie de 26,26 hectares.

#### Coopérative de développement régional Centre-du-Québec/Mauricie

Cette lettre a été envoyée à Julie Veillette pour l'informer d'une rencontre des CJS du territoire de Mékinac pour évaluer leur bilan de santé afin de s'assurer que le modèle de CJS soit respecté. Cette rencontre aura lieu le 9 janvier 2014.

#### **Desjardins entreprises**

Il nous informe de leur présence accrue dans notre région.

#### Fabrique de la Paroisse de Sainte-Thècle

Il nous invite à une célébration pour rendre hommage aux personnes qui pendant l'année, offrent bénévolement leur temps au service de l'église. Cette célébration aura lieu le 26

janvier 2014 à 14h à l'église de Sainte-Thècle.

## Fondation Québécoise du Cancer

Nous remercie pour notre participation à leur campagne de financement.

#### Mélanie Leblanc

Nous transmet un message à l'effet que le personnel du déneigement a littéralement mit la neige de la rue dans sa cour le 27 novembre 2013. Cette situation a été réglée.

## Mutuelle des Municipalités du Québec

La MMQ nous envoie un communiqué à l'effet que les parcs de planches à roulettes et de BMX peuvent être couverts par notre police d'assurance municipale.

La MMQ nous envoie un communiqué nous informant d'une nouvelle grille de tarification et de nombreuses modifications avantageuses à nos garanties.

La MMQ nous envoie un communiqué nous informant des prévisions optimistes pour la fin du 10<sup>e</sup> exercice financier complet et annonce une ristourne de 3 000 000 \$ à ses membres.

#### Le Noël des enfants de Sainte-Thècle

Il nous remercie de notre générosité pour cette activité.

#### Offre de service

Construction et Pavage Portneuf nous informe qu'ils sont fabricant et fournisseur des produits EZ STREET asphalte froide permanente.

Promotek nous offre un équipement de mesure de contrôle pour vérifier le tonnage exploité par les propriétaires de gravière et sablière de notre municipalité au coût de 5 000 \$ par site.

Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, avocats nous offre leurs services professionnels en droit municipal et droit du travail.

#### Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

La RGMRM nous informe de la redistribution de la compensation de l'année 2012 pour la collecte sélective – versement du 2 décembre 2013. Notre municipalité a reçu un montant de 5 837 \$.

## Société D'habitation du Québec

La SHQ nous envoie le rapport d'approbation de la révision budgétaire 2013 de l'OMH de Sainte-Thècle.

## Le Tournoi de Hockey bottine de Sainte-Thècle

Il nous invite à participer à leur tournoi les 17, 18 et 19 janvier 2014,

RÉSOLUTION : 2014-01-004: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-01-005: Approbation des comptes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2013 au montant de 212 336.25 \$

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Une copie de l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2013 est remise aux membres du conseil ainsi qu'une estimation de cet état au 31 décembre 2013

## Questions de l'assistance :

Aucune question

Règlement numéro 314-2014 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2014 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2014 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2013;

ATTENDU Qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que le maire donne lecture du règlement;

<u>RÉSOLUTION 2014-01-006</u>: À ces causes, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

## Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## Article 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2014.

## **Article 3** Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,560 \$/100,00\$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,100 \$/100,00\$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 \$/100,00\$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

## Article 4 Déchets

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

```
130,00 $ par logement;
100.00$ par chalet;
50.00 $ par camp forestier
100,00 $ par commerce catégorie no 1;
150,00 $ par commerce catégorie no 2;
250,00 $ par commerce catégorie no 3;
500.00 $ par commerce catégorie no 4;
```

#### Article 5 Collecte sélective

Aux fins de financer le service de collecte sélective des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

50,00 \$ par logement, par commerce et industrie

## Article 6 Aqueduc

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements, sont les suivants :

Règlement numéro 207-2003 décrétant des travaux de réfection du réservoir d'eau potable ainsi qu'un emprunt de 176 491 \$:

AQUEDUC	<b>SERVICE</b>	<u>REGL.</u> 207-03
Résidence et logement :	70.00	22.00
Ferme:	152.18	47.83
Garage commercial:	52.08	16.37
Bureau d'affaire/professionnel	34.25	10.76
Chalet (saison estivale)	35.00	11.00
Salon funéraire	42.13	13.25
Hôtel	152.18	47.83
Restaurant	76.34	24.03
Salon de coiffure/esthétique	76.34	24.03
Boulangerie	76.34	24.03
Atelier de couture	46.15	14.50
Magasin, dépanneur	34.25	10.76
Épicerie	91.28	28.69
Caisse ou Banque	49.64	15.76
Industrie (Ent.Ste-Thècle)	93.88	29.51
Industrie (Pierre Naud Inc.)	93.88	29.51
Roulotte à patate frite	31.26	9.81
Résidence pour personnes âgées		
(9  chambres = 1  logement/ 18		
chambres = 2 logements, etc)	70.00	22.00
Camping ( nombre d'emplacem	ent X 1.00 logeme	nt)

# Article 7 Égout et assainissement des eaux usées

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

95,00 \$ par logement, commerce et industrie

## Article 8 Vidange des fosses septiques

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons 165.0	0 \$ / évènement
-------------------------------------	------------------

ou moins

Pour chaque gallon excédant 0.20 \$ / gallon

les premiers 880 gallons excédentaire par fosse

Tarif fixe applicable lors d'une seconde 100 \$ / évènement

visite, d'une urgence et d'un déplacement inutile

Supplément pour accessibilité restreinte

(petit camion) 350 \$ / évènement

Supplément pour accessibilité restreinte

(par bateau) 500 \$ / évènement

Supplément pour une modification de

Rendez-vous 50 \$

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

## Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservie (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

100,00 \$ par logement; commerce, industrie et chalet

50.00 \$ par terrain vacant

50.00 \$ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites. (Secteur de la baie besace et du lac du centre)

## **Article 10** Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent

Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent.

## Article 11 Paiement exigible

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le solde devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 13 et 14 s'appliquent alors à ce solde.

## **Article 12 Autres prescriptions**

Les prescriptions des articles 10 et 11 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

## Article 13 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

#### Article 14 Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l'article 13, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

## **Article 15** Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

# Article 16 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
Adopté à la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014, à Sainte-Thècle
Secrétaire-trésorier Maire
RÉSOLUTION 2014-01-007: Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2014/résolution autorisant le directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer le paiement
Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général et le Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:
Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 17 décembre 2013:
Rémunération des élus Salaire des employés: permanents et temporaires Contributions de l'employeur Service de la dette et frais de financement Licences et permis pour véhicules Les contrats: ordures, récupération, déneigement Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.
Louis Paillé

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION 2014-01-008</u>: <u>Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux:

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÈGLEMENT 308-2013 : Décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Lacordaire et Saint-Jean ainsi qu'un emprunt au montant de 1 289 760.57 \$

ATTENDU QUE la municipalité désire réaliser, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, renouvellement de conduites, sous-volet 1.5, des travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Lacordaire et Saint-Jean;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 1 289 760.57 \$ la municipalité dispose de la subvention suivante :

- Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, renouvellement de conduites, sous-volet 1.5 : 740 630 \$ (57% du total des travaux admissibles).

ATTENDU QU'à la suite de l'obtention de cette subvention, la charge réelle des contribuables est estimée à un montant de l'ordre de 549 130.57 \$ pour le financement desdits travaux;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'aqueduc, égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Lacordaire et Saint-Jean, comportant une dépense de 1 289 760.57 \$, ainsi qu'un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans ;

ATTENDU QUE le présent règlement comporte un emprunt visant des travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, dont plus de la moitié du coût des travaux fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou

organismes, ce qui fait en sorte, puisque le montant de la subvention est entièrement affectée à la réduction du montant global de l'emprunt que le règlement doit être soumis uniquement à l'approbation ministérielle suivant l'article 117 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, entré en vigueur le 17 juin 2009 (2009, chapitre 26);

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, à une séance de ce conseil municipal tenue le 2 avril 2013 ;

## Résolution 2014-01-009

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et résolu que ce conseil ordonne et statue comme suit:

## **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2 : OBJET**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants:

Le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Lacordaire et Saint-Jean;

Le tout conformément aux plans et devis préparés par les ingénieurs de la firme MESAR, portant les numéros 14754 et 14753 feuillets 1 à 5 , en date de 11-02 2013, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par René Arcand, ingénieur, en date de 20-12-2013, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

# <u>ARTICLE 3 : DEPENSE AUTORISÉE</u>

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 289 760.57 \$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 4 : EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 289 760.57 \$ sur une période de 20 ans

## **ARTICLE 5: PAIEMENT DE L'EMPRUNT**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

## ARTICLE 6: RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'approbation s'avérera insuffisante.

## **ARTICLE 7: APPROPRIATION DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS**

Ce conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte notamment à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement un montant de 740 630 \$ provenant du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, renouvellement de conduites, sous-volet 1.5 (PIQM) dont la confirmation, datée du 12 décembre 2013, est jointe en Annexe B. Cette somme pourra être ajustée suivant les conditions dudit programme et est spécifiquement appropriée au remboursement de la partie de l'emprunt concernant le volet des travaux municipaux décrits à l'Annexe A.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention et de la contribution provenant du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, renouvellement de conduites, sous-volet 1.5 (PIQM), sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention et de cette contribution lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

## **ARTICLE 8 : SIGNATURE**

Le maire et de directeur général et secrétaire –trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

# ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014, à Sainte-Thècle

Secrétaire-trésorier Maire

<u>RÉSOLUTION 2014-01-010</u>: <u>Acceptation du report des soumissions pour les travaux dans le cadre du PIQM pour les phases B et C des travaux des rues Lacordaire et Saint-Jean</u>

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires nous ont confirmé qu'ils maintiennent leurs prix des soumissions déposées le 23 mai 2013 pour les travaux des phases B et C des rues Lacordaire et Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le règlement 308-2013 pour poursuivre les travaux des rues Lacordaire et Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte les soumissions déposées le 23 mai 2013 pour les phases B et C des travaux à être effectués sur les rues Lacordaire et Saint-Jean comme suit :

## Fourniture de matériaux granulaires :

Georges Paquin Excavation et Terrassement & Fils s.e.n.c.:	113 477.09 \$
--	---------------

#### Fourniture de machineries lourdes :

Georges Paquin Excavation et Terrassement & Fils s.e.n.c.:	69 111.04 \$
--	--------------

## Travaux de voirie (asphalte):

Continental division de Construction DJL Inc.: 175 891.	175 891.63 \$
---	---------------

## Fourniture de conduites et accessoires :

D/1II / I	55 711.58 \$	
Réal Huot Inc.:	55 711 58 \$	
NEAL LIUOL IIIC	.).) / 1 1 )() .0	,

# Fourniture des services de nettoyage, étanchéité, pression et inspection des conduites et regards :

Véolia:	11 826.04 \$
v cona.	11 020.0 <del>4</del> \$

## Fourniture de produits de béton :

Les Industries de Ciment La Guadeloupe In.c :	94 933.70 \$
---	--------------

Les prix inclus toutes les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION 2014-01-011</u>: <u>Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire</u>

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire nous a accordé une aide financière dans le cadre de sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités :

CONSIDÉRANT que la municipalité doit signer un protocole d'entente avec le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire concernant cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, dossier 525282.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2014-01-012: Locations des bâtisses municipales/tirage au sort

CONSIDÉRANT que différentes familles désirent louer le Pavillon Desjardins durant la période des fêtes;

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande de faire paraître une annone dans le bulletin municipal pour demander à la population, s'ils sont intéressés à louer le Pavillon Desjardins pour la période des fêtes 2014, de donner leur nom au bureau municipal avant le 3 février 2014 à 16 heure et qu'un tirage au sort aura lieu la même date lors de la séance ordinaire du conseil.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION 2014-01-013 : Camile Moreau

CONSIDÉRANT que Camille Moreau fait l'entretien d'hiver du contenant de déchet à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du le chemin du lac Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une compensation de 175.00 \$ à Monsieur Camille Moreau pour le déneigement de ce contenant de déchet pour la saison hivernale 2013-2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION 2014-01-014 : FADOQ demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que ces jeux se dérouleront à la Salle Aubin de Sainte-Thècle le 5 février 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 100.00 \$ au club FADOQ pour la réalisation de leurs jeux de secteur «Pétanque Atout».

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION 2014-01-015</u>: <u>Maison des familles de Mékinac demande d'aide</u> financière pour la boîte à cadeaux

CONSIDÉRANT que la Maison des familles de Mékinac nous demande une aide financière pour compléter les boîtes à cadeaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100 \$ à la Maison des familles de Mékinac pour finaliser les boîtes à cadeaux qui seront distribuées aux enfants des familles à faible revenu du territoire de Mékinac.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2014-01-016 : Association Québécoise de la Maladie de Lyme (AQML)

CONSIDÉRANT que plusieurs associations demandent de l'aide financière à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un budget limité pour l'octroi d'aide financière aux organismes et qu'elle ne peut en donner à tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière à l'Association Québécoise de la Maladie de Lyme (AQML).

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# <u>RÉSOLUTION 2014-01-17 : MODIFICATION A APPORTER A L'ENTENTE INTER MUNICIPALE POUR LE DIRECTEUR INCENDIE</u>

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent faire des modifications à l'entente inter municipale pour le directeur incendie par résolution.

CONSIDÉRANT que les municipalités désirent ajouter article 2.1 vs nom de l'entente; CONSIDÉRANT que les municipalités de l'entente désire donner un nom à la dite entente; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Tessier, appuyé par le conseiller André Lacombe que les parties à la présente conviennent d'utiliser le nom SERVICE D'INCENDIE SECTEUR EST DE MÉKINAC (SISEM) pour désigner le service mit en commun.

## ADOPTÉ UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION 2014-01-018 : ADMQ/Cotisation 2014

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation 2013 et l'assurance pour le directeur général au montant de 693.50 \$.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## PG Solutions/Offre de service pour l'unité d'évaluation en ligne

Le conseil n'accepte pas l'offre de PG Solution pour le logiciel de l'unité d'évaluation en ligne.

## RÉSOLUTION 2014-01-019 : Protocole du service postal canadien

ATTENDU qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU que Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU que Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publics;

ATTENDU que Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION 2014-01-020 : Amélioration du Protocole du service postal canadien

ATTENDU qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU que le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui voient être réglés;

ATTENDU que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Poste Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes

- 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien.
- 2) que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
  - A) faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
  - B) supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
  - C) prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION 2014-01-021</u>: <u>PMA Assurance offre de certaines protections</u> additionnelles

CONSIDÉRANT que PMA Assurance nous offre des protections additionnelles sur notre police d'assurance ainsi que les coûts reliés à cette offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre de PMA Assurance pour les protections additionnelles suivantes : tremblement de

terre, inondation, Umbrella, Assurance des frais de justice, Avenant C-21, pompiers et premiers répondants, cadres et dirigeants, bénévoles et brigadiers.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION 2014-01-022</u>: <u>MMQ/Signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention</u>

il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle, après avoir pris connaissance du document intitulé Mutuel de prévention «FQM-Prévention (MUT-00709) — Convention relative aux règles de fonctionnement», précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle, appuie les administrateurs de la FQM ayant fait lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION 2014-01-023 : MMQ/Concours comme c'est beau chez nous

CONSIDÉRANT que la MMQ à l'occasion de la publication de son rapport annuel 2013 marquant son  $10^{\rm ème}$  anniversaire, elle nous invite à lui soumettre des photos mettant en valeur la beauté de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice des projets spéciaux à faire parvenir une photo de Sainte-Thècle à la MMQ dans le cadre du concours «Comme c'est beau chez nous ».

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION 2014-01-024 : Entente avec la Croix-Rouge Canadienne

CONSIDÉRANT que l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne est terminée et doit être renouvelée:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour une période de trois (3) ans.
- Autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité

## de Sainte-Thècle l'entente avec la Croix-Rouge

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Fondation Maison Gilles Carles/Nomination d'une rue ou un lieu public en son nom

Le conseil discutera de ce sujet lorsqu'il aura des nominations de rues ou de lieux publics à effectuer.

Règlement numéro 315-2014 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe pour le service d'incendie de la Municipalité de Sainte-Thècle et un emprunt de 280 000.00 \$

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'acquérir un camion autopompe pour le service d'incendie de la Municipalité de Sainte-Thècle;

ATTENDU Que le maire donne lecture du règlement 315-2014 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe pour le service d'incendie de la Municipalité de Sainte-Thècle;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1 octobre 2013;

## RÉSOLUTION 2014-01-025 :

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.Le conseil est autorisé à effectuer l'acquisition d'un camion autopompe pour son service d'incendie au coût estimé à 280 000.00 \$

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 280 000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitte ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2013;

r les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 280 000.00 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait

insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée le 13 <sup>me</sup> jour de janvier 2014	Ļ
--	---

Alain Vallée	Louis Paillé	
Maire	Secrétaire-trésorier	

<u>RÉSOLUTION 2014-01-026</u>: <u>Demande d'appui auprès de la CPTAQ de Pascal Davidson pour construire une résidence sur le lot 4 757 642</u>

CONSIDÉRANT la demande présentée par Pascal Davidson pour une utilisation à une fin autre de son terrain qui compte 1.158 hectares pour la construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT que le terrain de Pascal Davidson fait l'objet d'une entente avec UPA, la CPTAQ et la MRC de Mékinac dans le cadre d'un article 59;

CONSIDÉRANT qu'il y a des terrains disponibles dans le secteur urbain pour la construction d'une résidence; mais Monsieur Davidson veut s'établir sur ce terrain afin d'utiliser le reste du terrain pour garder des chevaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de M. Pascal Davidson auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'utiliser le lot 4 757 378 sur le chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une résidence.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION 2014-01-027</u>: <u>Demande d'appui auprès de la CPTAQ de Jonathan Lecours pour faire un usage de réparation et de stationnement d'un camion dans un garage existant</u>

CONSIDÉRANT la demande présentée par Jonathan Lecours pour une utilisation à une autre fin que l'agriculture afin de faire un usage de réparation et stationnement d'un camion de transport dans un garage existant sur le lot 4 756 396;

CONSIDÉRANT que l'usage demandé par M. Jonathan Lecours est permis sur son terrain et est destiné à la réparation et au stationnement du camion dont il est propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de M. Jonathan Lecours auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'utiliser le lot 4 756 396 sur le chemin Saint-Michel Sud à Sainte-Thècle à une fin autre que l'agriculture, soit pour la réparation et le stationnement d'un camion dans un garage existant.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suite à l'avis de motion présenté par le conseiller Jacques Tessier à la séance extraordinaire tenue le 17 décembre à l'effet d'adopter un nouveau règlement concernant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux. Le projet de règlement 313-2014 est déposé au conseil et le maire en fait lecture pour adoption de ce projet.

<u>RÉSOLUTION 2014-01-028</u>: <u>Adoption du projet de règlement concernant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux</u>

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le projet de règlement 313-2014 intitulé règlement concernant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux. Un avis public sera publié annonçant la date, l'heure et le lieu de la séance où est prévue l'adoption de ce règlement.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION 2014-01-029</u>: <u>Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec programme de soutien financier aux premiers répondants</u>

CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec nous offre une aide financière pour soutenir les dépenses reliées aux premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'aide financière de 3 500 \$ de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec dans le cadre du programme de soutien financier aux premiers répondants afin défrayer le coût des radios, des équipements et de la rémunération des premiers répondants de notre localité.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseiller André Beaudoin déclare son intérêt sur ce sujet et se retire de la discussion

et sur la prise de décision; car il est premier répondant.

## RÉSOLUTION 2014-01-030 : Salaire des premiers répondants

CONSIDÉRANT que les premiers répondants reçoivent une rémunération d'une heure par sorti soit à 20.00 \$;

CONSIDÉRANT que cette rémunération est en vigueur depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que les premiers répondants demandent une révision de leur rémunération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle rémunérera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les premiers répondants pour deux (2) heures à 20.00 \$/heure pour chaque sortie.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014

Le conseil n'envoie personne à ce collogue sur la sécurité civile et incendie 2014.

<u>RÉSOLUTION 2014-01-031</u>: <u>Mise en valeur du milieu forestier/chemin du lac</u> V'Limeux/Soumission

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la mise en forme du chemin reliant le chemin du lac Bouton au lac V'Limeux de :

H.P. Terrassement Inc. : 22 937.51 \$ taxes incluses Belforêt : 68 465.00 \$ taxes incluses Georges Paquin et Fils : 63 236.25 \$ taxes incluses Machineries Lourdes W. St-Arneault et Fils Inc. : 68 985.00 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de H.P. Terrassement au montant de 22 937. 51 \$ pour la mise en forme du chemin nt le chemin du lac Bouton au lac V'Limeux, tel qu'indiqué au devis de soumission.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Avis de Motion

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour le remplacement du code d'éthique des élus municipaux

<u>RÉSOLUTION 2014-01-032</u>: <u>Présentation du projet de règlement pour le remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et résolut unanimement que Le conseil présente comme projet de règlement le même règlement qui a été adopté le 21 novembre 2011 soit «<u>RÈGLEMENT 282-2011 : Règlement ayant pour objet d'adopter un CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THECLE»</u> dont le maire en fait lecture.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Questions de l'assistance :

Normand Béland informe le conseil qu'il y aura une assemblée de consultation, le dimanche 19 janvier 2014 après la messe de 9h00, pour approuver le projet d'installation de tour pour le cellulaire par TELUS sur l'église.

Yvon Goulet demande si le dossier de prolongement de l'aqueduc vers Hervey-Jonction progresse.

Ghislain Audy demande quand sera effectué le pavage de la rue Charles-Audy.

Léonce Plamondon pose une question concernant l'utilisation de l'auto personnel des membres du conseil pour se rendre à des activités municipales.

## Affaires nouvelles

- A) Soumission pour le remplacement du tracteur Kubota
- B) Location d'une roulotte pour le centre de loisir Éric Bédard
- C) Retour au travail de la secrétaire

<u>RÉSOLUTION 2014-01-033</u>: <u>Soumission pour le remplacement du tracteur</u> Kubota

CONSIDÉRANT que le tracteur Kubota que la municipalité possède a brulé dans l'incendie du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard, le 13 janvier 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions par invitation à deux fournisseurs pour la location d'un tracteur Kubota modèle B3350 pour le remplacement du tracteur Kubota qui a brulé dans l'incendie du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard, le 13 janvier 2014

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION 2014-01-034 :</u> <u>Installation d'une roulotte de chantier au Centre de</u> Loisir Éric Bédard

CONSIDÉRANT que le pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard a brulé le 13 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT que pour loger les gens qui iront à la patinoire du centre de Loisir Éric Bédard une bâtisse est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle loue une roulotte de chantier pour installer sur le terrain du Centre de Loisir Éric Bédard pour que les patineurs puisse mettre leur patin et se réchauffe et en même temps pour la Maison des Jeunes en attendant la reconstruction du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2014-01-035 : Retour au travail de la secrétaire

CONSIDÉRANT que la préparation des comptes de taxes et leur perception augmente la charge de travail au bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle rappel au travail Mélanie Prince, secrétaire.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2014-01-036 : Levée de la séance

À 20 heures et 46 minutes, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le jeudi 23 janvier 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Valérie Fiset et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2014-01-037: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin de traiter des sujets suivants :

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Achat d'un tracteur Kubota.
- 3. Achat du terrain et des bâtisses des Entreprises Ste-Thècle Inc. (DRACIPVAS INC.)
- 4. A) Construction du pavillon du Centre de loisir Éric Bédard
  - B) Local de la Maison des Jeunes.
- 5. Achat d'équipements pour le comité de la culture de Sainte-Thècle.
- 6. Ouestions de l'assistance
- 7. Levée de la séance.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION: 2014-01-038 Location/Achat d'un tracteur Kubota

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues pour la location d'un tracteur Kubota B3350 année 2014 de:

Le Groupe Lafrenière Tracteurs : 0.00\$ comptant, résiduel de 13 200 \$ plus taxes et la location pour 60 mois à 565.22 plus taxes pour un total de 47 113.20 \$ plus taxes.

Les Équipements JA Kubota : 4 500 \$ comptant, résiduel de 13 350 \$ plus taxes et la location pour 60 mois à 492.46 \$ plus taxes pour un total de 47 397.60 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de

Groupe Lafrenière Tracteurs pour un tracteur Kubota modèle D3350HSDC 2014 en location sur 60 mois, au coût de 565,22\$ plus taxes et autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-01-039</u> Achat du terrain et des bâtisses des Entreprises Ste-Thècle Inc.

CONSIDÉRANT que résident de Sainte-Thècle a un projet d'implanter une entreprise dans notre localité:

CONSIDÉRANT qu'il nous demande d'être partenaire avec lui et le CLD de Mékinac dans l'achat du terrain de DRACIPVAS Inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait garder une partie de terrain pour relocaliser son garage municipal dont il manque déjà d'espace pour le stationnement des véhicules et peut-être la caserne des pompiers;

En conséquence, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson, et résolu à l'unanimité de mandater Alain Vallée, maire, pour négocier un prix d'achat pour le terrain et les bâtisses de DRACIPVAS Inc. (les Entreprises Ste-Thècle Inc.), et ce, à l'intérieur du barème préalablement fixé par les membres du conseil municipal.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-01-040</u> Construction du Pavillon du Centre de loisirs Éric <u>Bédard</u>

CONSIDÉRANT que le pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard a brulé le 13 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que l'assurance nous autorise à nettoyer les restes du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard;

En conséquence, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Georges Paquin Excavation et Terrassement et Fils de 7 875\$ plus taxes pour la démolition de la structure restante du pavillon du Centre de loisirs Éric Bédard et le mandat aux architectes pour la reconstruction sera donné ultérieurement.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-01-041 Local de la Maison des Jeunes

CONSIDÉRANT que le local qui abritait la maison des Jeunes au sous-sol du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard a été détruit lors de l'incendie du 13 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard, et résolu à l'unanimité de reconstruire le local de la maison des jeunes dans le haut du pavillon du Centre de Loisirs Éric Bédard et d'étudier, parmi les solutions proposées, les deux options suivantes :

• Construire une salle de patins dans le haut du nouveau pavillon, adjacente à la maison des jeunes, et conserver la patinoire de hockey au Centre de loisirs Éric Bédard

Ou

• Déménager la patinoire pour le hockey sur le stationnement du Parc Saint-Jean-Optimiste.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-01-042</u> Achat d'équipements pour le comité de la culture de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que le comité de la culture de Sainte-Thècle nous demande de faire l'acquisition d'instrument de musique pour organiser des brunchs musicaux au Pavillon Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité d'acheter chez Archambault, un piano numérique P-155 de marque Yamaha au coût de 999,99\$ plus les taxes, un support de piano L-140 de marque Yamaha au coût de 199,99\$ plus les taxes et un banc de piano KDT-5100 de marque Profile au coût de 56,99\$ plus les taxes à même le budget prévu pour le comité culturel.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-01-043 Levée de la séance

À 19h51, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité de lever la séance.

A DODTÉE LINIA NIIMEMENIT

Mains Coonttains the arithment and ainte	ADOPTEE UNANIMEMENT	
Mains Cossidains tuisas vidus adiainta		
	Maire	Secrétaire-trésorière-adjointe

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 février 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

## Sont présents:

André Lacombe, conseiller Claudette Trudel-Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2014-02-044: Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION: 2014-02-045: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 et la séance extraordinaire du 23 janvier 2014
- 4. Correspondance
- 5. Listes des comptes du mois de janvier 2014
- 6. Questions de l'assistance
- 7. MMQ/Assurance pour l'année 2014.

- 8. Grief 2014-01
- 9. Location des bâtisses municipales/date du tirage au sort
- 10. Demande de dérogation mineure pour le 721 rue de la Montagne.
- 11. Demandes d'aide financière :
  - A) Promotion Ste-Thècle Inc. /Festival
  - B) Relais pour la vie d'Hérouxville
  - C) Chevalier de Colomb de Sainte-Thècle/soirée Fondue chinoise
  - D) Du Casse-Croute Le Ranch/aide aux entreprises pour agrandissement
  - E) Club de patinage Les Cabrioles
- 12. Demandes diverses :
  - A) MDJ L'ADO-THÈCLE/demande la salle Aubin pour deux activités bénéfices soient le vendredi 21 février 2014 et le 1<sup>er</sup> mars 2014
  - B) Le Grand Bazar du printemps/demande d'équipements
  - C) Comité Culturel/achat d'une toile du peintre M. Gaston Boisvert
  - D) Camp et Auberge du Lac en Cœur/offre de faire une corvée bénévole dans notre municipalité.
  - E) Promotion Ste-Thècle Inc. division Dek Hockey/délégué Julie Veillette
- 13. Modification de la résolution pour l'achat d'une partie de terrain de la Fabrique de Sainte-Thècle.
- 14. CPA/Cotisation 2014.
- 15. Club de baseball les Saints de Sainte-Thècle/ réservation d'un montant pour refaire la reproduction photographique de l'histoire du baseball détruit par l'incendie du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.
- 16. Soumissions reçues pour la fourniture et la levée du conteneur au garage municipal.
- 17. Association forestière Vallée St-Maurice/mois de l'arbre et des forêts.
- 18. Offre de services professionnels en architecture pour la reconstruction du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.
- 19. Adoption du règlement 316-2014 ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus.
- 20. Formation:
  - A) ADMO/ perfectionnement sur les rôles et responsabilités des élus et des DG.
  - B) CRÉ/soirée d'information pour les projets dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF)

- C) Le Groupe ACCIsst/formation pour travail en espace clos
- D) Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014
- 21. A) Registre du règlement 315-2014 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe pour le service d'incendie et un emprunt de 280 000 \$.
  - B) Demande de soumissions pour l'achat d'un camion autopompe.
- 22. Avis de motion pour ouvrir et installer les infrastructures de la rue Pierre-Ayotte.
- 23. Questions de l'assistance
- 24. Affaires nouvelles :
  - A) Achat de deux appareils respiratoires pour le service d'incendie
  - B) Offre d'achat du terrain et des bâtisses de DRACIPVAS INC.
  - C) Lettre de félicitation à Lise Bacon/Bénévole de la Fabrique
- 25. Lever ou ajournement de la séance

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-046 :</u> <u>Adoption du procès-verbal de la séance du mois de</u> janvier 2014

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier et de la séance extraordinaire du 23 janvier 2014, tel que rédigé.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Correspondance reçue en janvier 2014

## Ministère des transports du Québec

Le MTQ nous informe qu'un versement de 831.73 \$ sera versé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention pour le balayage de la route 153 pour l'année 2013.

### Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous envoie l'orientation préliminaire indiquant que le dossier de Madame Nathalie Beaupré devrait être autorisé pour des fins autres qu'agriculture, soit la construction d'une résidence.

#### Communauté entrepreneuriale de Mékinac

Le CEM nous envoie un communiqué pour diffusion immédiate pour nous annoncer l'arrivée de la nouvelle coordonnatrice à la communauté entrepreneuriale de Mékinac

Madame Karine Genest.

#### **Curriculum Vitae**

Madame Annabelle Baril de Saint-Tite nous offre ses services pour un poste de soutien administratif.

## Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM nous invite à participer à la campagne de valorisation à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, qui se tiendra du 29 mars au 6 avril 2014. De plus, elle nous invite à participer à cette semaine en adoptant une résolution énonçant la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation en plus d'encourager nos citoyens à favoriser le développement de leurs connaissances tout au long de leur vie.

La FQM nous informe de son budget pour l'année 2014. De plus, elle nous informe qu'elle réclame toujours la bonification de 87 à 125 millions de dollars du Programme d'aide à l'entretien de la voirie

#### Les Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur programmation Hiver-Printemps 2014 où on y retrouve diverses activités.

#### Le Directeur Général des Élections

Le Directeur général des Élections nous rappelle que nous devons transmettre les changements apportés à la liste électorale au plus tard le 30<sup>e</sup> jour suivant la fin de la révision.

### Les Industries de ciment Guadeloupe

Les industries de ciment Guadeloupe nous demandent de les ajouter dans notre liste de fournisseur de produit de béton.

#### Noël des enfants de Sainte-Thècle

Le Comité organisateur Noël des enfants nous remercie pour notre générosité qui a permis à plus de 90 enfants de profiter de cette merveilleuse journée.

#### Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie

La TCMFM est heureuse d'offrir un agenda-guide à tous les élus municipaux. De plus, cet agenda contient un guide qui présente des outils importants pour faire avancer l'égalité et la parité au sein de leur organisation.

## RÉSOLUTION : 2014-02-047: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-02-048: Approbation des comptes

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier 2014 au montant de 378 746.28 \$

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais pose des questions concernant la compagnie DRACIPVAS Inc., le local de la Maison des Jeunes et sur l'emplacement de la patinoire.

## MMQ/Assurance pour l'année 2014

Nous n'avons pas encore reçu le montant pour le renouvellement des assurances de la municipalité pour l'année 2014 de la MMQ, donc nous reportons ce point au mois de mars 2014.

## RÉSOLUTION : 2014-02-049: Grief 2014-01

CONSIDÉRANT le grief 2014-01 déposé par Sylvain Magnan, le 22 janvier 2014 nous demandant de lui payer son congé personnel en entier pour le 30 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan a travaillé 7.25 heures la journée du 30 décembre 2013 et que nous lui avons payé 3.95 heures de congé personnel pour compléter les 40 heures de sa semaine normal de travail;

CONSIDÉRANT que Alain Vallée, maire, lui avait accordé une partie de son congé personnel en autant que cela ne générait pas de temps supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le solde du congé personnel demandé par Sylvain Magnan soit 3.25 heures aurait été en excédent de la semaine de travail ce qui avait été refusé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi au grief 2014-01 déposé par Sylvain Magnan.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-02-050: Location des bâtisses municipales/tirage ay sort

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes désirent louer le Pavillon Desjardins du Parc Saint-Jean-Optimiste pour la période des fêtes de l'année 2014;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé à une séance antérieure de faire un tirage au sort pour déterminer la personne qui pourra louer le Pavillon Desjardins durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle loue aux dates et aux personnes suivantes le pavillon Desjardins du Parc Saint-Jean-Optimiste suite au tirage au sort:

Le 24 décembre 2014 au soir : Famille Sylvie Magnan
Le 25 décembre 2014 au soir : Famille Francine Roy
Le 26 décembre 2014 au soir : Famille André Ébacher
Le 28 décembre 2014 au midi : Famille Denis Marchildon
Le 31 décembre 2014 au soir : Famille Diane Lapointe
Le 1 janvier 2015 au midi : Famille Carole Magnan
Le 1 janvier 2015 au soir : Famille Monique St-Amand

Les gagnants devront payer la location du pavillon Desjardins avant le 28 février 2014 et aucun remboursement ne sera effectué advenant l'annulation de la location.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-051:</u> Demande de dérogation mineure pour le 721 rue de <u>la Montagne</u>

CONSIDÉRANT que M. Rosaire Thibodeau demande une dérogation mineure pour un immeuble situé au 721, rue de la Montagne afin de régulariser l'empiètement 1,68 mètre d'un abri d'auto;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme nous recommande d'accepter cette dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde la dérogation mineure suivante pour le 721 rue de la Montagne à Sainte-Thècle :

- Autorise l'empiètement de 1,68 mètre d'un abri d'auto annexé au bâtiment principal dans la marge de recul avant.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-052:</u> Demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle <u>Inc. pour le festival 2014</u>

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle Inc. pour les aider à défrayer le coût des activités pour le Festival des Lacs et Forêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière au montant de 5 000.00 \$ à Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'organisation du Festival des Lacs et Forêts édition 2014 et qui aura lieu les 3, 4, 5, et 6 juillet 2014.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-053:</u> Demande d'aide financière du Relais pour la vie d'Hérouxville

CONSIDÉRANT que Madame Claudette Trudel-Bédard a réuni des personnes pour participer au relais pour la vie d'Hérouxville au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'équipe de Madame Claudette Trudel-Bédard nous demande une aide financière pour compléter la contribution pour la participation à ce relais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 150.00 \$ à la Société Canadienne du Cancer dans le cadre du relais pour la vie d'Hérouxville pour l'équipe de Claudette Trudel-Bédard.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-054:</u> <u>Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb pour une soirée lors de la Saint-Valentin</u>

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb organisent une soirée à l'occasion de la Saint-Valentin pour toute la population;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande une aide financière pour réussir cette soirée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ aux Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle pour l'organisation d'une soirée pour la Saint-Valentin à la salle Aubin le 8 février 2014.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-055:</u> Demande d'aide financière du Casse-Croute Le Ranch dans le cadre de l'aide aux entreprises

CONSIDÉRANT que la propriétaire du Casse-Croute Le Ranch nous demande une aide financière dans le cadre de l'aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT qu'elle agrandit son restaurant et créera quatre (4) nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT qu'elle répond aux conditions de la municipalité dans le cadre de son programme d'aide financière aux entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 1 500.00 \$ au Casse-Croute Le Ranch du programme d'aide financière aux entreprises pour son agrandissement ainsi que la création de quatre (4) nouveaux emplois.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-056:</u> Demande d'aide financière du club de patinage artistique Les Cabrioles

CONSIDÉRANT que le club de patinage artistique les Cabrioles nous sollicite un commandite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de ¼ de page au coût de 50.00 \$ dans le programme-souvenir du spectacle de fin de saison 2014 du club de patinage artistique les Cabrioles.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-057:</u> Demande d'utiliser la salle Aubin pour amasser des fonds pour la Maison des Jeunes L'ADO-THÈCLE

CONSIDÉRANT que le local de la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle a été détruit lors de l'incendie du 13 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que le comité de la MDJ en collaboration avec Promotion Ste-Thècle Inc. organise une soirée dansante pour amasser des fonds pour l'achat de matériel; CONSIDÉRANT que la Caisse populaire de Sainte-Thècle-Saint-Adelphe souhaite aussi organiser une activité de financement pour la Maison des Jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin pour l'organisation d'activités afin d'amasser des fonds pour la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle :

- Le comité de la MDJ et Promotion Ste-Thècle Inc. pour une soirée dansante (sans

- alcool) qui aura lieu vendredi le 21 février 2014.
- La Caisse populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe pour la projection de deux films en après-midi et en soirée le samedi 1<sup>er</sup> mars 2014.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-058:</u> <u>Demande d'utilisation d'équipements de la</u> municipalité du Grand Bazar du printemps

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du grand Bazar nous demande de leur prêter certains équipements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise le Grand Bazar à faire des lignes sur les rues Piché, Centenaire et Villeneuve
- Accepte de faire les photocopies de leurs formulaires et de publiciser cet événement.
- Fournir le matériel nécessaire lors de la journée du Grand Bazar

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-059:</u> Demande d'achat d'une toile du peintre M. Gaston Boisvert du Comité Culturel de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Monsieur Gaston Boisvert de Sainte-Thècle est un peintre reconnu dans la province pour ses œuvres;

CONSIDÉRANT que le comité culturel nous demande d'acquérir un toile de cet artiste local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète une toile du peintre Gaston Boisvert représentant une partie de la municipalité dans les années 1970 au coût de 400.00 \$ et ce pour souligner son talent.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Demande du Camp et Auberge du Lac en Cœur/offre de faire une corvée bénévole dans notre municipalité</u>

Le conseil n'a pas de projet de corvée qui pourrait être effectuer dans la municipalité pour répondre à la demande du Camp et Auberge du Lac en Cœur.

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-060:</u> Demande de Promotion Ste-Thècle Inc. division Dek <u>Hockey/délégué Julie Veillette</u>

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc., division Dek Hockey Mékinac, nous demande que Julie Veillette assiste aux séances de leur CA et pour la période d'inscription;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte que Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, assiste aux séances de Promotion Ste-Thècle, division Dek Hockey, lorsqu'il sera question de la municipalité.
- Accepte aussi que Madame Veillette s'occupe de la période d'inscription des joueurs de Dek Hockey.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-061:</u> Achat du lot numéro 5 441 557 de la Fabrique de <u>Sainte-Thècle</u>

CONSIDÉRANT que suite à l'acceptation de la Fabrique de nous vendre une parcelle de terrain un nouveau cadastre à été déposé;

CONSIDÉRANT qu'il nécessaire de modifier la résolution 2013-09-302 afin de changer le numéro de lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise l'achat du lot rénové 5 441 557 de la Fabrique de Sainte-Thècle au coût de 1.00 \$
- Autorise Alain Vallée, maire et Louis Paillé, directeur général et secrétairetrésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'achat et tous documents concernant cet achat.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-02-062: CPA/Cotisation

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle paie la cotisation annuelle de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec au montant de 989.14 \$ pour la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-063: Club de baseball les Saints de Sainte-Thècle demande de réservation d'un montant pour la reproduction photographique de l'histoire du baseball détruit par l'incendie du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard</u>

CONSIDÉRANT que lors de l'incendie du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard le reproduction photographique de l'histoire du baseball ont été détruites;

CONSIDÉRANT que le bureau de direction du club de baseball les Saints de Sainte-Thècle nous demande de réserver un montant pour refaire ces reproductions photographiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer jusqu'à un maximum de 500.00 \$ la confection de reproductions photographiques de l'histoire du baseball qui ont été détruites lors de l'incendie du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard;

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-064:</u> Soumission reçues pour la fourniture et la levée du conteneur au garage municipal

CONIDÉRANT les soumissions reçues pour la fourniture et la levée du conteneur au garage municipal comme suit :

- Service Cité Propre Inc. au prix de 205-95 \$ par levée plus les taxes
- Transport J.Y. Martel Inc. au prix de 215.00 \$ par levée plus les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse pour la fourniture et la levée du conteneur au garage municipal soit celle de Service Cité Propre Inc. au montant de 205.95 \$ par levée plus les taxes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-065:</u> Association forestière Vallée St-Maurice/mois de l'arbre et des forêts

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous invite à célébrer le mois de l'arbre et des forêts en mai ;

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous offre des plants pour distribuer à nos citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal organisera une journée pour distribuer ces

plants à la population, supervisée par Madame Caroline Poisson, conseillère municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice de nous fournir 1000 plants de bois feuillus et résineux qui seront remis aux gens de la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Offre de services professionnels en architecture pour la reconstruction du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard

Ce sujet est reporté; car le maire désire rencontrer les architectes de Bourassa-Maillé pour discuter de l'offre de services professionnels qu'ils nous ont présentés pour la reconstruction du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-066:</u> Adoption du règlement 316-2014 ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 316-2014 ayant pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-02-067: Formation pour les élus

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Caroline Poisson, conseillère, à assister aux formations suivantes : Rôles et responsabilités des élus et le comportement éthique- formation obligatoire en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION</u>: 2014-02-068: <u>CRÉ/soirée</u> <u>d'information</u> <u>pour les projets</u> <u>du</u> Programme de développement régional et forestier (PDRF)

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général, et Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, à assister à la soirée d'information pour les projets du Programme de développement régional et forestier (PDRF) présentée par la CRÉ de la Mauricie.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-02-069: Le Groupe ACCIsst/formation pour travail en espace

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Michel Genois, à suivre la formation pour travail en espace clos du Groupe ACCIsst.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-02-070: Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général, à assister au colloque sur la sécurité civile et incendie 2014 de du Ministère de la Sécurité publique du Québec.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Dépôt du registre du règlement 315-2014 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe</u> pour le service d'incendie et un emprunt de 280 000 \$

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Règlement numéro 315-2014 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe pour le service d'incendie de la municipalité de Sainte-Thècle et un emprunt de 280 000.00 \$

## Procédure d'enregistrement/Dépôt du certificat des résultats

NOUS, soussignés, Louis Paillé et Valérie Fiset, responsables du registre tenu le 29 janvier 2014 en vue de l'approbation du règlement 315-2014, déclarons:

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 2 220;

QUE le nombre de demandes requis pour que le scrutin référendaire ait lieu est de 233:

QU' aucune demande a été faite lors de la tenue du registre. QUE le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à Sainte-Thècle trentième jour de janvier de l'an deux mille quatorze. LOUIS PAILLÉ VALÉRIE FISET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER RÉSOLUTION : 2014-02-071: Demande de soumissions pour l'achat d'un camion autopompe Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions publiques pour l'achat d'un camion autopompe d'incendie. ADOPTÉE UNANIMEMENT AVIS DE MOTION André Lacombe donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour l'ouverture et l'installation des infrastructures sur la rue Pierre-Ayotte. Questions de l'assistance :

#### Affaires nouvelles

- A) Soumission pour l'achat de deux appareils respiratoires.
- B) Offre d'achat pour l'immeuble de la compagnie DRACIPVAS Inc.
- C) Lettre de félicitation pour la bénévole de l'année de la Fabrique de Sainte-Thècle

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-072:</u> <u>Soumissions pour l'achat de deux appareils respiratoires</u>

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle de Aréo-Feu pour l'achat de deux appareils respiratoires de marque MSA FIREHAWK M7 version 2216 incluant les accessoires ainsi que les amplificateurs de voix et 6 cylindres d'aire au carbone pour un montant de 14 475.35 \$ incluant les taxes.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-073:</u> Offre d'achat pour l'immeuble de la compagnie <u>DRACIPVAS Inc.</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est intéressée à faire l'achat l'immeuble de la compagnie DRACIPVAS Inc.;

CONSIDÉRANT qu'en faisant l'acquisition de l'immeuble de la compagnie DRACIPVAS Inc., la Municipalité de Sainte-Thècle pourrait relocaliser son écocentre et sa machinerie et ses équipements sur ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle offre le prix de l'évaluation, soit la somme de 217 600. \$, à la compagnie DRACIPVAS Inc. pour faire l'acquisition de leur lot portant le numéro 4 757 225 (anciens lots P-84-A, 85-A et P-86-A) ainsi que les bâtiments situé à l'adresse civique 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle et ce conditionnellement à ce que le terrain soit conforme aux normes environnementales.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-02-074:</u> Lettre de félicitation pour la bénévole de l'année de <u>la Fabrique de Sainte-Thècle</u>

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle envoie une lettre de félicitation à Madame Lise Bacon pour sa nomination comme bénévole de l'année de la Fabrique de Sainte-Thècle.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-02-075: Levée de la séance

À 20 h 46, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier	

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 mars 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

## Sont présents:

André Lacombe, conseiller Claudette Trudel-Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Bertin Cloutier, conseiller

Est absent : Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2014-03-076: Ouverture de la séance

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-03-077 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014.
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et dépenses
- 6. Questions de l'assistance
- 7. MMQ/Assurance pour l'année 2014.

- 8. Adoption du règlement 313-2014 décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux.
- 9. CPTAQ demande de Nancy Roy pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 5 324 232.
- 10. A) Offre de services professionnels en architecture pour le Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.
  - B) Demande du conseil d'établissement des Écoles Masson, Sablon d'Or et Passerelle et des élèves de deuxième année de l'École Masson.
- 11. Demande de la Sureté du Québec concernant la circulation dans la cour de l'école Masson.
- 12. Programme de développement régional et forestier (PDRF) Appels de projets
- 13. Demande du Comité de protection des Lacs de Ste-Thècle
- 14. CAB Mékinac :
  - A) Mise en candidature pour le Gala reconnaissance des bénévoles 2014
  - B) Demande de prêt de la salle Desjardins
- 15. OPP de l'école Masson/utilisation de la salle Aubin pour un concours de Lipsync.
- 16. Formation pour la directrice des projets spéciaux
  - A) Rencontre Inter-CJS
  - B) SADC: Chantier Revitalisons nos milieux ensemble
  - C) Formation de secouristes en milieu de travail
- 17. Corporation de développement culturel de Trois-Rivières/Journée d'étude et d'échanges sur la médiation culturelle
- 18. Centre d'expertise hydrique/Respect du calendrier de mise en œuvre des correctifs approuvés en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité du barrage du Lac du Jésuite.
- 19. Demandes d'aide financière : Coopérative Jeunesse de services de Sainte-Thècle
- 20. Demandes de modifier le règlement de taxes concernant la tarification de la vidange des fosses septiques fait par petit camion ou par bateau. (Avis de motion)
- 21. Maison des jeunes de Sainte-Thècle/réservation d'un montant pour le remplacement de la table de billard détruit par l'incendie du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.
- 22. Demande de la directrice générale adjointe

- 23. A) Soumissions reçues pour l'achat d'escabeaux et d'échelles
  - B) Vente d'équipements municipaux.
- 24. Nomination au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.
- 25. Mois d'avril Mois de la Jonquille.
- 26. Demande de soumissions pour la fabrication de trottoirs sur les rues Saint-Jean et Lacordaire.
- 27. Nomination sur le Comité territorial de développement social de Mékinac
- 28. Réparation du dégât d'eau dans le local 218 et transmission de la facture à l'entreprise Jean-Louis Lajoie Inc.
- 29. AMDQ congrès 2014
- 30. Questions de l'assistance
- 31. Affaires nouvelles:
  - A) Envoie de fleur au nouveau propriétaire du restaurant le Petit Palace et lettres à l'ancien propriétaire.
- 32. Ajournement de la séance au 10 mars 2014

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-078 :</u> <u>Adoption du procès-verbal de la séance du mois de février 2014</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014, tel que rédigé.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Correspondance reçue en février 2014

# Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMROT nous informe qu'il a approuvé notre règlement 308-2013 décrétant un emprunt de 1 289 760 \$ pour les travaux du PIQM de la rue Lacordaire et St-Jean.

Le MAMROT nous informe que nous devons transmettre au plus tard le 15 février la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Le MAMROT nous informe qu'un versement de 60 240,65 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention PADEM.

## Ministère des Transports

Le MTQ nous informe qu'à la mi-mars un premier versement pour Transport Adapté sera émis et sera indexée de 2%.

## Association des riverains pour la protection du Lac Croche de Sainte-Thècle

L'Association aimerait avoir une deuxième présentation du rapport de la SAMBBA sur la caractérisation de la bande riveraine du Lac-Croche.

## Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe de son orientation préliminaire concernant le dossier de Monsieur René Goudreault. Selon l'ensemble des critères, la CPTAQ considère que cette demande devrait être rejetée en partie.

La CPTAQ nous informe de son orientation préliminaire concernant le dossier de Monsieur Pascal Davidson. Selon l'ensemble des critères, la CPTAQ considère que cette demande devrait être acceptée.

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation de Monsieur Jonathan Lecours et qu'elle procédera à l'étude détaillée.

La CPTAQ nous informe que sur le terrain de Madame Manon Naud il y aurait utilisation des lieux à des fins autres qu'agriculture. Selon l'information dont ils disposent, un bâtiment de villégiature y aurait été construit sans apparence de droit ni autorisation de la commission.

## Commission Scolaire de l'Énergie

La CSE nous envoie l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil du 28 janvier 2014. Dans cet extrait la CSE dénonce le Projet de loi no 63-Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016 et l'iniquité qu'il crée entre les élèves du Québec, selon leur commission scolaire.

#### Concours le français à l'affiche.

Madame Francine Boulanger nous invite à participer au concours le français à l'affiche.

#### Commission de Toponymie du Québec

La CTQ nous informe qu'il a officialisé les deux voies de circulation situé au Lac-Archange, soit le chemin du Castor et le chemin de l'Orignal.

#### **CSST**

La CSST nous envoie le tableau des sommes imputées à notre dossier pour les lésions survenues entre 2010 et 2014.

#### Curriculum vitae

Monsieur Guy Dontigny nous offre ses services comme journalier et chauffeur de camion.

Monsieur Patrick Chabot nous offre ses services comme journalier et chauffeur de camion.

Monsieur Antoine Lavallée nous offre ses services comme journalier.

## Fédération québécoise de camping et de caravaning

La FQCC nous informe de son rassemblement qui se tiendra au 16 au 19 mai 2014 à Saint-Tite.

## Héma Québec

Héma-Québec nous informe de la prochaine collecte de sang qui se tiendra le 18 mars 2014. Objectif à atteindre est de 115 donneurs.

#### Les Produits de Plomberie GM inc.

La compagnie GM nous offres leur service pour des produits de plomberie et de nettoyage.

## Marquage et Traçage du Québec

La compagnie Marquage et Traçage du Québec nous offre ses services dans le domaine de la signalisation routière.

#### Québec en Forme

QEF félicite le maire pour sa récente réélection et lui souhaite une bonne année 2014.

## Recyc-Québec

Le MDDEFPQ nous informe des nouvelles exigences pour le PGMR. Le versement des subventions prévues par le PRMRÉMR sera désormais conditionnel à la Transmission annuelle du Ministère du MDDEFP par notre municipalité.

#### Table de Concertation du Mouvement des Femmes de la Mauricie

La TCMFM nous invite à déposer la candidature de femmes qui s'impliquent dans leur communauté et qui siègent dans un lieu de pouvoir.

#### Ville de Saint-Tite

La Ville de Saint-Tite nous envoie sa résolution no 2014-02-38 concernant l'adoption du projet de règlement numéro 342-2014 révisant et remplaçant le plan d'urbanisme.

#### Yogakayak

La compagnie Yogokayak nous offre un kit complet de Paddle-Cross qui est un jeu de Hockey du l'eau.

## <u>RÉSOLUTION : 2014-03-078:</u> <u>Dépôt de la correspondance</u>

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de février 2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-03-080: Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février 2014 au montant de 360 742.35 \$

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais dit que le procès-verbal de décembre a été mis sur le site internet seulement en février et demande des informations sur la construction du chemin entre le lac Bouton et le lac V'Limeux.

Marcel Bacon demande quand les règlements d'urbanisme de la municipalité seront adoptés.

## RÉSOLUTION : 2014-03-081: MMQ/Assurance pour l'année 2014

CONSIDÉRANT que l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement de la

police d'assurance de la municipalité pour la période du 15 février 2014 au 15 février 2015 au coût de 45 269.00 \$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

À la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le troisième jour de mars de l'an deux mille quatorze et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire André Lacombe, conseiller André Beaudoin, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Claudette Trudel-Bédard, conseillère Caroline Poisson, conseillère

Règlement 313-2014: Règlement décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux.

ATTENDU QUE la **Loi sur le traitement des élus municipaux** (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'avis public a été publié le 24 janvier 2014 résumant le règlement et informant la population de la date de l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE le maire fait lecture du règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté par le conseiller Jacques Tessier à la séance extraordinaire du 17 décembre 2013 :

#### Résolution 2014-03-082

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu que le règlement portant le numéro 313-2014 soit adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

#### **ARTICLE 1** Titre

Le présent règlement portera le titre de "Règlement décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux".

## ARTICLE 2 Terminologie

- 2.1 <u>Traitement</u>: Correspond à la somme des montants de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses alloués au maire et aux conseillers.
- 2.2 <u>Rémunération de base</u> signifie le montant offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.
- 2.3 <u>Allocation de dépenses</u> correspond à un montant égal à la moitié (50%) du montant de la rémunération de base.
- 2.4 <u>Remboursement de dépenses</u> signifie le remboursement d'un montant d'argent offert à la suite des dépenses réelles occasionnées pour le compte de la municipalité par l'un des membres du conseil.

## ARTICLE 3 Objet

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2014 et les exercices financiers suivants, ainsi que le taux d'indexation.

## **ARTICLE 4 Rémunération**

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 13 842.58 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4 614.19 \$.

## ARTICLE 5 Allocation

En plus de la rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base est versée aux membres du conseil, ce qui équivaut à 6 921.29 \$ pour le maire et 2 307.10 \$ pour les conseillers.

ARTICLE 6: Tableau des rémunérations et allocations de dépenses actuelles et prévues

		RÉMUNÉRA- TION DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
MAIRE	ACTUEL	12 961.68 \$	6 480.84 \$	19 442.52 \$
	PROPOSÉ	13 842.58 \$	6 921.29 \$	20 763.87 \$
CONSEILLER	ACTUEL	4 320.60 \$	2 160.24 \$	6 480.84 \$
	PROPOSÉ	4 614.19 \$	2 307.10 \$	6 921.29 \$

Le traitement décrété par les articles 4 et 5 sera calculé pour chacun des membres du conseil municipal sur une base mensuelle. Ladite rémunération sera versée lors de la dernière semaine du mois.

## **ARTICLE 7 Indexation**

La rémunération sera indexée à un taux de 3 % pour chaque exercice financier qui suit celui qui commence après son entrée en vigueur.

## ARTICLE 8 Absence du maire pour maladie ou absence prolongée

Lors des absences du maire pour maladie ou lors d'absence prolongée, le maire suppléant aura droit à la même rémunération mensuelle que le maire lorsqu'il le remplacera dans l'exercice de ses fonctions pour un mois complet.

Dans le cas d'un mois incomplet, la rémunération sera calculée sur une base hebdomadaire selon l'équation suivante : la somme mensuelle totale de la rémunération versée normalement au maire, divisée par quatre (4) semaines et multipliée par le nombre de semaines de remplacement du maire.

La période de remplacement rémunérée lors des absences du maire pour congé de maladie ou lors d'absence prolongée débute à la huitième (8<sup>e</sup>) journée d'absence consécutive du maire et est calculée jusqu'au retour en fonction de ce dernier et ne pourra excéder 90% de la rémunération totale du maire, soit la rémunération de base et l'allocation de dépenses versées mensuellement.

## **ARTICLE 9** Absence d'un élu lors d'une session ordinaire

Lorsqu'il y a absence d'un élu à une session ordinaire du conseil, à moins d'avoir été délégué pour représenter la municipalité à une autre activité, la rémunération mensuelle de base du conseiller sera réduite de 100% et dans le cas du maire, la rémunération mensuelle de base sera réduite d'un montant de 100\$. Cette mesure sera appliquée uniquement après plus de deux absences constatées au cours de l'année financière, c'est-à-dire que l'élu pourra bénéficier de deux absences motivées sans que sa rémunération s'en voit réduite.

## ARTICLE 10 Rémunération additionnelle maire suppléant

Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération sera versée lorsque le maire sera absent et qu'il ne pourra présider une séance ordinaire ou spéciale du conseil. Cette allocation sera de \$ 100.00 par séance du conseil et ne pourra excéder 90% de la rémunération totale du maire, soit la rémunération de base et l'allocation de dépenses versées mensuellement.

## **ARTICLE 11:** Remboursement des dépenses: autorisation préalable.

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement de dépenses encourues pour le compte de la municipalité en autant qu'une autorisation ait été donnée au préalable et que le montant de la dépense ait été fixée par le conseil.

## **ARTICLE 12:** Exception pour le maire

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article précédent pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

## **ARTICLE 13:** Pièces justificatives exiges

Tout remboursement de dépenses doit être appuyé de pièces justificatives adéquates sauf les déplacements automobiles personnelles.

## ARTICLE 14: Transport en commun

Tout déplacement par autobus ou par train est remboursé selon la dépense réellement encourue sur présentation des pièces justificatives.

## **ARTICLE 15:** Véhicule personnel

Lorsqu'un membre du conseil utilise son véhicule personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit:

- 12.1 À une indemnisation; la distance admise est la distance nécessaire et effectivement parcourue.
- 12.2 Les frais de stationnement et de péage supportés par l'élu.
- 12.3 L'utilisation d'un véhicule-taxi.

## **ARTICLE 16:** Frais de transport - automobile personnelle

L'élu qui utilise son véhicule personnel reçoit une allocation pour chaque kilomètre parcouru dans l'exercice de ses fonctions. Cette allocation est variable semestriellement en fonction du prix moyen d'un litre d'essence ordinaire, recueilli par l'employeur à une station-service de Sainte-Thècle, et ce, le premier jour du mois de janvier et juillet selon le tableau qui

#### suit:

Prix moyen du carburant (\$/1)	1,19	1,20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20	2.40	2.60
	et	à	à	à	à	à	à	à	à
	moins	1.39	1.59	1.79	1.99	2.19	2.40	2.59	2.79
Allocation (\$/Km)	0.44	0.46	0.48	0.50	0.52	0.54	0.56	0.58	0.60

## **ARTICLE 17:** Regroupement de passagers

L'indemnité autorisée ci-dessus sera haussée de 0,10\$/km lorsque l'élu transportera en plus deux ou plusieurs membres du conseil.

## **ARTICLE 18:** Frais de repas

La municipalité remboursera les frais de repas selon les coûts réels.

#### **ARTICLE 19:** Frais de logement

La municipalité remboursera aux élus les frais de logement effectivement supportés dans un établissement hôtelier.

## ARTICLE 20 Rétroactivité

Rétroactivité, pour l'exercice financier 2014, la rémunération de base et l'allocation des dépenses seront rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### **ARTICLE 21** Date d'effet

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

# ARTICLE 22 Entrée en vigueur

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur concernant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux et entrera en vigueur selon la loi.

Adopté le 3<sup>ème</sup> jour de mars 2014.

Copie certifiée conforme ce 3 mars 2014

secrétaire-trésorier	Maire

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-083:</u> Demande d'appui de Nancy Roy auprès de la <u>Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour acquérir une partie du lot 5 324 232</u>

CONSIDÉRANT que Madame Nancy Roy nous demande notre appui pour pouvoir acquérir une partie de terrain de la Ferme Boutet Inc. sur le chemin Saint-Pierre Sud à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le propriétaire ne cultive pas cette partie de terrain; car il est en pente et borné à un ruisseau;

CONSIDÉRANT que Madame Nancy Roy désire acquérir ce terrain pour agrandir sa propriété et faire une plantation de variétés d'arbres, arbustes et plants fruitiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de Madame Nancy Roy auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner et de lotissement d'un partie du lot 5 324 232 dans la municipalité de Sainte-Thècle dans le but de l'acquérir.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-084:</u> Offre de services professionnels en architecture pour le Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard

CONSIDÉRANT l'offre de Marc-André Maillé Ing., arch. de bureau d'architectes BMA de services professionnels en architecture pour la reconstruction du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre tel que soumis par Marc-André Maillé du bureau d'architecte BMA au coût de 8 000 \$ plus les taxes pour les services professionnels en architecture pour la reconstruction du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Demande du conseil d'établissement des Écoles Masson, Sablon d'Or et Passerelle et des</u> élèves de deuxième année de l'École Masson

Concernant cette demande le conseil municipal fera un sondage par sur le bulletin municipal concernant l'emplacement de la patinoire.

#### Avis de Motion :

Bertin Cloutier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement à une séance ultérieure afin de modifier le règlement de circulation pour réduire la vitesse sur la rue Saint-Gabriel (Zone scolaire).

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-085:</u> Programme de développement régional et forestier (PDRF) – Appels de projets (Chemin du tour du lac V'Limeux)

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

a) autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer le formulaire de demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ sur un projet total de 31 058.80 \$ dans le cadre du Programme de développement régional et forestier.

Titre du projet : Rechargement des fondations du Chemin du Tour du Lac V'Limeux.

b) S'engage, pour et au nom de la municipalité, à entretenir les équipements et infrastructures réalisés suite à l'acceptation de cette demande.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-086:</u> Programme de développement régional et forestier (PDRF) – Appels de projets (Chemin Joseph Saint-Amant)

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

a) autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer le formulaire de demande d'aide financière au montant de 50 000. 00 \$ sur un projet total de 60 748.78 \$ dans le cadre du Programme de développement régional et forestier.

Titre du projet : Rechargement en gravier concassé du Chemin Joseph-Saint-Amant.

b) S'engage, pour et au nom de la municipalité, à entretenir les équipements et infrastructures réalisés suite à l'acceptation de cette demande.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-087:</u> Programme de développement régional et forestier (PDRF) – Appels de projets (Chemin du Lac-du-Missionnaire)

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

a) autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer le formulaire de demande d'aide financière au montant de 20 000.00 sur un projet total de 23 394.04 \$ dans le cadre du Programme de développement régional et forestier.

Titre du projet : Rechargement en concassé du Chemin du Lac-du-Missionnaire.

b) S'engage, pour et au nom de la municipalité, à entretenir les équipements et infrastructures réalisés suite à l'acceptation de cette demande.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-088:</u> <u>Demande du Comité de protection des Lacs de Sainte-Thècle</u>

CONSIDÉRANT la demande du Comité de protection des Lacs de Sainte-Thècle qu'il soit interdit au Camping Lacs et Forêts d'émettre des vignettes aux motomarines;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle interdit aux propriétaires du Camping Lacs et Forêts de Sainte-Thècle d'émettre des vignettes pour avoir accès aux débarcadères des Lacs Croche et du Jésuite aux locataires d'emplacement sur leur terrain de camping possédant des motomarines cependant le locataire d'un emplacement saisonnier pourra avoir une vignette pour sa motomarine.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-089:</u> <u>CAB Mékinac – Mise en candidature pour le Gala</u> reconnaissance des bénévoles

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action Bénévole de Mékinac organise un gala reconnaissance des bénévoles 2014;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire souligner le bénévolat d'une personne de sa localité;

CONSIDÉRANT que cette personne œuvre sur plusieurs organises et s'implique dans la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Madame Anita Roy comme bénévole pour participer au nom de la municipalité au Gala reconnaissance des bénévoles 2014 qui aura lieu le vendredi 4 avril à la salle des aînés de Saint-Tite et organisé par le Centre d'action bénévole de Mékinac.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-090: CAB Mékinac – Demande de prêt de la salle Desjardins</u>

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de Mékinac nous demande de leur prêter la salle Desjardins afin d'informer les citoyens de Sainte-Thècle des services qu'ils offrent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde la salle Desjardins gratuitement au Centre d'action bénévole de Mékinac, le 8 avril 2014 de 8 heures à midi pour informer la population sur les services offerts par leur organisme.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-091:</u> <u>OPP de l'École Masson demande de prêt de la salle</u> <u>Aubin pour un concours de Lipsync</u>

CONSIDÉRANT que l'OPP de l'École Masson nous demande de leur prêter gratuitement la salle Aubin pour un concours de Lipsyng;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à l'OPP de l'École Masson, le vendredi 11 avril 2014, pour organiser un concours de Lipsyng avec les élèves de l'école.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION: 2014-03-092: Formation pour la directrice des projets spéciaux

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux à assister aux formations suivants et assumera ses frais d'inscription et les dépenses reliés à ces formations :

- Rencontre Inter-CJS le jeudi 13 mars 2014 à Trois-Rivières.
- SADC, en partenariat avec la Fondation Rues Principales, une journée de mise en action : «Chantier Revitalisations nos milieux ensemble» qui se tiendra le 11 avril à Saint-Prosper.
- CSST : Formation de secouristes qui se tiendra les 30 avril et 7 mai à Saint-Tite.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

A 20h20, André Lacombe dit qu'il doit quitter la séance, il se lève et quitte la salle.

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-093:</u> Corporation de développement culturel de Trois-Rivières/Journée d'étude et d'échanges sur la médiation culturelle

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières donne une journée d'étude et d'échanges sur la médiation culturelle;

CONSIDÉRANT que des personnes du comité culturel de Sainte-Thècle désirent participer à cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Claudette Trudel-Bédard et Lise Trudel à participer à la Journée d'étude et d'échanges sur la médiation culturelle de la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières qui se tiendra le 25 mars 2014. Les frais seront remboursés par la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Centre d'expertise hydrique/Respect du calendrier de mise en œuvre des correctifs approuvés en vertu de l'article 14 de la Loi sur la sécurité du barrage du Lac du Jésuite

Le conseil municipal n'a pas le moyen de reconstruire le barrage du lac du Jésuite pour le moment et demande une extension au Centre d'expertise hydrique.

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-094:</u> <u>Demande d'aide financière de la Coopérative</u> Jeunesse de services de Sainte-Thècle

CONSIDÉRAN la résolution 2012-11-401 par laquelle la municipalité s'engageait à aider financièrement la Coopérative Jeunesse de services de Sainte-Thècle pour 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une aide financière de 1 000 \$ à la Coopérative Jeunesse de services de Sainte-Thècle pour l'année 2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suite à une demande de modifier le règlement de taxes concernant la tarification de la vidange des fosses septiques fait par petit camion ou par bateau, le conseil ne modifie pas son règlement de taxation pour l'année 2014.

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-095:</u> Maison des jeunes de Sainte-Thècle/réservation d'un montant pour le remplacement de la table de billard détruit par l'incendie du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard

CONSIDÉRANT la demande de la Maison des Jeunes de réserver un montant pour le remplacement de la table de billard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la Maison des Jeunes de trouver une table de billard au meilleur prix et la municipalité les aiderait financièrement.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-03-096: Demande de la directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe demande un ajustement de salaire lorsqu'elle remplace le directeur général durant ses vacances ou autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accordera une augmentation de salaire de 3.00 \$ l'heure à la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe lorsque directeur général devra s'absenter pour une durée de une semaine ou plus.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-097:</u> Soumissions reçues pour l'achat d'escabeaux et d'échelles.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat d'escabeaux et d'échelles de :

Pierre Naud Inc. au montant de 973.62 \$ incluant les taxes Quincaillerie Lafrance Enr. au montant de 993.73 \$ incluant les taxes

EN CONSÉQUENCIE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Pierre Naud Inc. au montant de 973.62 \$ pour l'achat de six (6) escabeaux et une (1) échelle.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-03-098: Vente d'équipements municipaux

CONSIDÉRANT que la municipalité a beaucoup d'équipements qui ne servent plus et dont elle n'a plus besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au différents services municipaux de faire un inventaire des équipements qu'ils ne servent plus et ces biens seront mis en vente dans quelques mois.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-099:</u> Nomination au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait un appel aux citoyens pour remplacer trois membres soit Carol Proteau, Jean-Maurice Lecours et Jean-Maurice Fournier sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que quatre (4) personnes ont données leur nom pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer trois (3) personnes sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme sur Marcel Bacon, Marcel Veillette et Pascal Lavallée pour siéger sur comité consultatif d'urbanisme de la municipalité jusqu'au 14 novembre 2017 avec Claudette Trudel-Bédard et Éric Piché.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-03-100: Mois d'avril Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ BEAUDOIN, APPUYÉ PAR

## CAROLINE POISSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-101:</u> Demande de soumissions pour la fabrication de trottoirs sur les rues Saint-Jean et Lacordaire ainsi que la modification des plans et devis

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire des trottoirs sur un côté des rues Lacordaire et Saint-Jean lors des travaux d'infrastructure de ces rues;

CONSIDÉRANT qu'il faut modifier les plans et devis pour prévoir des trottoirs sur ces rues:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de service de MESAR au montant de 1 500.00 \$ pour la modification des plans et devis.
- Autorise l'envoie de soumissions publiques pour la fabrication de trottoirs sur les rues Lacordaire et Saint-Jean.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-102:</u> Nomination sur le Comité territorial de développement social de Mékinac

CONSIDÉRANT que suite à la récente élection municipale, le comité territorial de développement social de Mékinac nous demande de nommer des citoyens de notre municipalité pour participer à leurs assemblées;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement représentée par Donat Gingras et Micheline Cloutier;

CONSIDÉRANT qu'ils sont intéressés à poursuivre leur mandat sur le Comité territorial de développement social de Mékinac pour la municipalité de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Monsieur Donat Gingras et Madame Micheline Cloutier pour représenter la municipalité sur le Comité territorial de développement social de Mékinac.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-103:</u> Réparation du dégât d'eau dans le local 218 et transmission de la facture à l'entreprise Jean-Louis Lajoie Inc.

CONSIDÉRANT que plusieurs locaux de l'hôtel de ville ont subi des dommages par l'eau causée par la modification des thermostats du chauffage à l'eau qui ont été installés par l'entreprise Jean-Louis Lajoie Inc.;

CONSIDÉRANT que nous avons des réclamations pour les dommages causés par l'eau dans le local 218 qui s'élèvent à près de 3 000.00 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité juge que l'entreprise Jean-Louis Lajoie Inc. est responsable de ces dommages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Engage Construction François Groleau Inc. pour refaire le plancher du local 218 de l'Hôtel de Ville du à un dégât d'eau survenu dans ce local.
- Réclame le montant des réparations concernant ce dégât d'eau à l'entreprise Jean-Louis Lajoie Inc.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION: 2014-03-104: ADMQ congrès 2014

Il est proposé par André. Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à assister au congrès de l'ADMQ et les dépenses seront à la charge de la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Questions de l'assistance :

Marcel Bacon demande de quel côté sera fabriqué le trottoir de la rue Lacordaire et parle de l'eau derrière la maison de Carmen Magnan.

Yvon Goulet demande si nous mettrons un toit sur la patinoire.

## Affaires nouvelles:

A) Nouveaux propriétaires du restaurant le Petit Palace/envoie de fleurs

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-105:</u> Nouveaux propriétaires du restaurant le Petit Palace/envoie de fleur

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle envoie un bouquet de fleurs d'une valeur de 50 \$ aux nouveaux propriétaires du restaurant le Petit Palace.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseil demande d'envoyer une lettre de félicitation à l'ancien propriétaire du Restaurant le Petit Palace, Monsieur Rosaire Thibodeau.

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-106:</u> Ajournement de la séance au lundi 10 mars 2014 à 20 heures

À 20h45, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ajourner la séance au lundi 10 mars 2014 à 20 heures.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier
OVINCE DE OUÉDEC	

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 10 mars 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère

Est absent:

André Lacombe, conseiller Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2014-03-107: Ouverture de la séance

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-03-108: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Soumissions reçues pour la fourniture d'un camion autopompe pour le service d'incendie
- 4. Offre de la Petite Séduction
- 5. Remplacement du brigadier scolaire
- 6. Enrochement de l'île du parc Saint-Jean-Optimiste
- 7. Fête de la Saint-Jean
- 8. PDRF: chemins des Cèdres, des Merisiers, des Sapins, des Bouleaux et des Érables
- 9. Questions de l'assistance
- 10. Affaires nouvelles
- 11. Lever de la séance

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-109:</u> <u>Soumissions reçues pour la fourniture d'un camion autopompe pour le service d'incendie.</u>

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions pour la fourniture d'un camion autopompe pour le service d'incendie soit de :

Camions Carl Thibault Inc. pour un montant de 312 476.75 \$ taxes incluses Maxi Métal Inc. pour un montant de 305 567.91 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que le conseil a mandaté le directeur du service d'incendie pour vérifier la conformité des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Maxi Métal Inc. au montant de 305

567.91 \$ taxes incluses pour la fourniture d'un camion autopompe pour le service d'incendie conforme au devis de soumission de la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-110:</u> <u>Offre du tournage de la Petite Séduction à Sainte-</u> Thècle

CONSIDÉRANT que Madame Geneviève Loiselle, chef recherchiste, pour La Petite Séduction nous offre de produire une émission de télévision dans notre municipalité sur ce programme;

CONSIDÉRANT que la diffusion d'une émission de télévision de La Petite Séduction sur notre municipalité montrera nos attraits et offrira une visibilité à notre localité;

CONSIDÉRANT que la municipalité est très intéressée à ce qu'une émission de La Petite Séduction soit tournée dans notre localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de Geneviève Loiselle, chef recherchiste, pour produire une émission de télévision de La Petite Séduction dans notre municipalité;
- Nomme Claudette Trudel-Bédard, André Beaudoin, Caroline Poisson et Julie Veillette sur le comité coordination de La Petite Séduction et ils pourront s'adjoindre d'autres personnes sur leur comité.
- Demande une aide financière à la MRC de Mékinac, au CLD de Mékinac, SADC Vallée de la Batiscan, Tourisme Mauricie et à la Caisse Populaire Sainte-Thècle Saint-Adelphe pour réaliser une émission de La Petite Séduction à Sainte-Thècle.
- Autorise un budget d'environ 10 000 \$ pour organiser les activités de La Petite Séduction dans notre municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-03-111: Remplacement du brigadier scolaire

CONSIDÉRANT que la brigadière scolaire est en arrêt de travail dû à un accident de travail depuis 30 jours;

CONSIDÉRANT que le poste de brigadier a été affiché conformément à l'article 10.02 A et qu'un employé a appliqué pour ce remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la

candidature de Pierre Bélisle pour le remplacement du congé de maladie de la brigadière scolaire jusqu'à son retour.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-03-112 Enrochement de l'île du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que le MDDEFP nous demande un plan signé par un ingénieur pour l'enrochement d'une partie de l'île du parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'ingénieur du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac de préparer le plan pour l'enrochement d'une partie de l'île du Parc Saint-Jean-Optimiste sur le lac Croche à Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-03-113: Fête de la Saint-Jean

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste offre une aide financière pour célébrer la fête nationale;

CONSIDÉRANT que la municipalité en collaboration avec le service d'incendie s'occuperont des activités de la fête de la Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière de La Fête nationales du Québec.
- Autorise Alain Vallée, maire, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cette demande d'aide financière.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-03-114:</u> <u>PDRF : chemins des Cèdres, des Merisiers, des Sapins, des Bouleaux et des Érables</u>

CONSIDÉRANT que l'association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite nous demande d'améliorer la sécurité des chemins menant aux plusieurs propriétés situés au nord du lac du Jésuite;

CONSIDÉRANT que ces chemins sont sur les terres du domaine public dans la municipalité de Sainte-Thècle

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- c) autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer le formulaire de demande d'aide financière au montant de 30 000.00 \$ dans le cadre du Programme de développement régional et forestier.
  - Titre du projet : Rechargement des Chemins des Cèdres, des Merisiers, des Sapins, des Bouleaux et des Érables au nord du lac du Jésuite.
- d) S'engage, pour et au nom de la municipalité et avec la collaboration de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite, à entretenir les équipements et infrastructures réalisés suite à l'acceptation de cette demande.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais parle des motomarines pour le camping, de la revégétation des rives des lacs de la municipalité.

RÉSOLUTION : 2014-03-115: Lever de la séance

À 20h20, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever de la séance.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7avril 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

## Sont présents:

Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller

Est absent : André Lacombe, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-116:</u> <u>Ouverture de la séance</u>

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-04-117 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3mars et ajournée du 10 mars 2014.
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et dépenses
- 6. Questions de l'assistance

- 7. Adoption du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2013.
- 8. Refinancement du règlement 106-96 (2 résolutions)
- 9. Engagement d'un arpenteur pour la reconstruction du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.
- 10. Publicité -Le Nouvelliste/Mois de l'arbre et des forêts
- 11. Demande d'aide financière pour Desjardins Jeunes au travail.
- 12. Demande d'emprunt d'équipement d'Éric Marcotte
- 13. Demande d'achat d'équipement :
  - A) Remplacement d'un ordinateur pour le bureau.
  - B) Pompe portative pour le service incendie
  - C) Étagères pour la bibliothèque et installation Windows 7 pour un ordinateur
  - D) Gazebo pour le Parc Lucien-Lafrance
- 14. Demande d'aide financière :
  - A) Olivier Groleau pour transfert d'entreprise.
  - B) Méryam Trahan pour une nouvelle entreprise de soins de santé.
  - C) Demande de commandite pour le spectacle de fin d'année les Maestros.
  - D) Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite/ensemencement de poissons
  - E) Dystrophie musculaire Canada
  - F) Demande de commandite de Marianne Léveillé pour un défilé de mode.
  - G) Manuella Perron et Renée Béland : aide financière Challenge des régions (gymnastique)
  - H)  $40^{\rm e}$  groupe scout Mikinàk demande de location de la salle Aubin gratuite
  - I) CDC Mékinac : demande de location de la salle Aubin gratuite
  - J) Maison des familles de Mékinac : demande d'ajustement de tarif de location
  - K) Hockey mineur Normandie Mustang JR AA: demande d'aide financière Coupe Dodge
  - L) Laurence Brassard : demande d'aide financière défi têtes rasées de Leucan
  - M) Municipalité du Lac-aux-Sables : demande d'aide financière 100 ans du premier train de la gare d'Hervey-Jonction
- 15. Association canadienne pour la santé mentale/proclamer la semaine nationale de la santé mentale.
- 16. A) Rappel au travail des employés aux travaux publics et les parcs.
  - B) Comité de sélection pour l'engagement des étudiants pour l'été 2014.
  - C) Engagement d'un sauveteur de plage

- 17. A) Grief 2013-13/Yves Vallée (urgence)
  - B) Grief 2013-14/Sylvain Magnan (fleurs job)
  - C) Grief 2014-01/Sylvain Magnan (Congé mobile du 30 décembre 2014)
  - D) Brigadier scolaire/remplacement par autobus scolaire
- 18. Projet spéciaux :
  - a) S.O.S. Parents, semaine de relâche 2015
  - b) La Petite Séduction
  - c) SADC: Plantation d'arbres/délimitation d'un terrain
  - d) CLD Mékinac : tenue du Marché Mékinac au Parc Saint-Jean-Optimiste le 9 août
- 19. Adoption du dépôt des résultats annuels pour le schéma de couverture de risques en incendie
- 20. Réparation camion GMC 2005
- 21. A) M.R.C. Mékinac autorisation d'un budget pour le Lac V'Limeux
  - B) Demande de Michel Gélinas pour le nouveau chemin du Lac V'Limeux.
- 22. RGMRM demande de stationnement remorque citerne
- 23. FQM demande de signature d'une entente de partenariat fiscal
- 24. Demande d'indemnisation de Guy Goyette pour bris aqueduc
- 25. M.R.C. Mékinac Entente relative au service de désincarcération.
- 26. Adoption d'un règlement modifiant le règlement de circulation pour réduire la vitesse sur la rue Saint-Gabriel.
- 27. Ouestions de l'assistance
- 28. Affaires nouvelles:
  - A) ACHAT DE BACS DE 1100 LITRES POUR ORDURE
  - B) FORMATION POUR L'EAU POTABLE
- 29. Ajournement ou lever de la séance

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-118 :</u> <u>Adoption du procès-verbal des séances du mois de</u> mars 2014

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars et de la séance

ajournée du 10 mars 2014, tel que rédigé.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Correspondance reçue en mars 2014

# Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec.

Le MAMROT nous informe qu'un montant de 34 277 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention pour le PRECO.

Le MAMROT et le MTQ nous informe qu'un montant de 37 000 \$ nous est alloué dans le cadre du volet ll-6, bonification AccèsLogis du Programme Rénovation Québec.

Le MAMROT nous rappelle que chaque élu a l'obligation de participer, dans les 6 mois du début de son mandat, à une formation sur l'éthique et la déontologie.

#### Ministère des Transports

Le MTQ nous rappelle que nous devons transmettre une demande d'accès à une route relevant du Ministère des Transports en vue de développements résidentiel, commercial ou industriel.

Le MTQ nous informe qu'un montant de 7 000 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention d'amélioration du réseau routier.

Le MTQ nous informe qu'un versement de 27 200 \$ sera versé à notre compte. Ce montant correspond au premier versement de la subvention pour le transport adapté 2014.

# Ministère de Développement Durable, de l'Environnement, de la faune et des Parcs du Québec.

Le MDDEFPQ nous envoie un avis de non-conformité concernant le site d'élimination des neiges usés.

#### Chambre des Communes du Canada

La CCC nous envoie un communiqué de presse pour la sensibilisation de la journée des femmes soit le, 8 mars 2014.

# Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous envoie l'autorisation à une fin autre qu'agriculture, soit la construction d'une résidence pour le dossier de Madame Nathalie Beaupré.

La CPTAQ nous informe qu'elle a bien reçue la demande pour la Ferme Bouthec Inc. et qu'elle procédera à l'étude détaillé de cette demande.

La CPTAQ nous informe de la date de rencontre pour le dossier de Monsieur René Goudreault.

La CPTAQ nous informe de la date de rencontre pour le dossier de Monsieur Éric Moreau.

La CPTAQ nous informe qu'elle autorise l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, des lots situés à l'intérieur des îlots déstructurés de notre municipalité.

La CPTAQ nous informe qu'elle autorise à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une résidence pour le dossier de Monsieur Pascal Davidson.

# Commission Scolaire de l'Énergie

La CSE nous envoie son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2015 à 2016-2017. Pour l'école Masson les prévisions de 2014-2015, 160 élèves pour 2015-2016, 167 élèves et pour 2016-2017, 167 élèves.

#### **Curriculum Vitae**

Benoît Banville nous offre ses services comme instructeur pour des cours de tennis.

Madame Josée Délisle nous offre ses services comme secrétaire administrative.

#### DeveloTech Inc.

DeveloTech nous informe des nouvelles balises Cyclo-zone, le seul délinéateur de piste cyclable capable de résister à des impacts de 80 km/h.

# Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoi leur bulletin Autour d'elles. Dans ce bulletin on parle de la journée internationale des femmes et des diverses activités qui auront lieu dans les prochains mois.

# Florilène Loupret

Madame Loupret nous offres ses services comme rédactrice et réviseure linguistique.

# Héma-Québec

Héma-Québec nous remercie pour le support offert lors de la dernière collecte de sang

qui a permis d'accueillir 98 donneurs.

## **Jocelyne Gervais**

Madame Jocelyne Gervais nous demande des informations sur le salaire des élus et sur le surplus accumulé au 31 décembre 2013.

# Les Entreprise Crête (1993) Inc.

Les Entreprise Crête nous envoient la liste de prix pour la carrière à sablière.

#### **Marcel Guimond et Fils**

Marcel Guimond nous envoie sa nouvelle liste de prix pour la machinerie 2014.

#### **Mini-Scribe**

Dans le Mini-Scribe on mentionne que les municipalités doivent s'assurer que les électeurs à notre emploi disposent de 4 heures consécutives pour aller voter le jour du scrutin. De plus, il nous rappelle que nous devons au plus tard le 30 avril déposer à une séance du conseil le rapport financier et le rapport du vérificateur.

#### M.R.C. Mékinac

La MRC avise les entrepreneurs de prendre certaines précautions concernant l'utilisation de béton dans leurs nouvelles constructions. Le but est de minimiser les risques associés à la pyrrhotite.

# Municipalité de Champlain

La Municipalité de Champlain nous invite à la journée de formation de l'Association Québécoise d'urbanisme.

#### Mutuelle des municipalités du Québec

La MMQ demande aux membres sociétaires de respecter le plan de mise en œuvre qui a été adopté. Que ce soit pour les délais d'intervention ou pour l'alimentation en eau, des paramètres qui ont été établis pour donner un service de protection incendie adéquat aux citoyens de chacune des municipalités de la MRC Mékinac.

#### Postes Canada

Postes Canada nous informes qu'à partir du 31 mars, nous allons bénéficier d'un nouveau tarif commercial réduit de 0.75 \$ par lettre standard.

Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

La RACJO nous informe que le Restaurant le Petit Palace a fait la demande d'un permis

d'alcool.

Régie des gestion des matières résiduelles de la Mauricie

La RGMRM nous informe qu'à compter du 3 mars 2014 les municipalités désirant se départir de matières résiduelles doivent le faire dorénavant au site d'enfouissement public

de Saint-Étienne-des-Grès et non de Champlain.

Société d'habitation du Québec

La SHQ nous envoie la révision budgétaire de 2014. Dans le rapport nous voyons la

contribution de la municipalité au déficit de 4 466 \$.

Sureté du Québec

La SQ nous informe de son programme « La prévention, un investissement sûr » qui a pour objectif de faire échec aux actes criminels et de réduire les pertes financières

attribuables au vol et à la fraude.

La SQ nous informe que dans le cadre du mois de la prévention de la fraude, les policiers de la SQ sensibiliseront la population à la contrefaçon de billets en visitant les

commerces.

Vitrerie Cybel Enr.

La Vitrerie nous offre ses services dans le domaine de la vitrerie, menuiserie et de

rénovation depuis plus de 10 ans.

RÉSOLUTION : 2014-04-119:

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu

unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mars 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-04-120: Approbation des comptes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du

mois de mars 2014 au montant de 252 483.04 \$

#### Questions de l'assistance :

Sylvain Trudel demande si la construction d'un parc de planches à roulette sera réalisée cette année et il dépose une pétition de 230 signatures demandant à la municipalité de mettre de l'avant le projet de parc de planches à roulette annoncer à l'automne 2013.

Lyne Bacon pose aussi une question concernant le parc de planches à roulette.

<u>RÉSOLUTION 2014-04-121 : Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2013</u>

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié lequel annonçait que le rapport financier de la municipalité sera déposé à la séance du 7 avril 2014;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité a été fait par Marilyn Proteau, CGA de la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 tel que présenté par Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés. Les revenus de fonctionnement et d'investissement se sont élevés à 3 622 741 \$, les dépenses de fonctionnement, les autres activités financières et les éléments de conciliations à des fins fiscales ont atteint 3 644 111 \$ d'où un déficit de (20 370 \$) pour l'année 2013. Le surplus accumulé au 31 décembre 2013 est donc de 250 607 \$ moins les montants affectés au budget 2014 de 37 958 \$ et l'achat d'un camion autopompe de 70 215 \$ pour un surplus net de 141 434 \$ et un fonds réservé de 94 267 \$.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# **RÉSOLUTION : 2014-04-122**

# <u>I</u>L EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR CAROLINE POISSON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 15 avril 2014 au montant de 254 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 106-96. Ce billet est émis au prix de 98.50500 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

47 900 \$	1,85000 %	15 avril 2015
49 300 \$	2,10000 %	15 avril 2016
50 900 \$	2,25000 %	15 avril 2017

52 600 \$	2,55000 %	15 avril 2018
54 200 \$	2,85000 %	15 avril 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION: 2014-04-123

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 254 900 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
106-96	216 700 \$
106-96	38 200 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

# IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD, APPUYÉ PAR ANDRÉ BEAUDOIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 254 900 \$ prévu aux règlements d'embrunt numéros 106-96 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou trésorier ;

QUE les billets soient datés du 15 avril 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	47 900 \$
2016	49 300 \$
2017	50 900 \$
2018	52 600 \$
2019	54 200 \$

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-124:</u> Engagement d'un arpenteur pour la reconstruction du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard

CONSIDÉRANT que l'architecte nous demande de mandater un arpenteur pour déterminer les niveaux de terrain ainsi que le relevé de la fondation du pavillon du Centre

de Loisir Éric Bédard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Claude Lahaie, arpenteur géomètre, pour avoir un plan de cadastre, les niveaux de terrain ainsi que le relevé exact de la fondation du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-125:</u> Publicité – Le Nouvelliste /Mois de l'arbre et des forêts

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer une publicité au montant de 249.90 \$ plus les taxes dans le Nouvelliste dans le cahier spécial dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-126:</u> Demande d'aide financière pour Desjardins – Jeunes au travail

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière au Carrefour jeunesse-emploi dans le cadre du programme Desjardins-Jeunes au Travail pour deux emplois d'étudiant pour le recensement des chiens et entretien des parcs.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'emprunt d'équipement d'Éric Marcotte

La municipalité ne peut prêter d'équipement à un particulier.

RÉSOLUTION : 2014-04-127: Remplacement d'un ordinateur pour le bureau

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Microgest informatique pour la fourniture d'un ordinateur avec un écran au coût de 1 247.17 \$ taxes incluses.

# RÉSOLUTION : 2014-04-128: Pompe portative pour le service d'incendie

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Aréo-Feu au montant de 14 941.00 \$ taxes incluses pour la fourniture d'une pompe portative modèle P555S, 55 HP.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Étagères pour la bibliothèque et installation de Windows 7 sur un ordinateur

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure afin d'avoir le prix de ces équipements.

## Achat d'un Gazebo pour le parc Lucien-Lafrance

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure pour de vérifier l'espace disponible au parc Lucien-Lafrance afin de déterminer la grandeur du Gazebo que nous pourrons installer sur ce parc.

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-129:</u> <u>Demande d'aide financière d'Olivier Groleau pour transfert d'entreprise</u>

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'Olivier Groleau pour l'achat de l'entreprise de son père;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne verse pas d'aide financière à Olivier Groleau pour le transfert de l'entreprise de son père; car il ne répond pas aux critères du programme municipal soit de créer un emploi et d'occuper un local vacant.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION</u>: 2014-04-130: Demande d'aide financière de Méryam Trahan pour une nouvelle entreprise de soins de santé

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Méryam Trahan pour une nouvelle entreprise de soins de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne verse pas d'aide financière à Méryam Trahan pour une nouvelle entreprise de soins de santé; car il ne répond pas aux critères du programme municipal soit de créer un emploi autre que le sien et d'occuper un local vacant.

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-131:</u> Demande de commandite pour le spectacle de fin d'année les Maestros

CONSIDÉRANT la demande commandite de l'école de musique Les Maëstros pour leur spectacle de fin d'année;

CONSIDÉRANT que trois (3) jeunes de Sainte-Thècle font partie de cette école de musique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer une publicité format carte d'affaire au montant de 30.00 \$ dans le programme de la soirée spectacle de fin d'année de l'école de musique Les Maëstros.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-132:</u> Demande d'aide financière de l'association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite

CONSIDÉRANT que l'association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite cotise leurs membres pour ensemencer des poissons dans le lac;

CONSIDÉRANT que l'association nous demande une contribution financière pour réaliser cet ensemencement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jaques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500.00 \$ à l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite pour l'ensemencement de poissons dans le lac du Jésuite.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière de la Dystrophie musculaire Canada

Le conseil ne donne pas d'argent à cet organisme.

Demande de commandite de Marianne Léveillé pour un défilé de mode

Le conseil ne donne pas de commandite pour ce défilé de mode.

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-133:</u> Demande d'aide financière de Manuella Perron et Renée Béland pour le Challenge des régions (gymnastique)

CONSIDÉRANT que Charlène Audy et Élodie Tousignant de notre municipalité ont participé aux compétitions régionales de gymnastique à Shawinigan et Louiseville et se sont classées afin de participer au challenge;

CONSIDÉRANT que les parents de ces deux jeunes nous demandent une aide financière pour défrayer le coût de leurs inscriptions au challenge de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 120.00 \$ pour la participation de deux (2) jeunes du Club des Gymnatech de notre municipalité au challenge des régions en gymnastique qui se tiendra les 18 et 19 mai 2014 à Victoriaville.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-134:</u> Demande d'utilisation de la salle Aubin gratuitement pour le 40<sup>e</sup> groupe scout Mikinàk

CONSIDÉRANT que le 40<sup>e</sup> Groupe de scout Mikinàk organise une soirée de lever de fonds;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande d'utiliser la salle Aubin gratuitement pour cette activité:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au 40<sup>e</sup> Groupe scout Mikinàk pour leur soirée de lever de fonds (casino) qui aura lieu le 19 avril 2014 et ce conditionnellement à la remise en état de la salle (ménage).

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-135:</u> Demande d'utilisation de la salle Aubin gratuitement du CDC Mékinac

CONSIDÉRANT que CDC Mékinac organise «Une rentrée scolaire accessible pour tous» qui contribue à alléger le stress occasionné par l'achat des fournitures scolaires des familles en proposant des ventes d'articles neufs et usagés;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande de disposer de la salle Aubin gratuitement pour organiser cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à la Corporation de développement communautaire de Mékinac pour la tenue de l'activité « Une rentrée scolaire accessible pour tous» qui se tiendra le 26 juin 2014.

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-136:</u> <u>Demande d'ajustement du tarif d'utilisation du Pavillon Desjardins de la Maison des familles</u>

CONSIDÉRANT que la Maison des familles de Mékinac nous demande de réduire le tarif de location du Pavillon Desjardins pour l'organisation de deux journées de réflexion;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle chargera un montant de 60.00 \$ par jour à la Maison des familles pour l'organisation de deux journées de réflexion soit les mercredis 23 avril et 7 mai 2014 et ce conditionnellement à ce qu'il laisse le local propre à la fin de ces journées.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-137:</u> Demande d'aide financière du Hockey mineur Normandie Mustang JR AA pour la Coupe Dodge

CONSIDÉRANT que Hugo Baril de Sainte-Thècle joue pour l'équipe de hockey Jr AA de la Mauricie:

CONSIDÉRANT que son équipe participera au championnat provincial (Coupe Dodge) et il nous demande une aide financière pour défrayer une partie des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50.00 \$ au Hockey mineur Normandie (Mustang Jr AA) pour leur participation au championnat provincial (Coupe Dodge) qui se tiendra du 16 au 20 avril 2014 à Carleton en Gaspésie.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-138:</u> Demande d'aide financière de Laurence Brassard pour le défi têtes rasées de Leucan

CONSIDÉRANT que Laurence Brassard de Sainte-Thècle relèvera le défi têtes rasées et nous demande une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle versera un montant de 25.00 \$ à Leucan pour la participation de Laurence Brassard au défi têtes rasées, le 8 juin 2014.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-139:</u> Demande d'aide financière de la Municipalité du <u>Lac-aux-Sables pour les 100 ans du premier train de la gare d'Hervey-Jonction</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Lac-aux-Sables soulignera le 100<sup>e</sup> anniversaire du premier train de la gare Hervey-Jonction vers Amos en Abitibi;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Lac-aux-Sables nous demande une participation financière pour la réalisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une participation financière de 250.00 \$ pour que le nom de la municipalité soit dans le dépliant souvenir et dans le journal municipal de la Municipalité du Lac-aux-Sables pour le soulignement du  $100^{\rm e}$  anniversaire du premier train de la gare Hervey-Jonction vers Amos en Abitibi.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION</u>: 2014-04-140: <u>Association canadienne pour la santé</u> mentale/proclamer la semaine nationale de la santé mentale

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan «Prendre une pause, ç'a du bon» vise à reconnaitre l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement:

CONSIDÉRANT que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle que en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de sa société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;

En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;

En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le maire Alain Vallée, de la municipalité de Sainte-Thècle, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Sainte-Thècle et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-141:</u> Rappel au travail des employés aux travaux publics et les parcs

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Entérine l'embauche de Sylvain Magnan, préposé aux travaux publics, pour le 7 avril 2014.
- Autorise l'embauche les autres préposés aux travaux publics selon les besoins de la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-142:</u> Comité de sélection pour l'engagement des étudiants pour l'été 2014

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel-Bédard, Caroline Poisson et André Beaudoin pour former le comité de sélection pour passer les entrevues pour l'embauche des étudiants pour l'été 2014 et de faire leurs recommandations au conseil municipal.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Engagement d'un sauveteur de plage

Il faut trouver un sauveteur de plage.

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-143:</u> <u>Grief 201-13/Yves Vallée (urgence), Grief 2013-14/Sylvain Magnan (arrosage de fleur) et Grief 2014-01/Sylvain Magnan (congé mobile du 30 décembre 2013)</u>

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont rencontré la partie syndicale pour discuter des griefs 2013-13, 2013-14 et 2014-01, le 19 mars 2014;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal sur le comité de relation de travail ont offert de régler les trois (3) griefs à 50% du coût;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle offre à la partie syndicale de régler les griefs 2013-13, 2013-14 et 2014-01 dans une proportion de 50% des demandes exigées.

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-144:</u> <u>Brigadier scolaire/remplacement par autobus scolaire</u>

CONSIDÉRANT que le brigadier scolaire coûte environ 8 000.00 \$ à la municipalité pour faire traverser environ 12 enfants au coin des rues Masson et Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT qu'une économie pourrait être réalisée en défrayant le coût de l'autobus scolaire pour transporter ces enfants à l'école Masson;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande de prendre entente avec la Commission Scolaire de l'Énergie afin de voyager, en autobus, les enfants qui traversent la rue Saint-Jacques à l'intersection de la rue Masson et ce pour la rentrée des classes en août 2014 alors nous n'aurons plus besoin du brigadier scolaire.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-145:</u> Projet spéciaux/S.O.S. Parents, semaine de relâche 2015

CONSIDÉRANT le succès du projet S.O.S. Parents durant la semaine de relâche 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle reconduit pour l'année 2015 le projet S.O.S. Parents pour la semaine de relâche.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-04-146: Projet spéciaux/La Petite Séduction

CONSIDÉRANT qu'il faut décorer notre village de fleurs pour le tournage de la Petite Séduction;

CONSIDÉRANT que ces fleurs resteront pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de fleurs de Centre Jardin Multi-Fleurs pour décorer la municipalité pour le tournage de la Petite Séduction.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-147 : Projet spéciaux/SADC : Plantation</u> d'arbres/délimitation d'un terrain

# CONSIDÉRANT

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle délimite le terrain du Parc Bédard du chemin Saint-Pierre Sud pour la plantation d'arbre dans le cadre du projet du SADC.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-148:</u> <u>Projet spéciaux/CLD Mékinac : tenue du Marché Mékinac au Parc Saint-Jean-Optimiste le 9 août</u>

CONSIDÉRANT que le CLD de Mékinac nous demande la permission de tenir le Marché Mékinac dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le CLD de Mékinac d'utiliser le parc Saint-Jean-Optimiste pour la tenue du Marché Mékinac, le 9 août 2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-149:</u> Adoption du dépôt des résultats annuels pour le schéma de couverture de risques en incendie

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des résultats annuels pour le schéma de couverture de risque en incendie de l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport des résultats annuels de sa municipalité pour l'an trois du schéma de couverture de risques en incendie préparé par Maxim Poulin, directeur du service d'incendie.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-04-150: Réparation du camion GMC 2005

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du Garage Roger Charron fait la réparation du camion GMC 2005 pour le coût de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-151:</u> M.R.C. de Mékinac autorisation d'un budget pour le lac V'Limeux

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de prendre la gestion les travaux de mise forme d'un chemin sur 1.4 km visant à desservir les huit nouveaux emplacements de villégiature au lac V'Limeux.
- Accepte le montant de 40 000 \$ alloué par la MRC de Mékinac pour la réalisation de ces travaux.
- Autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec la MRC de Mékinac

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-152:</u> Demande de Michel Gélinas pour le nouveau chemin du lac V'Limeux

CONSIDÉRANT que Michel Gélinas nous demande de déplacer le nouveau chemin en partance du lac V'Limeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle avise Michel Gélinas que le tracé du chemin entre le lac Bouton et le lac V'limeux a été déterminé en accord avec les Ministères concernés et que le contrat de construction de ce chemin a été accordé selon ce tracé.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-153:</u> <u>RGMRM demande de stationnement d'une remorque citerne</u>

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la RGMRM à stationner une remorque citerne au garage municipal pour minimiser les coûts des travaux de vidange et de transport des boues de fosses septiques de notre localité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-154:</u> <u>FQM demande de signature d'une entente de partenariat fiscal.</u>

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications è être

apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour la majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-155:</u> Demande d'indemnisation de Guy Goyette pour bris <u>d'aqueduc</u>

CONSIDÉRANT qu'un bris de la conduite d'eau potable a causé des dommages à la propriété du 610 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le propriétaire nous réclame un montant de 800.00 \$ pour les dommages survenus lors de ce bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que le conseil estime cette réclamation justifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la réclamation de Guy Goyette au montant de 800.00 \$ pour dommage subit lors du bris d'aqueduc survenu le 10 mars 2014.

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-156:</u> M.R.C. de Mékinac/Entente relative au service de désincarcération

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de signer une nouvelle entente relative au service de désincarcération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'entente relative au service de désincarcération avec La Régie des Incendies du Centre-Mékinac, La Municipalité de Lac-aux-Sables, La Municipalité de Notre-Dame-De-Montauban et la MRC de Mékinac.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2014: Amendant le règlement numéro 132-98 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec</u>

Le conseil reporte l'adoption de ce règlement à une séance ultérieure.

## Questions de l'assistance :

Danny Dionne demande de remettre le dos d'âne dans la rue Saint-Gabriel. Jean-Marie Veilleux poste des questions concernant le chemin Saint-Joseph, le rapport financier de la municipalité et l'installation de Windows 7 à la bibliothèque municipale. Manuella Perron et Marcel Bacon posent une question concernant le parc de planche à roulette.

Normand Béland informe le conseil que la Fabrique de Sainte-Thècle a signé un contrat avec Télus pour l'installation d'antennes sur l'église pour la téléphonie cellulaire.

#### AFFAIRES NOUVELLES

- A) ACHAT DE BACS DE 1100 LITRES POUR ORDURE
- B) FORMATION POUR L'EAU POTABLE

RÉSOLUTION : 2014-04-157: Achat de bacs de 1100 litres pour les ordures

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète 10 bacs de 1100 litres pour les ordures de la compagnie USD au montant de 4 692.60 \$ taxes incluses.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-04-158: Formation pour l'eau potable

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics à assister à la formation Comprendre vos obligations

en matière d'infrastructures municipales, le 16 avril 2014 à Bécancour. Les frais d'inscription seront à la charge de la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-04-159: Lever de la séance

À 21h12, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement de lever de la séance.

1	ADOPTEE UNANIMEMENT
Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 29 avril 2014, à 18h30 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2014-04-160: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 19h30 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation et devancent la séance extraordinaire à 18h30 au lieu de 19h30

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 18 heures 30 minutes afin de traiter des sujets suivant :

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Achat de l'immeuble de la compagnie Dracipvas Inc.
- 3. Achat de rayonnage pour la bibliothèque
- 4. Questions de l'assistance
- 5. Levée de la séance.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-04-161:</u> Achat de l'immeuble de la compagnie Dracipvas Inc.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire acheter l'immeuble de la compagnie Dracipvas Inc. situé au 631 rue Notre-Dame pour avoir des terrains disponibles dans sa localité et relocaliser le garage municipal;

CONSIDÉRANT que la compagnie Dracipvas Inc. est disposée à nous vendre l'immeuble du 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Achète de la compagnie Dracipvas Inc. un immeuble situé au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle (lot 4 757 225) au coût de 300 000.00 \$.
- L'achat sera payable comme suit 225 000.00 \$ à la signature du contrat et le solde de 75 000.00 \$ payable dans un an au taux de 4% d'intérêt l'an.
- Le financement de cet achat se fera comme suit : un montant 125 000.00 \$ du surplus accumulé, un montant de 56 000.00 \$ est transféré du budget du transport, un montant de 24 000.00 \$ est transféré du budget de l'aide aux entreprises et un montant de 20 000.00 \$ provenant des taxes sur la valeur foncière dû aux augmentations d'évaluation d'immeubles pour 2014.
- Pour le solde de 75 000.00 \$, plus l'intérêt, payable en 2015, il sera imposé sur les taxes foncières de l'année 2015.
- Mandate Denis Marchildon, notaire, pour préparer et faire signer le contrat d'achat de cet immeuble.
- Autorise Alain Vallée, maire, et Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer et au nom de la municipalité tout document concernant cet achat

ainsi que le contrat notarié.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-04-162:	Achat de rayo	nnage 1	oour la	<u>bibliothèque</u>

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Rayonnage Aetnastak de Montel au coût de 1 330.00 \$ plus les taxes pour l'achat de rayonnage pour la bibliothèque municipale.

ADOPTEE UNANIMEMENT
Questions de l'assistance :
Aucune question
RÉSOLUTION : 2014-04-163: Lever de la séance
À 18 h 55, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever de la séance.
ADOPTÉE UNANIMEMENT
Maire Secrétaire-trésorier
Manc Scholanc-tresonici

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 mai 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

# Sont présents:

André Lacombe, conseiller Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2014-05-164: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-05-165 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril et extraordinaire du 29 avril 2014.
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et dépenses
- 6. Questions de l'assistance
- 7. Nomination du maire suppléant

- 8. Soumission pour la levée de conteneurs à chargement avant
- 9. A) Prévision de travaux pour la voirie de l'année 2014
  - B) Demande d'aide financière au Ministre des Transports pour la voirie
  - C) Achat de calcium pour les routes en gravier
- 10. Travaux des rues Lacordaire et Saint-Jean
  - A) Proposition de travail pour devis de trottoirs
  - B) Proposition de travail pour surveillance de chantier
  - C) Engagement de personnel pour les travaux des rues Lacordaire et Saint-Jean
- 11. Adoption du rapport financier de l'OMH de Sainte-Thècle
- 12. Don à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.
- 13. Organisation de la Fête Nationale
- 14. Demande de Jean Boutet d'installer un drain pour capter l'eau près des bassins d'épuration.
- 15. Achat d'une polisseuse pour l'Hôtel de Ville.
- 16. Achat de manteaux et pantalons (bunker) pour le service d'incendie.
- 17. Demande de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche.
- 18. Vente du tracteur Kubota brulé
- 19. Demande d'aide financière :
  - A) De Passe-Partout de l'école Masson (voyage en train).
  - B) Organisateur du demi-marathon de Sainte-Thècle.
  - C) De l'AQDR Mékinac.
  - D) Association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan
  - E) Du comité Culturel de Sainte-Thècle
  - F) De la Fondation québécoise du cancer.
  - G) De la Fondation du CSSS de l'énergie
- 20. Demande diverses :
  - A) De la Municipalité du Lac-aux-Sables concernant la facture du service d'incendie.
  - B) Annie Beaudry et Dannie Lambert, responsables du soccer.
  - C) De Luc Blais pour la vidange de sa fosse septique.
  - D) De Denis Marchildon concernant une facture
  - E) De Paul Lecours pour le déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec.
- 21. A) Congrès de la COMAQ.

- B) APSAM rencontre régional
- 22. A) Adoption d'un règlement modifiant le règlement de circulation pour réduire la vitesse sur la rue Saint-Gabriel.
  - B) Panneaux pour parc Saint-Jean-Optimiste
- 23. Avis de motion :
  - A) Projet d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord du numéro civique 2630 au 2651 et le Camping.
  - B) Projet d'eau potable sur la 4<sup>ème</sup> Avenue du lac-Croche Sud
  - C) Projet d'ouverture de la rue Pierre-Ayotte
- 24. Immeuble du 631 rue Notre-Dame
- 25. Questions de l'assistance
- 26. Affaires nouvelles :
  - A) Publicité Le Nouvelliste
  - B) Formation de la FQM
- 27. Ajournement ou lever de la séance

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-05-166 :</u> <u>Adoption du procès-verbal de la séance du mois</u> d'avril 2014

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril et extraordinaire du 29 avril 2014.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Correspondance reçue en avril 2014

- Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire

Le MAMROT nous informe qu'un montant de 42 851,30 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention PADEM.

Le MAMROT nous informe que dans l'exercice financier municipal 2014, les montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière seront de 0,54\$ par tonne métrique et de 1,03 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille ou le montant sera de 1,45\$ par mètre cube.

# - Ministère de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation du Québec

Le MAPAQ nous envoie la nouvelle édition du portrait agroalimentaire de la région.

# - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

Le MELS en collaboration avec Kino-Québec nous invite à organiser des activités qui donneront le goût de bouger à nos citoyennes et citoyens dans la semaine du 1<sup>er</sup> au 4 mai 2014.

# - Ministère de la sécurité publique du Québec

Le MSPQ nous envoie un exemplaire de la récente publication « La Sécurité incendie au Québec- Rapport d'activité et statistiques sur les incendies déclarés en 2012 ». Ce document présente le portrait de la situation actuelle dans le domaine de l'incendie au Ouébec.

# - Agence de la Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

L'ASSMCQ nous offre ses services de soutien téléphonique et de rappel électronique des tontes pour la gestion de l'herbe à poux.

# AQDR de Mékinac

L'AQDR de Mékinac nous envoie son bulletin de l'association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

#### Canadien National

Le CN nous informe que la compagnie Asplundh Canada est mandatée pour accomplir les travaux de contrôle de la végétation sur la portion du ballast des corridors ferroviaires du CN et ce du 19 mai au 31 août 2014.

# - Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe de l'orientation préliminaire du dossier de Jonathan Lecours. Après pondération, la CPTAQ devrait refuser la demande, car un terrain commercial dans un tel milieu aurait des effets négatifs sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles, sur le potentiel agricole et sur l'homogénéité de la communauté agricole.

#### - Curriculum Vitae

Monsieur Sylvain Ricard nous offre ses services comme journalier. Monsieur Ghislain Audy nous offre ses services comme journalier. Madame Claudie Lévesque nous offre ses services comme secrétaire.

# - Madame Anita Roy Béland

Madame Béland nous remercie d'avoir pensé à elle comme bénévole de l'année lors du Gala reconnaissance 2014.

## - Paysagiste Claudette Piché

Madame Piché nous offre ses services comme paysagiste.

#### - SBM

La compagnie SBM, fournisseur de notre photocopieur, nous informe que les coûts d'entretien seront assujettis à une majoration.

# - Tribunal Administratif du Québec

Le Tribunal rejette la demande de l'Érablière chez Anita et Angelo pour la continuité des services de repas en dehors de la cabane à sucre.

#### - Usibec

La compagnie Usibec nous offre leur service dans la fabrication de poubelles à deux ouvertures pour déchets et recyclage pour les parcs.

## RÉSOLUTION : 2014-05-167: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2014.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-05-168: Approbation des comptes

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril 2014 au montant de 302 632.29 \$

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Une copie de l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2014 a été envoyée aux membres du conseil ainsi qu'une estimation de cet état au 31 décembre 2014

#### Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais pour une question concernant la deuxième présentation du rapport de la SAMBBA et informe le conseil qu'il y avait une nappe d'eau bleu dans le ruisseau voisin de sa propriété.

Jean-François Couture informe le conseil sur un article.

Réjean Bédard dit qu'il y a deux ponceaux de brisés sur le chemin Saint-Joseph.

#### Résolution 2014-05-169: Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel-Bédard, conseiller au siège numéro 2,

- a) maire suppléant pour les six (6) prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-170: Soumission pour la levée de conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. pour la fourniture et la levée de 6 conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT que la location des conteneurs sera payée par les commerces directement à Service Cité Propre Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard, et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Cité propre pour la levée de 6 conteneurs de matières résiduelles pour un montant de 195.80 \$ plus taxes par levée et pour un montant de 113.63 \$ plus taxes lorsque le camping sera fermé et ce pour la période allant du 6 mai 2014 au 30 avril 2015.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-171: Prévisions de travaux pour la voirie de l'année 2014

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prioriser les travaux de voirie pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin, et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle exécutera les travaux de voirie suivants pour l'année 2014 :

- Pavage de la rue Charles-Audy pour un montant estimé de 20 000 \$.
- Réparation sur le chemin Saint-Michel Nord pour un montant estimé de 40 000 \$ entre les numéros civiques 2441 et 2520 et aussi près du numéro civique 2365.

- Réparation de la côte du Chnabail pour un montant de 8 500.00 \$.
- Réparation de pavage dans diverses rues pour un montant estimé de 5 000 \$.

Accepte la soumission de Lebel Asphalte au montant de 4 500 \$ plus taxes pour la réparation du pavage près du numéro civique 2365 du chemin Saint-Michel Nord.

Accepte la soumission de Lebel Asphalte au montant de 4 280 \$ plus les taxes pour des réparations d'asphalte causés par des travaux d'aqueduc sur la rue Notre-Dame et par des travaux d'égout sur la rue Bédard.

Autorise le directeur des travaux publics à faire exécuter la réparation de la côte du Chnabail au montant de 8 500 \$.

Pour les autres travaux, nous attendrons de savoir le montant de l'aide financière que le Ministère des Transports nous accordera.

Un montant de 45 000 \$ est approprié de la réserve pour carrière et sablière pour payer ces travaux.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Résolution 2014-05-172:</u> Demande d'aide financière au Ministre des Transports pour des travaux de voirie

CONSIDÉRANT que la municipalité désire paver la rue Charles-Audy et améliorer la surface de roulement du chemin Saint-Michel Nord;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux d'amélioration s'élève à environ 60 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a beaucoup de rues et chemins à entretenir;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande au Ministère des Transports une aide financière pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 50 000 \$ au Ministre des Transports dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour le pavage de la rue Charles-Audy et l'amélioration du chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-173: Soumission pour l'achat de calcium pour les routes en gravier

CONSIDÉRANT qu'une offre nous est présentée par Marcel Guimond & Fils Inc. pour

la fourniture de calcium;

EN CONSÉQUNCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Marcel Guimond et Fils Inc. pour la fourniture et l'épandage d'environ 10,5 tonnes de calcium (abat-poussière) au prix de 655,00 \$ la tonne pour un montant de 6 877.50 \$ plus les taxes applicables sur les routes de gravier de la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Résolution 2014-05-174:</u> Offre de service pour devis de soumission pour les trottoirs des rues Saint-Jean et Lacordaire

CONSIDÉRANT qu'une offre nous est présentée par MESAR, ingénieur conseil pour préparer le devis de soumission pour les trottoirs;

EN CONSÉQUNCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de MESAR, ingénieur conseil, afin de préparer un devis de soumission pour les trottoirs des rues Saint-Jean et Lacordaire au coût de 1 000 \$ plus les taxes.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

Offre de service pour surveillance de chantier pour les rues Saint-Jean et Lacordaire

Le conseil reporte ce sujet et demande de vérifier avec le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac de nous fournir un coût pour la surveillance de ces travaux.

Résolution 2014-05-175: Engagement de personnel pour les travaux sur les rues Saint-Jean et Lacordaire

CONSIDÉRANT que nous avons besoin de deux employés supplémentaires pour les travaux des rues Saint-Jean et Lacordaire;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront dès que la période de dégel sera terminée;

CONSIDÉRANT que le CRT fera passer des entrevues aux personnes qui ont soumis leur candidature et recommandera les personnes sélectionnées au prochain conseil ou advenant le cas que les travaux doivent débuter avant la prochaine réunion, le conseil entérinera leur choix à l'assemblée du 2 juin2014;

EN CONSÉQUNCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Embauche 2 personnes occasionnelles pour compléter l'équipe de travailleurs dans le cadre des travaux sur les rues Saint-Jean et Lacordaire.
- Mandate le CRT pour faire passer les entrevues et recommander les candidats

choisis.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-176: Adoption du rapport financier 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Marcel Lefebvre donne lecture des états financiers de l'office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Caroline Poisson, et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les états financiers 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle tels qu'ils ont été présentés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, comptables agréés. Les revenus totalisent 69 822 \$ tandis que les dépenses s'élèvent à 125 461 \$ d'où un déficit total de 55 639 \$. La Société d'Habitation du Québec rembourse 90% de ce montant, ce qui représente une somme de 50 075 \$, et la Municipalité de Sainte-Thècle le solde de 10%, soit 5 564 \$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-177: Don à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle a versé un montant de 50 000 \$ à la municipalité pour investir dans la santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50 000 \$ à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour poursuivre leur objectif dans le domaine de la santé.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-178: Organisation de la Fête nationale du Québec

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie nous a accordé une aide financière de 1 400 \$ pour l'organisation de la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un montant réservé pour financier la somme excédentaire à l'organisation de cette fête;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire souligner cette fête;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle organise la Fête Nationale du Québec du 24 juin 2014 avec la collaboration du service d'incendie, de

Promotion Ste-Thècle Inc. et la CJS de Sainte-Thècle. Un dépliant des activités sera envoyé à la population en juin.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-179: Demande de Jean Boutet d'installer un drain pour capter <u>l'eau près des bassins d'Épuration</u>

CONSIDÉRANT que l'eau des bassins s'écoule sur le terrain de Jean Boutet;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un drain règlerait cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à faire installer un drain sur le terrain de Ferme Bouthec afin de capter l'eau de ruissellement près des bassins d'épuration.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-180: Achat d'une polisseuse pour l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT l'offre de Distribution Robert Enr. pour la fourniture d'une polisseuse usagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète une polisseuse usagée de Distribution Robert Enr. au coût de 1 100 \$ plus les taxes applicables pour l'entretien de l'Hôtel de Ville.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat de manteaux et pantalons (bunker) pour le service d'incendie

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

Résolution 2014-05-181: Demande de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche

CONSIDÉRANT que l'Association des riverains pour la protection du lac Croche nous demande de défrayer les frais de participation de M. René Bélisle au forum national sur les Lacs;

CONSIDÉRANT que M. René Bélisle s'est offert comme bénévole pour effectuer les prélèvements concernant la surveillance volontaire du lac Croche;

CONSIDÉRANT qu'il y a d'autres lacs dont des bénévoles effectuent la même

surveillance;

CONSIDÉRANT que les bénévoles qui effectuent la surveillance des lacs ont été formés par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT que si la municipalité enverrait une personne à ce forum se serait l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'acquiesce pas à la demande de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche de payer l'inscription pour la participation au forum national sur les lacs d'un bénévole du lac Croche.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Vente du tracteur Kubota brulé

Le conseil reporte ce sujet; car il trouve l'offre d'achat pour le tracteur Kubota brulé pas assez avantageuse.

Résolution 2014-05-182: Demande d'aide financière de Passe-Partout de l'école Masson

CONSIDÉRANT que les élèves de Passe-Partout de l'école Masson organise une sortie de fin d'année et nous demande une commandite pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50 \$ à l'école Masson pour l'activité de fin d'année du groupe de Passe-Partout.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière de l'organisateur du demi-marathon de Sainte-Thècle

Le conseil reporte ce sujet et demande à Steve Lachance de préciser ses besoins.

Résolution 2014-05-183: Demande d'aide financière de l'AQDR Mékinac

CONSIDÉRANT que l'AQDR nous demande une aide financière pour l'activité qui a eu lieu le 15 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière à l'AQDR pour l'activité qui a eu lieu le 15 novembre 2013.

<u>Résolution 2014-05-184: Demande d'utilisation du Pavillon Desjardins de l'Association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan</u>

CONSIDÉRANT que l'Association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan nous demande de disposer gratuitement du Pavillon Desjardins pour une activité dans le parc Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que le coût de location du Pavillon Desjardins est de 120 \$ pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue le Pavillon Desjardins au montant de 60 \$ taxes incluses à l'Association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan pour leur activité du 19 juin 2014.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-185: Demande d'aide financière du comité culturel de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que le comité culturel de Sainte-Thècle nous demande une aide financière pour faire transcrire des lettres adressées à l'Évêché de Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 400 \$ pour la transcription de lettres adressées à l'Évêché de Trois-Rivières au cours de la période du 1870 à 1903 concernant la construction d'une première chapelle à Sainte-Thècle et le choix du site de l'église actuelle.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-186: Demande d'aide financière de la Fondation québécoise du cancer

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer est en campagne annuelle de financement et nous demande de donner généreusement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de leur campagne annuelle 2014.

# Demande d'aide financière de la Fondation du CSSS de l'Énergie

Le conseil ne donne pas d'aide financière au CSSS de l'énergie; car un montant leur a été versé en novembre 2013.

Résolution 2014-05-187: Demande de la Municipalité du Lac-aux-Sables concernant la facture du service d'incendie

CONSIDÉRANT que le répartiteur du 911 a appelé les pompiers de Sainte-Thècle pour un feu au lac-aux-Sables par erreur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule la facture pour le déplacement des pompiers de notre municipalité pour le feu sur le chemin du Lac-Castor dans la Municipalité du Lac-aux-Sables puisse que le 911 n'aurait pas dû appeler nos pompiers.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Résolution 2014-05-188:</u> Demande d'Annie Baudry et Dannie Lambert, responsables du soccer

CONSIDÉRANT que Annie Baudry et Dannie Lambert, responsables du soccer, nous demande un local pour tenir une soirée d'information;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter le local 213 de l'Hôtel de Ville aux responsables du soccer pour une soirée d'information qui aura lieu le mardi 3 juin 2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-189: Demande de Luc Blais pour la vidange de sa fosse septique

CONSIDÉRANT que Luc Blais , le 24 octobre 2013, a demandé au conducteur du camion de vidange de fosse septique de la RGMRM de vidanger sa fosse scellée alors qu'il était sur son terrain pour vidanger sa fosse des eaux ménagères;

CONSIDÉRANT que le conducteur du camion de vidange de fosse septique de la RGMRM a accepté de vidanger sa fosse et la Régie lui a chargé un montant de 100 \$ pour une vidange en urgence;

CONSIDÉRANT que Luc Blais conteste cette facture; car il n'a causé aucune surcharge à la RGMRM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-

Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Annule la facture de 100 \$ imposée à M. Luc Blais qui nous avait été chargée par la RGMRM pour la vidange en urgence de sa fosse scellée alors que le camion était sur son terrain à vidanger sa fosse des eaux ménagères.
- Réclame à la RGMRM le remboursement de ce 100 \$; car il n'est pas justifié de charger un surplus alors que le camion était sur place et que cette vidange vous a évité une visite supplémentaire.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Demande de Denis Marchildon concernant une facture

Le conseil ne donne pas suite à cette demande

Résolution 2014-05-190: Demande de Paul Lecours pour déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT que M. Paul Lecours demande de faire déplacer un poteau d'Hydro-Québec sur son terrain qui alimente en électricité la station de pompage situé près du lac des Chicots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Hydro-Québec de déplacer un poteau situé sur le terrain de M. Paul Lecours et alimentant la station de pompage près du lac des Chicots dans le cadre du déplacement de la ligne électrique sur la rue Pierre-Ayotte.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Résolution 2014-05-191: Congrès de la COMAQ

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale adjointe à assister au congrès de la COMAQ qui se tiendra du 28 au 30 mai prochain. Les dépenses d'inscription, d'hébergement et de transports reliés à ce congrès seront assumées par la municipalité.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Résolution 2014-05-192: APSAM – rencontre régional

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à assister à la rencontre régionale SST Mauricie — Centre-du-Québec qui se tiendra le 20 mai 2014 à Bécancour. Les dépenses d'inscription et de transport reliées à

cette rencontre seront assumées par la municipalité.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE M.R.C. DE MÉKINAC

ASSEMBLÉE ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Thècle, tenue le 5 mai 2014, à 20 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, laquelle assemblée était présents :

LE MAIRE: ALAIN VALLÉE

#### LES CONSEILLERS:

- ANDRÉ LACOMBE
- CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD
- ANDRÉ BEAUDOIN
- CAROLINE POISSON
- JACQUES TESSIER
- BERTIN CLOUTIER

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2014: Amendant le règlement numéro 132-98 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec</u>

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire d'ajouter un article au règlement 132-98 spécifiant une limite de vitesse (zone scolaire) sur la rue Saint-Gabriel à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 mars 2014;

#### Résolution 2014-05-193

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu que le règlement 317-2014 suivant soit adopté.

# ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

# **ARTICLE 2**

Le conseil ajoute l'article suivant au règlement 132-98 :

La Partie de la rue Saint-Gabriel à Sainte-Thècle, situé entre la rue Villeneuve et le

terrain de l'École Masson, est déclarée zone scolaire.

La vitesse sur cette section de rue sera réduite à 30 km/h peu importe qu'on soit ou non durant une période scolaire et des panneaux de signalisation seront installés concernant cette nouvelle règlementation.

# **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Fait et adopté par le Conseil lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2014 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

Maire Secrétaire-trésorier

# Résolution 2014-05-194: Panneaux pour le parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que la Sureté du Québec nous demande de bien identifier la règlementation au parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT qu'il faut modifier les panneaux situés aux entrées du parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à faire refaire les panneaux de la règlementation du parc Saint-Jean-Optimiste.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Avis de Motion

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord du numéro civique 2630 au 2651 et les propriétés de la 12<sup>ième</sup> Avenue du Lac Croche Nord.

#### Avis de Motion

Caroline Poisson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour le prolongement du réseau d'eau potable sur la 4<sup>ème</sup> Avenue du Lac-Croche Sud.

#### Avis de Motion

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour les travaux d'ouverture de la rue Pierre-Ayotte.

<u>Résolution 2014-05-195</u>: <u>Immeuble du 631 rue Notre-Dame/demande d'aide</u> financière

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a acheté l'immeuble du 631 rue Notre-Dame pour avoir des terrains disponibles pour des entreprises et commerces;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal cherche présentement des entreprises qui pourraient s'installer sur ces terrains;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire revitaliser la municipalité et créer des emplois;

CONSIDÉRANT que l'aménagement du terrain est prioritaire pour vendre des parties de celui-ci;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement du terrain seront très onéreux;

CONSIDÉRANT que différents partenaires, tel la Caisse populaire Saint-Thècle – Saint-Adelphe, le CLD de Mékinac et la MRC de Mékinac (Pacte Rural) ont toujours soutenus monétairement les actions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que si des entreprises installent sur ce site tous nos partenaires en bénéficieront;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- demande à la Caisse populaire Saint-Thècle Saint-Adelphe une aide financière de 20 000 \$
- Demande une aide financière de 50 000 \$ à la MRC de Mékinac dans le cadre du Pacte Rural.

Ces aides financières permettront à la Municipalité de Sainte-Thècle de préparer le terrain du 631 rue Notre-Dame dans le but d'attirer des entreprises à Sainte-Thècle.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Ouestions de l'assistance :

Jean-François Couture pour des questions sur la zone scolaire, la patinoire et le parc de planche à roulette.

Jocelyne Gervais pose une question sur les procès-verbaux.

Gaston Groleau demande de réparer le pavage du chemin Petit Saint-Georges.

Paul Lecours demande de déplacer un poteau d'Hydro-Québec sur son terrain servant à alimenter la station de pompage de la Municipalité.

#### Affaires nouvelles :

Résolution 2014-05-196: Publicité dans le Nouvelliste pour cahier spécial sur la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que Le Nouvelliste nous offre une publicité dans le cahier spécial sur la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier, et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de 1/8 de page au coût de 304.30 \$ dans le journal Le Nouvelliste dans le cadre du cahier spécial sur la MRC de Mékinac qui paraitra le 6 juin 2014.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2014-05-197: Formation Caroline Poisson

CONSIDÉRANT que Madame Caroline Poisson, conseillère, désire suivre 2 formations de la Fédération québécoise des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Caroline Poisson, conseillère, à participer deux formations dispensées par la Fédération québécoise des municipalités

- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- Gestion financière municipale.

Les dépenses d'inscription et de séjour seront pavées par la municipalité.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claudette Trudel-Bédard, conseillère, invite la population à un concert qui aura lieu à l'église le 10 mai 2014.

Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, invite la population à une rencontre d'information sur la Petite Séduction qui aura lieu le 15 mai 2014 à 19h à la Salle Aubin.

RÉSOLUTION : 2014-05-198: Lever de la séance

À 20 h 56, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement de lever de la séance.

	ADOPTÉE UNANIMEMENT
Maire	Secrétaire-trésorier

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 26 mai 2014 à 19 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

#### Sont présents :

Claudette Trudel-Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Est absent:

André Lacombe, conseiller

Autres présences : Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

# RÉSOLUTION 2014-05-199 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 heures 30 minutes afin de traiter des sujets suivants :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Acceptation de l'offre de SMi pour la reconstruction du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.
- 3- Acceptation de l'offre du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour les travaux des rues Saint-Jean et Lacordaire.
- 4.- Engagement de personnels supplémentaires pour les travaux des rues Saint-Jean et Lacordaire.
- 5.- Acceptation de l'offre d'Excavation Lac-aux-Sables et Terrassement Mékinac Inc. pour le nettoyage du terrain du 631 rue Notre-Dame.
- 6.- Demande d'appui de Communication LAS Inc.
- 7.- Demande de Line Bacon
- 8.- Ouestions de l'assistance
- 9.- Lever de la séance

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'acceptation de l'offre de SMi pour la reconstruction du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard est reportée pour vérification auprès de l'architecte.

<u>RÉSOLUTION 2014-05-200</u> <u>Offre de service d'ingénierie de la MRC de Mékinac</u> pour les travaux des rues Saint-Jean et Lacordaire

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux offres pour la surveillance des travaux des rues Saint-Jean et Lacordaire de

Les Consultants MESAR au montant de 19 520.00 \$ plus les taxes

La MRC de Mékinac au montant de 7 200.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac au montant de 7 200.00 \$ pour effectuer la surveillance des travaux dans les rues Saint-Jean et Lacordaire.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION 2014-05-201</u> <u>Engagement de personnels supplémentaires pour les travaux des rues Saint-Jean et Lacordaire</u>

CONSIDÉRANT que nous avons besoin de personnels supplémentaires pour effectuer des travaux de renouvellement de conduite sur les rues Saint-Jean et Lacordaire dans le cadre d'un programme de subvention du Gouvernement du Québec PIQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle engage les personnes suivantes : Michel Genois, Kevin Ferron-Francoeur, Pierre Bélisle, Ghislain Audy et Guy Dontigny, comme personne salariée occasionnelle dans le cadre des travaux subventionnés par le Gouvernement du Québec (PIQM) sur les rues Saint-Jean et Lacordaire.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION 2014-05-202</u> Offre pour le nettoyage du terrain du 631, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux offres pour le nettoyage du terrain du 631, rue Notre-Dame de

Georges Paquin et Fils au montant de 12 240.00 \$ plus les taxes

Excavation Lac-aux-Sables et

Terrassement Mékinac Inc. au montant de 6 900.00 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT que la Caisse populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe nous versera une aide financière de 20 000 \$ pour affecter au nettoyage du terrain du 631 rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle de Excavation Lac-aux-Sables et Terrassement Mékinac Inc. au montant de 6 900.00 \$ plus les taxes pour le nettoyage du terrain situé au 631 rue Notre-Dame (Ancien Groleau Inc.)

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION 2014-05-203 Demande d'appui de Communication LAS Inc.

CONSIDÉRANT que Communication LAS Inc. nous fournit un réseau de communication ainsi qu'à différents citoyens et organismes de la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'en cas de sinistre la tour du site du Lac Sainte-Thècle pourrait nous être très utile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appui fortement la demande de Communication LAS Inc. auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin qu'il obtienne l'autorisation de conserver la tour du lac Sainte-Anne situé dans la municipalité de Saint-Ubald.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# DEMANDE DE LINE BACON

Madame Line Bacon demande que l'on divise le terrain de tennis en deux pour y aménager un parc de planche à roulettes sur une partie. Le conseil informe Mme. Bacon que la moitié du terrain de tennis est situé sur le terrain de l'école Masson et que la Municipalité a un bail avec la Commission Scolaire de l'Énergie pour l'utilisation d'un tennis seulement. La Municipalité fera les démarches auprès de la Commission Scolaire de l'Énergie afin d'avoir une autorisation d'y aménager un parc de planche à roulette sur une partie de leur terrain.

# RÉSOLUTION : 2014-05-204: Lever de la séance

À 20 h 08, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever de la séance.

	ADOPTÉE UNANIMEMENT
Maire	Secrétaire-trésorier

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 juin 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Est absent:

André Lacombe, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2014-06-205: Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

Alain Vallée, maire, annonce à l'assistance le décès du conseiller au siège numéro 1, Monsieur André Lacombe et demande de garder une minute de silence en son honneur.

Louis Paillé, directeur général et secrétaire-trésorier, avise les membres du conseil qu'une élection est obligatoire pour remplacer le conseil au siège numéro 1 et que l'élection sera tenue le 24 août 2014.

RÉSOLUTION : 2014-06-206 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour

- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai et de la séance extraordinaire du 26 mai 2014.
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et dépenses
- 6. Questions de l'assistance
- 7. A) Tarif pour le service d'animation et de garde pour la saison estivale 2014.
  - B) Embauche des étudiants pour la saison estivale 2014.
- 8. A) Ministère des Transports/programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
  - B) Ministère des Transports/rapport d'inspection des ponts.
- 9. Parc de skate.
- 10. Demande d'appui de Michel Proteau auprès de la CPTAQ
- 11. A) Demande de dérogation mineure pour le 1624, chemin Saint-Georges.
  - B) Demande de dérogation mineure pour le 431, rue Bédard.
- 12. Achat de manteaux et pantalons (bunker) pour le service d'incendie
- 13. Achat de d'une polisseuse pour l'Hôtel de Ville.
- 14. Vente d'équipements municipaux
- 15. Demande d'aide financière :
  - A) Armand Parisée / démarrage d'un restaurant
  - B) Organisateur du demi-marathon de Sainte-Thècle/publicité.
  - C) Appartenance Mauricie pour l'achat de 25 calendriers
  - D) UPA Mauricie/partenariat pour portes ouvertes sur les fermes de la Mauricie.
  - E) APEN/sollicite la gratuité du Pavillon Desjardins
  - F) Comité de balle-molle
- 16. A) Le Nouvelliste/publicité pour la Fête nationale du Québec.
  - B) Le Bulletin de Mékinac/publicité cahier spécial
- 17. Engagement d'une agence de sécurité pour la surveillance des endroits publics
- 18. Projection de la petite séduction.

- 19. Proposition d'honoraires pour le centre de Loisirs Éric Bédard
- A) Adoption du règlement 318-2014 décrétant le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre-Nord et les propriétés de la 12<sup>ième</sup> Avenue du Lac Croche Sud ainsi qu'un emprunt pour financer les travaux.
   B) Servitude pour aqueduc
- 21. Adoption du règlement 301-2012 : décrétant l'ouverture de la rue Pierre-Ayotte et des travaux d'aqueduc, de drainage, d'excavation et de fondation granulaire pour la construction de cette rue ainsi qu'un emprunt pour financer les travaux.
- 22. Mandat au service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour le prolongement du réseau d'eau potable sur la 4<sup>ième</sup> Avenue du Lac Croche Sud.
- 23. Achat d'abreuvoir pour le parc Saint-Jean-Optimiste.
- 24. Colloque de la Fondation Rues Principales
- 25. Vacances des préposés aux travaux publics
- 26. Don à la Coopérative de solidarité en habitation de Sainte-Thècle
- 27. Questions de l'assistance
- 28. Affaires nouvelles
- 29. Ajournement ou lever de la séance

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-207 :</u> <u>Adoption du procès-verbal de la séance du mois de</u> mai 2014

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai et de la séance extraordinaire du 26 mai 2014, tel que rédigé.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Correspondance reçue en mai 2014

- Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire

Le MAMROT nous invite à participer à la semaine de la municipalité qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 6 juin 2014. Nous avons jusqu'au 9 mai pour s'inscrire.

Le MAMROT nous informe que depuis le 31 mars 2014, l'application Territoire offre un service d'accès aux données permettant au milieu municipal d'accéder au téléchargement en libre-service de données géographiques et de les intégrer à leur propre système.

# - Ministère de la sécurité publique

Le MSP nous informe, qu'à partir du 2 juin 2014, Monsieur Pierre Racine occupera les fonctions de conseiller en sécurité incendie en remplacement de Madame Isabelle Fröhlich.

# - Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

L'ASSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec nous demande de contribuer à prévenir les effets à la santé et de la chaleur accablante.

# - Carrefour Jeunesse Emploi

La CJE nous envoie sa lettre d'acceptation pour la mise en candidature de Madame Julie Veillette comme employée hommage aux entrepreneurs 2014.

# - Corporation de Développement Communautaire de Mékinac

La CDC nous informe que le 26 juin 2014 de 15h à 18h aura lieu la vente d'article scolaire accessible pour tous, à la Salle Aubin situé, 301 rue Saint-Jacques.

#### - CLD Mékinac

Le CLD Mékinac nous informe qu'à partir de juin jusqu'en septembre, un bureau d'information touristique sera ouvert à la jonction des routes 153 et 159.

#### Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe qu'elle rejette la demande de Madame Renelle Thiffeault en raison de la disponibilité d'espaces appropriés hors de la zone agricole.

# - Corporation Transport Adapté Mékinac

La CTAM nous envoie leur rapport annuel de 2013.

#### - Excavation L.A.S. et Terrassement Mékinac Inc.

La compagnie d'excavation nous offres leurs services dans le domaine de l'excavation et terrassement.

# - Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM nous informe des propositions présentées lors de la rencontre du 7 mai dernier avec le ministre des Finances du Québec. À cette rencontre il a présenté les propositions et les attentes du milieu municipal et des régions quant au budget du Québec.

#### - Finar

La compagnie Finar, nous offre leurs services dans les bâtiments d'acier industriels commerciaux et récréatifs.

#### L'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

L'AFVSDM nous envoie la confirmation de 1000 plants pour 2014.

#### Louis Perron

Monsieur Louis Perron, nous mentionne que des personnes utilisent la rue St-Amand pour y transporter leurs déchets tels que des feuilles, résidus de râtelage, tonte de gazon, résidus de jardins et taillage de haie.

#### Mini-Scribe

Le Mini-Scribe nous rappels que les nouveaux élus doivent suivre une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. De plus on mentionne les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.

#### - Municipalité de Saint-Adelphe

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, félicite Monsieur Vallée pour son renouvellement de mandat comme préfet à la M.R.C.

#### Réseau biblio

Le réseau biblio, nous félicite pour l'amélioration que nous avons apportée à notre bibliothèque.

# - Sureté du Québec

La SQ, nous envoie un communiqué sur la réouverture des chalets pour la saison estivale. Elle nous rappelle quelques conseils de prévention pour réduire les risques d'être victime de vol.

La SQ, invites les plaisanciers et vacanciers à être prudents, prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur les plans d'eau.

# RÉSOLUTION : 2014-06-208: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mai 2014.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-06-209: Approbation des comptes

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mai 2014 au montant de 330 189.21 \$

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais demande comment sera payé le solde sur l'achat du terrain de Dracipvas Inc.

Ismen Lefebvre dit qu'il y a beaucoup de sable sur l'accotement asphalté du chemin Saint-Pierre Nord.

# RÉSOLUTION : 2014-06-210: Participation animation et loisirs/ tarif 2014

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac chargent près de 200 \$ par enfant pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour ce service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin, que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle établisse les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2014 :

- 1 ° Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 16h seront de 100 \$ pour le premier enfant, 75 \$ pour le deuxième enfant de la même famille, 50 \$ pour le troisième enfant de la même famille et gratuit pour les autres enfants de la même famille pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle et de les montants sont doublés pour les enfants dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle. Le camp de jour débutera le 23 juin 2014 jusqu'au 15 août 2014 soit pour une période de huit (8) semaines. (Même famille ou même adresse civique)
- $2^{\circ}$  offre de services au Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2014, savoir, un service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 moyennant sept (7 \$) dollars par jour par enfant.
- 3 ° Retard après 17h30, une pénalité de 1\$ au 5 minutes sera imposée aux parents retardataires.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-211:</u> Emplois étudiants : préposé à l'entretien des parcs, animateur Parc Saint-Jean-Optimiste, préposé au recensement des chiens et sauveteur de plage.

CONSIDÉRANT que les postes offerts sont deux recenseurs pour les chiens, quatre animateurs pour le parc et deux préposés à l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection pour l'embauche des étudiants pour l'été 2014 recommande d'engager

Pour l'animation aux parcs : Maude Jacob coordonnatrice et animatrice, Francis Groleau, Guillaume Ricard et Justine Malenfant, animateurs (trices)

Pour l'entretien des parcs et des débarcadères Nicolas Boutet

Pour le recensement des chiens : Maxime Ricard et William Mongrain-St-Laurent

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection du Carrefour Jeunesse-Emploi pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2014 dans le cadre du projet Jeunes au Travail Desjardins 2014 (Samuel Laberge Perron pour l'entretien des parcs);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retienne les services des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

<u>Animation au parc Saint-Jean Optimiste</u>: Maude Jacob coordonnatrice/animatrice, son salaire horaire sera de 11.35 \$, elle débutera son travail le 16 juin 2014 pour 9 semaines à raison de 35 heures semaine. Guillaume Ricard, Francis Groleau et Justine Malenfant, animatrice, leur salaire horaire sera de 10.35 \$, ils débuteront leur travail le 23 juin 2014 pour 8 semaines à raison de 30 heures semaine.

<u>Entretien des espaces verts des parcs et surveillance des débarcadères :</u> Nicolas Boutet et Samuel Laberge Perron. Début du travail : 03 juin 2014 ou selon disponibilité pour environ 8 à 10 semaines. Salaire horaire : 10.35 \$.

<u>Recenseur de chiens</u>: Maxime Ricard et William Mongrain-Beauregard. Début du travail: 23 juin 2014 pour 6 semaines. Salaire horaire: 10.35 \$

<u>Sauveteur de plage</u>: présentement nous n'avons pas de sauveteur de plage et nous en recherchons activement.

 $2^{\rm o}$  Les heures de formation faites en dehors de ces horaires seront rémunérés au taux indiqué au premier paragraphe.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-212:</u> <u>Ministère des Transports/rapport d'utilisation des compensations visant l'entretien et préventif des routes locales 1 et 2</u>

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de \$ 92 399 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts; situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes de l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Thècle informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-213:</u> <u>Ministère des Transports/rapport d'inspection des ponts</u>

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a fait l'inspection des ponts situés sur notre réseau municipal;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a noté des réparations mineures à effectuer sur certains ponts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle mandat le directeur des travaux publics pour faire effectuer les réparations nécessaires identifiées par le Ministère des Transports au ponts du chemin Saint-Michel Sud, de la Route Charest et au chemin du lac-Aylwin.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-06-214: Parc de planche à roulettes

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite à la Commission Scolaire de l'Énergie afin de pouvoir aménager une partie du terrain de tennis en parc de planche à roulettes;

CONSIDÉRANT que nous possédons des filets qui pourraient servir à séparer le terrain de tennis en deux parties;

CONSIDÉRANT qu'une citoyenne est disposée à nous fournir gratuitement deux (2) modules pour les planches à roulettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle est disposé à installer un filet pour séparer le terrain de tennis en deux et à installer les modules de jeux de planche à roulettes, prêtés par une citoyenne, et ce conditionnellement à l'obtention de l'autorisation écrite de la Commission Scolaire de l'Énergie.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseil effectuera une recherche pour trouver des modules de planche à roulettes usagés auprès de municipalités.

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-215:</u> Demande d'appui de Michel Proteau auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel Proteau s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'aliéner une partie de terrain;

CONSIDÉRANT que cette partie de terrain sera vendu à la Ferme Gravel Et Fils s.e.n.c. et est adjacent à leur terrain;

CONSIDÉRANT que ce terrain est situé en zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et

il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de Monsieur Michel Proteau auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'aliéner le lot 4 758 161 en faveur de la Ferme Gravel et Fils s.e.n.c.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-216:</u> <u>Demande de dérogation mineure pour le 1624, chemin Saint-Georges</u>

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jacques Gagnon pour construire un bâtiment complémentaire (hangar forestier) d'une superficie total de 74,35 mètres carrés qui donnera pour l'ensemble des bâtiments complémentaires une superficie totale de 112,72 mètres carrés alors que l'article 50 du règlement de zonage 8-90 exige une superficie maximale de 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal d'adopter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation suivant pour le 1624, chemin Saint-Georges à Sainte-Thècle, propriété de Monsieur Jacques Gagnon et Madame Raymonde Gervais, à savoir :

- Accepte une dérogation de 37,72 mètres carrés pour une superficie totale des bâtiments secondaires de 112.72 mètres carrés.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-217:</u> Demande de dérogation mineure pour le 431 rue <u>Bédard</u>

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Rosaire Thibodeau pour construire un bâtiment complémentaire d'une superficie total de 88,29 mètres carrés alors que l'article 50 du règlement de zonage 8-90 exige une superficie maximale de 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal d'adopter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation suivant pour le 431 rue Bédard à Sainte-Thècle, propriété de Monsieur Rosaire Thibodeau, à savoir :

- Accepte une dérogation de 13,29 mètres carrés pour une superficie totale des bâtiments secondaires de 88,29 mètres carrés.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-218:</u> Achat de manteaux et pantalons (bunker) pour le service d'incendie

CONSIDÉRANT que deux ensembles de manteaux et pantalons (bunker) des pompiers sont périmés et que nous devons les remplacer;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux offres pour la fourniture de manteaux et pantalons (bunker) pour le service d'incendie

- Aréo-Feu au coût de 1 246.00 \$ chacun
- Boivin et Gauvin Inc. au coût de 1396.00 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète deux manteaux et pantalons (bunker) de la compagnie Aréo-Feu au coût de 1 246.00 \$ pour chaque ensemble plus les taxes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-06-219: Achat d'une polisseuse pour l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que lors de la séance du mois de mai nous avions décidé d'acheter une polisseuse usagée de Distribution Robert Enr.;

CONSIDÉRANT que Distribution Robert Enr. avait vendu cette polisseuse usagé à un autre client lors de notre appel pour la commander;

CONSIDÉRANT qu'il nous fait une offre une polisseuse neuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle

- Annule la résolution 2014-05-180 pour l'achat d'une polisseuse usagée.
- Achète une polisseuse neuve au montant de 1 572.14 plus les taxes de Distribution Robert Enr.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-06-220: Vente d'équipements municipaux

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre en vente des véhicules et des équipements dont elle n'a plus besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et

il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle met en vente les véhicules et équipements suivants :

- 2 escabeaux de 5 pieds de grade 3
- 2 escabeaux de 6 pieds de grade 3
- 1 escabeau de 8 pieds de grade 3
- 1 escabeau de 12 pieds de grade 3
- 1 échelle de 16 pieds de grade 3
- 1 tracteur à gazon «White» 1997
- 1 pompe sur roue avec sortie de 3 pouces (carburateur non-fonctionnel)
- 1 tracteur Kubota 2009 (brulé) avec chargeur et tondeuse de 60 pouces (non-brulé) (mise à prix à 700 \$)
- 1 camion autopompe GMC 1967 (mise à prix à 1 000 \$)

Les personnes intéressées à ces véhicules et équipements doivent déposer leurs offres au bureau municipal dans une enveloppe scellée avec la mention soumission « pour véhicules et équipements municipaux» avant le 4 juillet 2014 à 11 heures.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-221:</u> Demande d'aide financière d'Armand Parisée pour le démarrage d'un restaurant

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de Monsieur Armand Parisée pour l'ouverture d'un restaurant au 300 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Monsieur Parisée ouvre un nouveau commerce dans une section non utilisée de l'Hôtel Laviolette;

CONSIDÉRANT que Monsieur Parisée emploiera 4 personnes pour exploiter son restaurant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500 \$ dans le cadre de son programme d'aide aux entreprises à Monsieur Armand Parisée pour l'ouverture d'un restaurant au 300 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle car il répond aux critères de réactiver un local vacant et la création de 4 emplois. Ce montant lui sera remis après trois mois d'opération seulement.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-222:</u> Demande d'aide financière de l'organisateur du demi-marathon de Sainte-Thècle pour de la publicité

CONSIDÉRANT que Steve Lachance, organisateur du demi-marathon de Sainte-Thècle nous demande une aide financière pour publiciser cette activité;

CONSIDÉRANT que ce demi-marathon est une visibilité pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accorde un montant de 500 \$ pour publiciser le demi-marathon de Sainte-Thècle sur les ondes des radios rythme Mauricie 100.1 et 106,9 Fm.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-223: Demande d'aide financière d'Appartenance Mauricie pour l'achat de 25 calendriers</u>

CONSIDÉRANT qu'Appartenance Mauricie nous offre d'acheter des calendriers historiques pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson, et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter 25 calendriers historiques édition 2015 d'Appartenance Mauricie au coût de 10 \$ chacun.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-224:</u> Demande d'aide financière de l'UPA Mauricie pour un partenariat concernant les portes ouvertes sur les fermes de la Mauricie

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'UPA Mauricie pour l'activité les portes ouvertes sur les fermes de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Adelphe et Saint-Séverin nous demandent d'être partenaire avec eux pour défrayer une partie des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre un plan de partenariat avec les municipalités de Saint-Adelphe et Saint-Séverin pour un montant de 500 \$ diviser en 3 parts égales dans le cadre des portes ouvertes sur les fermes de la Mauricie de UPA.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION: 2014-06-225: Demande de gratuité de la salle Desjardins de

# 1'APEN

CONSIDÉRANT la demande de l'APEN de leur prêter gratuitement la salle Desjardins pour une activité;

CONSIDÉRANT que le conseil charge un montant de 120 \$ pour la location de cette salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte de diminuer le coût de location du pavillon Desjardins de 50%, soit au montant de 60 \$, pour l'activité organisé par Association Part-Égale Normandie Inc. le 27 août 2014.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-226:</u> Demande d'aide financière du comité de balle-molle 8-12 ans pour l'achat d'un casque de receveur

CONSIDRÉRANT que le comité de balle-molle 8-12 ans nous demande d'acheter un casque de receveur;

CONSIDÉRANT que la municipalité a de l'argent qui lui a été transféré du base-ball mineur dans un fonds réservé;

EN CONSÉQUENCIE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer un casque de receveur de grandeur junior au comité de balle-molle 8-12 ans à même le fonds réservé du baseball mineur.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Le Nouvelliste/publicité pour la Fête nationale du Québec

Le conseil ne prend pas de publicité dans le Nouvelliste pour la Fête nationale du Ouébec.

RÉSOLUTION : 2014-06-227: Le Bulletin de Mékinac/publicité dans cahier spécial

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de 125 \$ dans l'édition spécial du Bulletin de Mékinac.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION: 2014-06-228: Engagement d'un agent de sécurité pour la

surveillance des endroits publics.

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager un agent de sécurité pour la surveillance des endroits publics;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux offres d'agence de sécurité soit de Sécurité de Francheville Inc. et de Agence Sécurité Accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'Agence Sécurité Accès pour la fourniture

- D'un agent avec voiture pour les vendredis et samedis à compter du 13 juin 2014 jusqu'au 23 août 2014 de 20h00 à 1h00.
- D'un agent avec voiture pour le 23 juin 2014 et le 30 juin 2014 de 20h00 à 1h00.
- De quatre agents pour le Festival des Lacs et Forêts dans le parc Saint-Jean-Optimiste de 20h00 à 2h00.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-06-229: Projection de la Petite Séduction

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle organise une soirée dans la salle Aubin le 2 juillet pour la projection de l'émission de la Petite Séduction sur la municipalité de Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-230:</u> <u>Proposition d'honoraires pour la construction du</u> pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte les offres d'honoraires professionnels suivantes pour la reconstruction du pavillon du Centre de loisir Éric Bédard :

Le groupe SMi au montant de 1 469.40 \$ plus les taxes pour déterminer la qualité et la résistance du béton de la structure incendiée.

Le groupe SMi au montant de 1 500 \$ plus les taxes pour une analyse structurale.

Le Groupe-Conseil ENERCO s.e.n.c. au montant de 5 360 \$ plus les taxes pour la

fourniture de services professionnels dans les disciplines de mécanique et électricité du bâtiment.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-231:</u> Adoption du règlement 318-2014 décrétant le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord et les propriétaires de la 12<sup>ième</sup> Avenue du lac Croche Sud ainsi qu'un emprunt pour financer les travaux

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 318-2014 décrétant le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord et les propriétaires de la 12<sup>ième</sup> Avenue du lac Croche Sud ainsi qu'un emprunt pour financer les travaux.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-232:</u> Servitude pour le réseau d'eau potable pour desservir la 12<sup>ième</sup> Avenue du lac Croche Sud

CONSIDÉRANT que le réseau d'eau potable pour desservir les propriétés de la 12<sup>ième</sup> Avenue du lac Croche Sud passe sur un terrain privé;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit avoir une servitude pour l'entretien et la réparation de ce réseau d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle mandate le notaire Denis Marchildon pour établir une servitude pour l'entretien et la réparation d'un tuyau d'eau potable de la municipalité sur le lot 4 757 409 pour desservir les propriétés de la 12<sup>ième</sup> Avenue du lac Croche Sud.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION: 2014-06-233:</u> Adoption du règlement 301-2012 décrétant l'ouverture de la rue Pierre-Ayotte et les travaux d'aqueduc, de drainage, d'excavation et de fondation granulaire pour la construction de cette rue ainsi qu'un emprunt pour financer les travaux

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 301-2012 décrétant l'ouverture de la rue Pierre-Ayotte et les travaux d'aqueduc, de drainage, d'excavation et de fondation granulaire pour la construction de cette rue ainsi qu'un emprunt pour financer les travaux

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-234: Mandat au service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour le prolongement du réseau d'eau potable sur la 4<sup>ième</sup> Avenue du lac Croche Sud</u>

CONSIDÉRANT que les propriétaires de la 4<sup>ième</sup> Avenue du Lac Croche Sud désirent être raccordés au réseau d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle mandate le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac afin de préparer les plans et devis pour le prolongement du réseau d'eau potable sur la 4<sup>ième</sup> Avenue du lac Croche Sud et de présenter une demande de certificat d'autorisation au Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION: 2014-06-235: Achat d'abreuvoir pour le parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle achète trois (3) abreuvoirs au coût de 2 285 \$ plus les taxes de Source oméga Inc. pour installer dans le parc Saint-Jean-Optimiste.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-06-236: Colloque de la Fondation Rues Principales

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, et Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à assister au colloque de la Fondation Rues Principales qui aura lieu le 24 septembre 2014, à Québec. L'inscription et les frais de déplacement seront à la charge de la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-06-237: Vacances des préposés aux travaux publics

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accorde jusqu'au vendredi 6 juin 2014 aux préposés aux travaux publics d'informer la municipalité de la date de prise de leurs vacances et demande qu'un d'entre eux travail durant les semaines de vacance de la construction.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-238:</u> Don à la Coopérative de solidarité en habitation de Sainte-Thècle

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle redonne le montant 5000 \$ reçu de la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Questions de l'assistance :

Jean-François Couture pose des questions sur la Petite séduction et sur la politique d'accès au débarcadère du lac Croche.

Line Bacon et Herman Martel pose des questions concernant le parc de planches à roulettes.

Jocelyne Gervais pose une question pour savoir si des lettres ont été envoyées aux contrevenants du règlement sur la protection des rives.

Marco Bacon demande si les travaux du chemin du Tour du lac V'Limeux sont terminés.

Yvon Goulet demande si le conseil a reçu une demande du Lac-aux-Sables à l'effet que de prolonger le réseau d'eau potable jusqu'au secteur d'Hervey-Jonction.

Jean-Claude Cloutier dit que le chemin Saint-Pierre Sud est détérioré et que beaucoup de camions passent sur ce chemin.

Daniel Lavoie dit qu'il y a un trou dans la chaussée près du 1690 chemin Saint-Pierre Sud et demande si nous avons un règlement pour les chats.

#### Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle

RÉSOLUTION : 2014-06-239: Lever de la séance

À 21 h 00, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 23 juin 2014, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Beaudoin, conseiller Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Est absent:

Claudette Trudel Bédard, conseillère Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION 2014-06-240 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 heures afin de traiter des sujets suivants :

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Soumissions pour la construction des trottoirs des rues Saint-Jean et Lacordaire.
- 3. Grief numéro 2014-02
- 4. Avis de cessation d'emploi des personnes salariées occasionnelles.
- 5. Questions de l'assistance
- 6. Levée de la séance.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-241:</u> Soumissions pour la construction des trottoirs des rues Saint-Jean et Lacordaire

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :
Sylvain Allard Béton Inc. au montant de 97 104.68 \$
Lambert & Grenier Inc. au montant de 100 396.17 \$

CONSIDÉRANT que Stéphane Isabel, ingénieur, a vérifié la conformité des soumissions et recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire soit B.M.Q. Inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité a préparé les rues Saint-Jean et Lacordaire pour que le trottoir est une largeur de 1,2 mètres au lieu de 1,5 mètres demandé dans la soumission;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande que la fumée de silice soit enlevée de la soumission:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de B.M.Q. Inc. au montant de 75 727.73 \$ taxes incluses pour la réfection des trottoirs sur les rues Saint-Jean et Lacordaire moins les crédits soumis par B.M.Q. Inc. de 5 052.00 \$ taxes incluses pour la réduction de la largeur de 1.5 mètres à 1,2 mètres et de 2 630.63 \$ taxes incluses pour enlever la fumée de silice.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION</u>: 2014-06-242: Grief numéro 2014-02

CONSIDÉRANT le grief numéro 2014-02 déposé par le syndicat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte que Normand Boutet puisse prendre ses vacances du 20 juillet au 2 août 2014 et accorde à Sylvain Magnan sa troisième semaine de vacance du 7 septembre au 13 septembre 2014 et ce aux conditions suivantes :

- L'acceptation par le syndicat de l'offre faite par la municipalité, aux employés syndiqués, par la résolution 2014-04-143 concernant les griefs 2013-13, 2013-14 et 2014-01.
- Retire le grief numéro 2014-02.
- Fourni les jours de disponibilité des préposés aux travaux publics durant pour la période du 20 juillet au 2 août 2014 et que l'employeur pourra rejoindre par téléphone à chaque jour.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-06-243:</u> Avis de cessation d'emploi des personnes salariées occasionnelles

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle entérine les lettres de mise à pieds des personnes salariées occasionnelles pour le 27 juin 2014.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

ADO	PTÉE UNANIMEMENT
À 19 h 45, il est proposé par Bert unanimement de lever la séance	tin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu
RÉSOLUTION : 2014-06-244:	Lever de la séance
Aucune question.	
Questions de l'assistance :	

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 juillet 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

# Sont présents:

André Beaudoin, conseiller Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Sont absentes:

Claudette Trudel Bédard, conseillère Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-245:</u> <u>Ouverture de la séance</u>

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-07-246 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin et de la séance extraordinaire du 23 juin 2014.
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et dépenses
- 6. Ouestions de l'assistance
- 7. A) Tarif journalier pour le service d'animation et de garde pour la saison estivale

- B) Embauche d'un sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste.
- 8. Dépôt des indicateurs de gestion 2013
- 9. Parc de planches à roulette.
- 10. Vente d'équipements municipaux.
- 11. A) Demande de dérogation mineure pour le 111, 1ère Avenue du Lac-Croche-Sud
  - B) Demande de dérogation mineure pour le 280 chemin du lac-Bouton.
  - C) Demande de dérogation mineure pour le 31 Carré Cloutier.
  - D) Demande de résolution d'Éric Piché pour l'application du règlement sur les chiens
- 12. Demande de résolution d'appui aux travailleurs forestiers de la Mauricie.
- 13. Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités.
- 14. Demande de Sylvie Trudel pour le fauchage des accotements du chemin des Colons.
- 15. Demande d'aide financière :
  - A) Club Quad Mékinac (2011) Inc. / carte routière.
  - B) L'Association des Riverains du Lac V'limeux Inc. / travaux de voirie.
  - C) CLD de Mékinac/Omnium de la MRC de Mékinac.
- 16. ADMQ/formation rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien.
- 17. Offre d'achat de terrains des propriétaires de la rue de l'Anse
- 18. A) Vacances des préposés aux travaux publics
  - B) Demande de vacances de Nicolas Boutet
- 19. Demande d'appui auprès de la CPTAQ de Monsieur Camil Tessier
- 20. Modification de la résolution 2014-03-112 concernant l'enrochement de l'île du Parc Saint-Jean-Optimiste.
- 21. Grief 2014-03
- 22. A) Dépôt de la procédure d'enregistrement pour le règlement 318-2014
  - B) Dépôt de la procédure d'enregistrement pour le règlement 301-2012
- 23. Vente du camion incendie (ancien CGER)

- 24. Questions de l'assistance
- 25. Affaires nouvelles:
- 26. Ajournement ou lever de la séance

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-247 :</u> <u>Adoption du procès-verbal des séances du mois de</u> juin 2014

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin et de la séance extraordinaire du 23 juin 2014, tel que rédigé.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Correspondance reçue en juin 2014

# Ministère des affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMROT nous informe qu'un montant de 37 093 \$ sera émis à notre municipalité. Ce montant correspond au Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques.

# Ministère du Développement Durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Le MDDELQ nous envoie le rapport d'analyse d'eau de la Plage du Parc St-Jean Optimiste. Dans ce rapport nous pouvons constater qu'elle est classée A excellente.

# Ministère des Transports du Québec

Le MTQ nous informe que nous ne pouvons pas donner à eux le pont situé sur le chemin du Lac-du-Missionnaire.

#### Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec

Le MSSSQ nous envoie des dépliants dans lequel on mentionne les précautions à prendre par les riverains et les personnes fréquentant des plans d'eau en présence de fleurs d'eau d'algues bleu-vert.

#### Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

L'ASSSMCQ nous rappel de tondre la pelouse à la mi-juillet pour réduite le pollen de l'herbe à poux.

# Association pulmonaire du Québec

L'APQ nous informe du danger du radon.

# Carrefour Jeunesse Emploi

La CJS nous parle des jeunes qui travailleront cet été grâce à Desjardins jeunes au travail.

# Centre régional d'entrainement et d'événement de la Mauricie

La CREEM nous envoie leur rapport annuel 2013-2014.

#### Classique internationale de canots de la Mauricie

La Classique internationale de canot de la Mauricie nous informe de sa campagne de financement.

# Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous nous envoie un avis de modification de l'orientation préliminaire pour le dossier Éric Moreau. Dans cet avis la CPTAQ mentionne qu'elle peut modifier certaines des conditions qu'elle annonçait à son orientation préliminaire.

La CPTAQ nous informe que l'orientation préliminaire devrait être refusée pour le dossier de la ferme Bouthec.

# Conférence Régionale des Élus de la Mauricie

La CRÉ de la Mauricie nous envoie le rapport annuel 2013-2014.

#### Culture Mékinac

Culture de Mékinac nous envoie le premier Plan d'action culturel dans le MRC Mékinac.

#### **Curriculum Vitae**

Monsieur Yvon Comeau nous offre ses services comme journalier.

#### Famille Lacombe

La Famille Lacombe nous remercient de nos sympathies lors du décès de Monsieur Lacombe, conseiller siège 1.

#### Femmes de Mékinac

Les femmes de Mékinac nous envoient leur bulletin Autour d'elle.

#### Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM nous informe de la mise en place du Plan d'action sur les hydrocarbures.

# Groupe RCM Inc.

Le Groupe RCM nous offre le service de destruction de documents confidentiels.

#### Héma Québec

Héma-Québec nous informe de sa prochaine collecte de sang qui aura lieu le, mardi 5 août 2014. L'objectif à atteindre est de 115 donneurs.

# Hydro Québec

Hydro Québec nous envoie de la documentation sur la sécurité près des installations électrique.

# La Fondation des yeux pour entendre

La fondation nous demande de signer la pétition de la relance du conservatoire de musique de Trois-Rivières.

#### **Mini-Scribe**

Dans le Mini-Scribe on parle des confidentialités municipales.

#### M.R.C. Mékinac

La M.R.C. de Mékinac nous donne l'approbation du rapport des gestions des matières résiduelle pour l'année 2013

La M.R.C. nous envoie un avis public pour l'adoption du règlement 2014-159 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser une dérogation aux dispositions applicables dans la zone à risque d'inondation pour la construction d'un pont au-dessus de la rivière des Envies. Une assemblé public de consultation sera tenue le 11 août 2014 à 19h à la salle du conseil de la M.R.C.

La M.R.C. nous envoie la résolution 14-06-110 adoptant le projet de règlement numéro 2014-159, amendant le schéma d'aménagement révisé..

# Office des Personnes Handicapées du Québec

L'OPHQ nous informe de la quatrième édition du Prix à part entière.

# Régie des alcools des courses et des jeux du Québec

La RACJQ nous informe que le restaurant le Petit Palace à fait la demande de permis d'alcool.

# Régie des Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie

La RGMRM nous envoie l'indicateur de gestion 2013 de la MRC. Le nombre de tonnes métriques de matières recyclables recueillies pour notre municipalité est de 262 tonnes.

#### Régie du bâtiment du Québec

La régie nous informe des nouvelles obligations concernant le contrôle de la concentration de legionella pneumophila dans l'eau des installations de tours de refroidissement à l'eau

# Société d'Habitation du Québec

La SHQ nous envoie les prévisions budgétaires de 2014. Dans ce budget nous voyons un déficit 6 536 \$.

#### Sûreté du Québec

La SQ nous demande d'être prévoyant pendant les vacances et d'éviter de dire que vous partez en vacance sur les réseaux sociaux. Faire en sorte qu'il y a de l'activité sur votre propriété pour ne pas ouvrir la porte aux malfaiteurs.

#### Unité régionale de loisirs et de sport de la Mauricie.

L'URLS nous envoie le cahier des membres de la 16<sup>e</sup> assemblée générale annuelle.

#### Ville de Saint-Tite

La Ville de St-Tite nous envoie le règlement 342-2014 sur le plan d'urbanisme de la ville de St-Tite.

# RÉSOLUTION : 2014-07-248: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juin 2014.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

# RÉSOLUTION : 2014-07-249: Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du

mois de juin 2014 au montant de 629 053.31 \$

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance :

Lise Trudel demande si nous avons reçu la demande pour accorder l'orgue de l'église.

Jocelyne Gervais demande si les avis d'infraction des contrevenants au règlement sur la protection des rives ont été envoyés et quel était les sujets de la réunion spéciale du 23 juin 2014.

Réjean Bédard demande si le trottoir des entrées de la rue Saint-Jean va rester à cette hauteur.

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-250:</u> Tarif journalier pour le service d'animation pour la saison estivale

CONSIDÉRANT que certaines personnes nous demandent d'avoir un tarif journalier pour le service d'animation et de garde pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fixe les tarifs suivants pour le service d'animation pour la saison estivale 2014 :

Tarif journalier: 12,00 \$ par jour Tarif à la semaine: 50.00 \$ par semaine.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-251:</u> Embauche d'un sauveteur pour la plage du parc <u>Saint-Jean-Optimiste</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche Louis-Philippe Ratelle comme sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste du dimanche au jeudi son salaire sera de 17.00 \$ pour un minimum garanti de 30 heures/semaine.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-07-252: Dépôt des indicateurs de gestion 2013

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt du rapport des indicateurs de gestion de l'année 2013 préparé le directeur général.

# ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-07-253: Parc de planches à roulette

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tout document avec la Commission Scolaire de l'Énergie concernant la modification du bail emphytéotique pour l'utilisation de partie du terrain de tennis qui leur appartient.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-07-254: Vente d'équipements municipaux

CONSIDÉRANT les offres reçues pour la vente des équipements suivants :

## Tracteur à gazon White

Yvon Goulet	150 \$
Gaby Ricard	150 \$
Patrick Vallerand	145 \$
Sylvain Tousignant	100 \$
Guy Dontigny	125 \$
Louise Paillé	76\$

## Pompe portative

Patrick Vallerand	100 \$
Sylvain Tousignant	100 \$
Yvon Goulet	40 \$

## Tracteur Kubota

Jean-Marie Rodrigue	1 500 \$
Marco Bacon	1 000 \$
Sylvain Tousignant	900 \$
Herman Martel	826\$
Guy Dontigny	525 \$
Gaby Ricard	500 \$

## ESCABEAU DE 8 PIEDS

Line Trottier	25.02 \$
Yvon Goulet	25.00 \$

## ÉCHELLE DE 16 PIEDS

<b>T</b> 7	C 1 - 4	20.00 0
r von	Goulet	20.00 \$

CONSIDÉRANT que pour le tracteur White et lapompe portative, ils y avaient 2 offres identiques, un tirage au sort a eu lieu lors de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vend les articles suivants :

- À Gaby Ricard un tracteur à gazon White au montant de 150 \$ plus taxes
- À Patrick Vallerand une pompe portative au montant de 100 \$ plus les taxes.
- À Jean-Marie Rodrigue un tracteur Kubota avec tondeuse et chargeur au montant de 1500 \$ plus les taxes.
- À Line Trottier un escabeau de 8 pieds au montant 25.02\$ plus les taxes.
- À Yvon Goulet une échelle de 16 pieds au montant de 20\$ plus les taxes.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-255:</u> Demande de dérogation mineure pour le 111, 1<sup>ère</sup> avenue du Lac-Croche-Sud

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Jean-Yves Béland pour régulariser l'implantation du bâtiment principal empiétant de 1,38 mètre dans la marge de recul avant dérogeant ainsi à l'article 46 du règlement de zonage nu. 8-90;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal d'adopter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise une dérogation mineure pour le 111, 1ère Avenue du Lac-Croche –Sud comme suit :

- Un empiètement de 1,38 mètre dans la marge avant dérogeant ainsi à l'article 46 du règlement de zonage no. 8-90 de la municipalité de Sainte-Thècle.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-256:</u> <u>Demande de dérogation mineure pour le 280, chemin du Lac-Bouton</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur René Bacon, représentant le Club Buteux Inc., pour autoriser la réfection d'un un bâtiment principal avec agrandissement dans la rive le tout dérogeant à l'article 82 C) ii) qui stipule l'obligation d'un lotissement effectué avant le 30 mars 1983;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal d'adopter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle Thècle autorise une dérogation mineure pour le 280, chemin du Lac-Bouton comme suit :

- Un agrandissement en partie dans la rive (coin de 1,09 mètre par 2,51 mètres) sous condition que l'agrandissement et travaux soient effectués sans excavation et remblai, sur pieux, pilotis ou blocs, afin d'éviter tous impacts sur l'environnement

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-257:</u> Demande de dérogation mineure pour le 31, Carré Cloutier

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Yvon Tessier pour agrandir un bâtiment complémentaire d'une superficie total de 41,9 mètres carrés qui donnera pour l'ensemble des bâtiments complémentaires une superficie totale de 116,9 mètres carrés alors que l'article 50 du règlement de zonage 8-90 exige une superficie maximale de 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal d'adopter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle Thècle autorise une dérogation mineure pour le 31, Carré Cloutier comme suit :

- L'agrandissement d'un bâtiment complémentaire qui totalisera une superficie pour l'ensemble des bâtiments complémentaires de 116, 90 mètres carrés le tout en contravention à l'article 50 du règlement de zonage no. 8-90 de la municipalité de Sainte-Thècle.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-258: Demande de résolution d'Éric Piché pour l'application du règlement sur les chiens</u>

CONSIDÉRANT que l'article 1 du règlement 82-95 concernant les animaux permet à la municipalité de nommer un contrôleur par résolution;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Éric Piché, inspecteur en bâtiment et en environnement, comme contrôleur pour l'application du règlement concernant les animaux en plus de ceux mentionnés dans ce règlement.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-259:</u> <u>Demande de résolution d'appui aux travailleurs forestiers de la Mauricie</u>

ATTENDU que les emplois du secteur forestier en Mauricie ont toujours été un moteur important de l'économie locale;

ATTENDU que les travailleurs qui œuvrent dans ce secteur ont été durement touchés au cours des dernières années;

ATTENDU que les emplois de chacune des communautés visées par ce secteur d'activité sont souvent les seuls ou les plus importants en nombre;

ATTENDU que les rumeurs d'une possible vente des activités de l'entreprise Gérard Crête et fils créent de l'incertitude dans ces mêmes communautés;

ATTENDU qu'il serait question d'une possible fermeture des usines de St-Séverin et de Parent;

ATTENDU que ces deux usines sont le moteur de leur communauté respective et que l'enjeu principal de cette transaction est le volume de bois dévolu aux dites usines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au gouvernement de n'autoriser aucun transfert de volume de bois inter-usines et/ou interrégional sans avoir obtenu au préalable l'accord des élus municipaux respectifs et l'aval des travailleurs qui y œuvrent.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-260:</u> <u>Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général, à assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités et que les frais de séjour et de transport seront à la charge de la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-261:</u> Demande de Sylvie Trudel pour le fauchage des accotements du chemin des Colons

CONSIDÉRANT que le chemin des Colons est sinueux, étroit et de nombreux coteaux;

CONSIDÉRANT que la végétation envahit de plus en plus la chaussée de ce chemin;

CONSIDÉRANT la demande de Madame Sylvie Trudel de faucher les accotements de ce chemin:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à faire exécuter des travaux de débroussaillage sur le chemin des Colons.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-262: Demande de d'aide financière du Club Quad Mékinac (2011) Inc. pour la carte routière des VTT</u>

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mékinac (2011) Inc. nous demande un commandite publicitaire annuelle pour apparaître sur la carte routière du Club;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 150 \$ au Club Quad Mékinac (2011) Inc. pour une publicité dans la carte routière du Club.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-263:</u> Demande de d'aide financière de l'Association des Riverains du lac V'Limeux pour des travaux de voirie

CONSIDÉRANT que l'Association des Riverains du Lac V'Limeux Inc. désire faire creuser les fossés du chemin du Tour du Lac Venimeux;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande une aide financière pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 250 \$ à l'Association des Riverains du lac V'Limeux pour des travaux de voirie sur le chemin du Tour du lac Venimeux.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-264:</u> Demande de d'aide financière du CLD de Mékinac pour l'Omnium de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que le CLD de Mékinac organise un omnium de golf pour la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le CLD de Mékinac demande à toutes les municipalités de la MRC de participer à cet omnium de golf qui se tiendra au Club de golf Le Saint-Rémi; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il

est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle s'engage à former un quatuor pour jouer au golf lors de l'Omnium de la MRC de Mékinac et de défrayer le coût de 360 \$ pour la participation de la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-265:</u> Demande de d'aide financière du Comité culturel pour l'accordage de l'orgue de l'église

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière au Comité culturel pour avoir fait accorder l'orgue de l'église et informe le comité que l'agent culturel de la MRC à un budget pour défrayer les dépenses des activités culturels dans Mékinac.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-266: ADMQ pour une formation rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien</u>

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général et l'inspecteur en bâtiment et en environnement à assister à la formation rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien et que les frais de séjour et de transport seront à la charge de la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-267:</u> Offre d'achat de terrains des propriétaires de la rue de l'Anse

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vend des terrains dans le secteur de la rue de l'Anse comme suit :

Richard Cloutier : une superficie de 895.4 mètres carrés au coût de 3.01 \$ le mètre

carré pour un total de 2 695.15 \$ plus les taxes (lot 5 561 203).

Patrick Baril : une superficie de 1 487.4 mètres carrés au coût de 3.01 \$ le mètre

carré pour un total de 4 477.07 \$ plus les taxes (lot 5 561 204).

Patrice Bédard : une superficie de 3 263.5 mètres carrés au coût de 3.01 \$ le mètre

carré pour un total de 9 823.14 \$ plus les taxes (lot 5 561 205).

Autorise le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de vente ainsi que tous autres documents se rapportant à cette

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-07-268: Vacances des préposés aux travaux publics

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait une offre par la résolution 2014-06-242 aux préposés aux travaux publics concernant leurs vacances;

CONSIDÉRANT que les préposés aux travaux publics ont refusé l'offre de la résolution 2014-06-242

CONSIDÉRANT qu'ils nous font la même offre qu'il nous avait déjà fait et que le conseil avait refusé;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre du comité de relation de travail du 19 mars 2014, il avait été entendu avec le syndicat qu'un préposé aux travaux publics travaillerait durant la période des vacances de la construction afin d'avoir un employé d'expérience pour effectuer les travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Refuse l'offre fait par le syndicat dans sa lettre du 4 juillet 2014.
- Maintient sa position que Normand Boutet, préposé aux travaux publics, travaille du 20 juillet au 2 août 2014 et qu'il doit choisir une autre date pour ses vacances.
- Met en attente de confirmation les vacances de Sylvain Magnan pour la semaine du 7 au 13 septembre.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-07-269: Demande de vacances de Nicolas Boutet

CONSIDÉRANT que Nicolas Boutet est embauché comme étudiant pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande de prendre des vacances du 12 au 26 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse que Nicolas Boutet, étudiant engager pour l'entretien des parcs, prenne des vacances du 12 au 26 juillet 2014.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-270:</u> <u>Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de Monsieur Camil Tessier</u>

CONSIDÉRANT que lorsque M. Camil Tessier a acquis la propriété de René Lemay, en 1988, le terrain sur lequel la maison était construite depuis 1976 avait une superficie de 9 627,1 mètres carrés (lot 4 756 331);

CONSIDÉRANT que M. Camil Tessier a acheté en 1989 le lot 4 756 242 et a présentement une offre d'achat pour vendre ce lot;

CONSIDÉRANT que le lot 4 756 242 et le lot 4 756 331 sont contigu Monsieur Tessier demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de pouvoir les vendre séparément;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appui la demande de Monsieur Camil Tessier afin qu'il obtienne de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation de conserver la totalité du lot numéro 4 756 331 occupé et utilisé depuis 1976 à des fins résidentielles.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Modification de la résolution 2014-03-112 concernant l'enrochement de l'île du parc Saint-Jean-Optimiste

Le conseil trouve les exigences du ministère du développement durable, de l'environnement et le la lutte contre les changements climatiques, trop onéreuses pour continuer ce projet d'enrochement de l'île du parc Saint-Jean-Optimiste.

RÉSOLUTION : 2014-07-271: Grief 2014-03

CONSIDÉRANT que le syndicat a déposé le Grief 2014-03 par lequel il réclame 5 autres congés personnels et de maladies pour Madame France Boutet;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi au grief 2014-03 de France Boutet pour les raisons suivantes :

- La municipalité a payé à Madame Boutet deux (2) congés de maladies et trois (3) congés personnels pour l'année 2014.
- Madame France Boutet a travaillé seulement cinq mois complets en 2014.
- L'article 20.03 a) de la convention collective dit : Pour avoir droit aux dits jours de congé personnel et de maladie, la personne salariée permanente doit avoir travaillé six mois pendant l'année en cours. La personne salariée qui a

travaillé moins de six mois, a droit à un demi (1/2) jour de congé de maladie et un demi (1/2) jour de congé personnel pour chaque mois travaillé, et ce, jusqu'au maximum précité soit 5 jours de congé de maladie et 5 jours de congé personnel par année.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-272:</u> <u>Dépôt de la procédure d'enregistrement pour le règlement 318-2014</u>

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt de la procédure d'enregistrement pour le règlement 318-2014 décrétant le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord et les propriétaires de la 12ème Avenue du Lac-Croche-Sud ainsi qu'un emprunt pour financer ces travaux de 61 715\$, le règlement est approuvé.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-273:</u> <u>Dépôt de la procédure d'enregistrement pour le règlement 301-2012</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt de la procédure d'enregistrement pour le règlement 301-2012 décrétant l'ouverture de la rue Pierre-Ayotte et des travaux d'aqueduc, de drainage, d'excavation et de fondation granulaire pour la construction de cette rue ainsi qu'un emprunt pour financer les travaux au montant de 110 650.25\$, le règlement est approuvé.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-07-274: Vente du camion incendie (2004)

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle offre en vente le camion incendie Freightliner 2004 par soumission.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais demande de mettre les questions et les réponses dans le procès-verbal. Cette demande est accordée.

Line Bacon demande où est rendu le projet de planches à roulette sur le terrain de tennis. La Commission Scolaire de l'Énergie a autorisé la modification du bail du terrain de tennis.

Marc Cloutier dit que si le conseil d'établissement de l'école est contre la modification du bail du terrain de tennis et la Commission Scolaire suivra leur recommandation.

Linda Marchand discute avec le conseil concernant la demande d'aide financière pour accorder l'orgue de l'église. La réponse a été donnée à la résolution 2014-07-265.

Gaston Groleau demande quand les antennes seront installées. C'est la Fabrique de Sainte-Thècle qui a ce dossier en main.

Normand Béland dit que l'orgue de l'église est accordé 2 fois par année.

Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, nous informe qu'un DVD de photos de la petite séduction est en vente au coût de 15.00 \$.

#### Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

RÉSOLUTION : 2014-07-275: Ajournement de la séance

À 21 h 00, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ajourne la séance au lundi 14 juillet 2014 à 19h30

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier
PROVINCE DE QUÉBEC	
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE	

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 14 juillet 2014, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

MRC DE MÉKINAC

André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller Sont absentes:

Claudette Trudel Bédard, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2014-07-276: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h 30 et de traiter les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Soumissions reçues pour la construction du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard
- 3. Résolution pour l'obtention d'une servitude d'un réseau d'eau potable de Réjean Vandal.
- 4. Achat de pneus pour le camion benne (10 roues).
- 5. Approbation du règlement 318-2014 pour l'aqueduc du chemin Saint-Pierre Nord et la 12<sup>ème</sup> avenue du lac Croche Sud.
- 6. Pacte rural balance de subvention accordée pour la promenade Magnan
- 7. Service d'animation du parc Saint-Jean-Optimiste
- 8. Rue Lacordaire
- 9. Questions de l'assistance
- 10. Affaire nouvelle
- 11. Levée de la séance

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Soumissions reçues pour la construction du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard

Le conseil trouve le prix des soumissions reçues très onéreuses et demande à l'architecte de les vérifier avant d'accorder le contrat.

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-277:</u> Servitude pour un réseau d'eau potable sur le terrain de M. Réjean Vandal

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Mandate Denis Marchildon, notaire, pour préparer et faire signer une servitude pour un réseau d'eau potable existant sur le lot 5 517 335 partie appartenant à M. Réjean Vandal.
- autorise le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité ce contrat de servitude.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-07-278: Achat de pneus pour le camion benne (10 roues)

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre Service de pneus T.C. pour l'achat de 4 pneus Wind Power au coût de 334.00 \$ chacun plus les taxes pour poser sur le camion benne.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-07-279:</u> Approbation du règlement 318-2014 pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre-Nord et la 12<sup>ème</sup> Avenue du Lac-Croche-Sud

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal de demander de prix pour l'achat de matériel et la location de machinerie afin d'effectuer les travaux pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre-Nord et la 12<sup>ème</sup> Avenue du Lac-Croche-Sud et de les présenter au conseil à la réunion du mois d'août 2014.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION</u>: 2014-07-280: Pacte rural/balance de la subvention accordée pour la promenade Magnan

CONSIDÉRANT que la municipalité ne pourra compléter les travaux de la promenade Magnan avant le 15 mars 2015;

CONSIDÉRANT que la municipalité a acheté le site de l'ancienne usine de Groleau Inc. et que plusieurs bâtisses sont désuètes et doivent être démolies ou restaurées afin d'attirer des entreprises;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'argent pour effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de transférer la balance de la subvention accordée pour la promenade Magnan dans la demande présentée par la municipalité pour l'aménagement de la cour du

631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Service d'animation du parc Saint-Jean-Optimiste

Caroline Poisson est chargée de rencontrer l'équipe d'animation du parc Saint-Jean-Optimiste afin de régler certains points avec eux.

RÉSOLUTION : 2014-07-281: Rue Lacordaire/lumières de rues

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la pose de fil électrique pour l'installation de luminaires de rues sur la rue Lacordaire.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Questions de l'assistance :

Yvon Goulet pour une question concernant les soumissions reçues pour la construction du Centre de Loisir Éric Bédard. Le conseil étudie présentement les soumissions reçues. Il demande aussi si nous avons eu une requête de la Municipalité du Lac-aux-Sables pour de rendre le réseau d'eau potable jusqu'au limite du Lac-aux-Sables (Hervey-Jonction). Le maire a rencontré le maire du Lac-aux-Sables à ce sujet; mais le projet semble trop onéreux.

#### Affaires nouvelles:

Aucune affaire nouvelle.

RÉSOLUTION : 2014-07-282: Lever de la séance

À 19 h 45, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever la séance.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 août 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

## Sont présents:

André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

<u>RÉSOLUTION : 2014-08-283:</u> <u>Ouverture de la séance</u>

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## <u>RÉSOLUTION : 2014-08-284 : Adoption de l'ordre du jour</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet et de la séance ajournée du 14 juillet 2014.
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et dépenses
- 6. Questions de l'assistance
- 7. SHQ/Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis.

- 8. Soumissions reçues pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord et la 12<sup>ème</sup> Avenue du Lac-Croche Sud
- 9. Formation de secouriste en milieu de travail.
- 10. Rencontre des parents pour le transport scolaire
- 11. Demande de dérogation mineure pour le 170 rue Bédard
- 12. A) Vente d'une partie de terrain et une servitude d'usage pour le 631, rue Notre-Dame.
  - B) Soumission pour la démolition d'une bâtisse au 631, rue Notre-Dame
- 13. A) Invitation du Réseau Biblio CQLM
  - B) ADMQ/ colloque de zone
- 14. Barrage du lac du Jésuite
- 15. A) Demande d'aide financière de Pierre Déry pour l'ouverture d'un bureau comptable.
  - B) Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires du lac Jésuite pour activité du 2 août 2014 pour le 35<sup>ème</sup> anniversaire de fondation.
- 16. Ascenseur ThyssenKrupp Ltée contrat d'entretien de l'ascenseur.
- 17. Modification de la résolution 2014-03-112 concernant l'enrochement de l'île du Parc Saint-Jean-Optimiste.
- 18. Soumission pour lignes de rues et de cases de stationnements.
- 19. Questions de l'assistance
- 20. Affaires nouvelles:

## A) Choix de travaux pour la subvention de mise à niveau du milieu forestier

21. Ajournement ou levée de la séance

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-08-285 :</u> <u>Adoption du procès-verbal des séances du mois de</u> juillet 2014

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet et de la séance

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Correspondance reçue en juillet 2014

### Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec.

Le MAMROT nous informe qu'un versement de 35 737 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la répartition du montant de 60 millions prévu à l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour la péréquation de l'année 2014.

Le MAMROT nous informe qu'un montant de 37 093\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques.

Le MAMROT nous informe qu'un montant de 32 311\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la compensation de taxes pour l'immeuble santé et éducation.

Le MAMROT nous informe du bilan de performance 2013 des ouvrages de la station d'épuration et de surverse. Ces ouvrages respectent les exigences du programme de suivi à 100% et les exigent de rejet à 100\$ et respectent les normes de performance nationale à 100%.

# Ministère de développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec.

Le MDDELCCQ nous envoie les dernières analyses de l'eau de baignade qui est passé d'excellente à bonne.

Le MSSELCCQ nous informe des nouvelles normes réglementaires relatives à la qualification des opérateurs des stations municipales d'épuration des eaux usées.

## Ministère des Transports du Québec

Le MTQ nous informe qu'un montant de 27 200\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au troisième versement de la subvention pour le transport Adapté de Mékinac.

Le MTQ nous informe de la nouvelle limite de vitesse de 50 km/h à partir de la limite de L.A.S. au 2801 chemin Saint-Pierre Nord. Cependant, il est recommandé de mettre en place une zone de transition de 80km/h à partir de la limite du Lac-aux-Sables, sur une distance d'environ 600 mètres, soit 200 mètres en amont du numéro d'immeuble 2801.

## Ministère de la Sécurité Publique du Québec

Le MSPQ nous informe d'une solution simple et rapide de communication qui pourrait répondre à un besoin des services de sécurité incendie.

## Cabinet de Ministre des Transports, Ministre responsable de la Région de Montréal

Le Cabinet nous envoie un accusé de réception pour la demande PAARRM (demande aide financière pour la voirie)

#### Canadian National

Le CN nous envoie leur rapport annuel Le CN dans notre collectivité.

### Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous envoie un avis de conformité pour le lot 5 467 240 pour lotir le 120 route 352.

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation de Monsieur Michel Proteau et qu'elle procédera à l'étude détaillée de cette demande.

La CPTAQ nous informe qu'il y aura une rencontre pour le dossier de Jonathan Lecours.

La CPTAQ autorise l'utilisation temporaire des lots 143-144-145 et 146 à une fin autre que l'agriculture, soit pour la tenue d'une compétition de motocross annuelle pendant l'été pour le dossier de M. Éric Moreau. Il demande à M. Moreau un dépôt de 26 400 \$.

La CPTAQ nous envoie un avis de conformité pour le lot 4 758 158 pour émettre un permis de construction d'une maison sur le chemin Saint-Thomas.

## **Curriculum Vitae**

Monsieur Gaétan Beaudoin, de Sainte-Thècle, nous offre ses services comme journalier.

### Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec

La FIHOQ nous demande de soumettre notre candidature au prix de Ministre en horticulture ornementale.

#### Jeannot Moreau

Monsieur Moreau nous donne son appréciation sur l'embellissement de notre village et nous proposent de changer le nom de la rue St-jean par la rue du Parc et la rue Lacordaire par rue du Lac.

## Office des Personnes Handicapées du Québec

L'OPHQ nous annonce la tenue de la quatrième édition du Prix À part entière.

## Régie des Gestions des Matières Résiduelle de la Mauricie

La RGMRM nous informe qu'elle est en retard de 6 semaines dans les vidanges de fosse septique, ne raison de la grève des cols bleus.

## Société Québécoise des Infrastructures du Québec

LA SQIQ nous informe que nous devons faire un exercice d'évacuation et que le rapport doit être complété aussitôt que l'exercice est terminé.

### Système Kan-Rink

SKR nous informe de leur bande de patinoire Kan-Rink conçu pour résister au climat canadien les plus rigoureux.

#### **UPA Mauricie**

L'UPA Mauricie nous informe qu'ils s'opposent dans la demande de Monsieur Jonathan Lecours.

#### Ville de Saint-Tite

La ville de Saint-Tite nous envoie une copie de la résolution 2014-07-242 félicitant notre municipalité et Mme Julie Veillette, Dir. Projets Spéciaux, pour l'organisation de l'émission de la Petite Séduction.

## RÉSOLUTION : 2014-08-286: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-08-287: Approbation des comptes

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet 2014 au montant de 283 858.36 \$

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Questions de l'assistance :

Aucune question.

<u>RÉSOLUTION : 2014-08-288:</u> Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme ACCÈSLOGIS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit signer une entente pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme ACCÈSLOGIS avec la Société d'habitation du Québec et L'office municipal d'habitation de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle versera à l'Office à l'avance le premier jour de chaque mois, un montant représentant dix pour-cent (10%) du supplément au loyer que l'Office est tenu de verser conformément à l'entente Office-Organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire et Louis Paillé, directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'entente du Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme ACCÈSLOGIS.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-08-289:</u> Soumissions reçues pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord et la 12<sup>ème</sup> avenue du Lac-Croche Sud

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour des matériaux d'aqueduc :

Emco Corporation au montant de 12 215.01 \$ Réal Huot Inc. au montant de 13 382.32 \$

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une seule soumission pour le forage de la conduite sous le chemin de André Bouvet Ltée au montant de 4 750.00 \$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la soumission la plus basse pour l'achat de matériaux d'aqueduc soit celle de Emco Corporation au montant de 12 215.01 \$ taxes incluses.
- Accepte l'offre de André Bouvet Ltée au montant de 4 750.00 \$ plus les taxes pour le forage de la conduite sous le chemin.
- Engage une pelle mécanique de Georges Paquin et Fils et loue une boîte de tranché de Hewitt.

- Effectue les travaux en régie avec les employés municipaux.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-08-290: Formation de secouriste en milieu de travail

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle envoie une employé municipal suivre la formation de secouriste en milieu de travail dispenser par Formation Prévention Secours Inc. au mois d'octobre 2014 à Saint-Tite et ses dépenses seront remboursées par la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-08-291: Rencontre des parents pour le transport scolaire

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fixe au 18 août 2014 à 19h00 la rencontre des parents pour le transport scolaire.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-08-292:</u> Demande de dérogation mineure pour le 170 rue Bédard

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Pierre-Luc Roy pour la construction d'un bâtiment complémentaire qui totalisera une superficie de 78.72 mètres carrés le tout en contravention à l'article 50 du7 règlement de zonage 8-90 qui exige une superficie maximale de 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme suggère au conseil municipal d'accepter la demande de Monsieur Pierre-Luc Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 170 rue Bédard Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 3.72 mètres carrés pour la construction d'un bâtiment complémentaire (garage).

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Vente d'une partie de terrain et une servitude d'usage pour le 631, rue Notre-Dame

Ce dossier est en attente.

<u>RÉSOLUTION : 2014-08-293:</u> Soumission pour la démolition d'une bâtisse au 631, rue Notre-Dame

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Excavation Lac-aux-Sables et Terrassement Mékinac Inc. au montant de 3 000.00 \$ plus les taxes applicables pour la démolition d'une bâtisse au 631 rue Notre-Dame.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-08-294:</u> Demande de Éric Lahaie pour l'achat d'une partie de terrain du 631, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que M. Éric Lahaie désire acquérir une partie de terrain du 631 rue Notre-Dame situé au secteur sud et appartenant à la municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que M. Éric Lahaie nous offre un montant de 5 463 \$ pour une superficie de 13 007 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle étudie différents projets pour le secteur sud du 631 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que M. Éric Lahaie occupe une partie du terrain de la municipalité du 631, rue Notre-Dame pour ses chevaux qui lui a été prêté par l'ancien propriétaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire louer cette partie de terrain à M. Éric Lahaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la location d'une partie terrain du 631 rue Notre-Dame à Éric Lahaie au prix de 100.00 \$ par mois plus les taxes applicables.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-08-295: Invitation du Réseau Biblio COLM

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Claudette Trudel-Bédard à assister à la nouvelle activité du Réseau Biblio CQLM intitulée Route des Bibliothèques qui aura lieu le 25 septembre 2014 en Mauricie. Ses dépenses d'inscription et de transport seront remboursées par la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-08-296: ADMQ/Colloque de zone

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général à assister au Colloque annuel – zone 16 qui aura lieu le 19 septembre 2014. Ses dépenses d'inscription et de transport seront remboursées par la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION: 2014-08-297: Barrage du Lac du Jésuite

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Centre d'expertise hydrique de repousser l'échéance de la réalisation de travaux correctifs pour effectuer la mise aux normes du barrage numéro X0001969 situé à l'exutoire du lac du Jésuite sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Demande d'aide financière de Pierre Déry pour l'ouverture d'un bureau comptable

Le budget pour l'aide financière aux entreprises étant épuisé pour l'année 2014, nous ne pouvons acquiescer à votre demande. Toutefois nous gardons votre demande qui sera présentée de nouveau au conseil en janvier 2015.

<u>RÉSOLUTION : 2014-08-298:</u> Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite pour l'activité du 2 août 2014 pour le 35<sup>ème</sup> anniversaire de fondation

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite désire souligner leur 35<sup>ième</sup> anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT que l'Association nous demande une aide financière pour réaliser différentes activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 250 \$ à l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite pour l'organisation de leur 35<sup>ième</sup> anniversaire de fondation.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-08-299:</u> Ascenseur ThyssenKrupp Ltée contrat d'entretien de l'ascenseur

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle renouvelle le contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville avec Ascenseurs ThyssenKrupp Ltée au coût de 316.77 \$ par mois taxes incluses pour une année et autorise le directeur général a signé le contrat de location.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-08-300: L'enrochement de l'île du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que l'île du parc Saint-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle ne cesse de s'éroder et que la municipalité veut la protégée;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC nous demande un plan signé par un ingénieur pour effectuer l'enrochement d'une partie de l'île du parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Patrice Bédard, ingénieur, du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour préparer le plan de l'enrochement d'une partie de l'île du parc Sainte-Jean-Optimiste sur le lac Croche à Sainte-Thècle et l'autorise à présenter la demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-08-301:</u> Soumission pour lignes de rues et cases de stationnement

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lignco Sigma Inc. au montant de 5 032.60 \$ plus les taxes applicables pour effectuer le marquage de lignes de rues, de lignes d'arrêt, de cases de stationnement et une traverse d'écolier.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance :

Normand Béland parle du stationnement sur la rue Saint-Jacques.

Marcel Tellier demande des explications sur la lettre qu'il a reçue concernant la revégétation de la rive de son terrain.

Yves Cossette dit que le chemin Saint-Michel-Nord aurait besoin de travaux de réparation d'asphalte.

Ismen Lefebvre demande de faire déplacer le panneau de 50km près de la 1<sup>ère</sup> Avenue du lac-Croche-Sud

Jean-François Couture demande pourquoi l'eau de la plage du lac Croche est passé de excellente à bonne. C'est le ministère de l'environnement qui fait les tests et donne la norme de la qualité de l'eau.

## Affaires nouvelles

## A) Choix de travaux pour la subvention de mise à niveau du milieu forestier

<u>RÉSOLUTION : 2014-08-302: Choix de travaux pour la subvention de mise à niveau du milieu forestier de la Conférence Régionale des Élus</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle affecte la subvention reçue dans le cadre de la mise à niveau du milieu forestier de la Conférence Régionale des Élus dans les chemins du domaine public soient : les chemins des Cèdres, des Merisiers, des Sapins, des Bouleaux et des Érables.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-08-303: Ajournement de la séance

À 20h30, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que d'ajourner la séance au lundi 18 août 2014 à 19h00.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

> ORDRE DU JOUR SÉANCE AJOURÉE DU LUNDI 18 AOÛT 2014 LOCAL 213 – 19H00

1.- Ouverture de la séance.

- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Emprunt temporaire pour le règlement 308-2013 (PIQM)
- 4.- Soumissions reçues pour la construction du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.
- 5.- Transport scolaire ou brigadier scolaire
- 6.- Rue Pierre-Ayotte/demande de soumissions
- 7.- Questions de l'assistance
- 8.- Affaires nouvelles :
  - a) Comité culturel
    b) \_\_\_\_\_
    c)
- 9.- Lever de la séance

Louis Paillé, directeur général/secrétaire trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 18 août 2014, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Julie Veillette

## RÉSOLUTION : 2014-08-304: Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h 00.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-08-305 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# <u>RÉSOLUTION : 2014-08-306 :</u> <u>Emprunt temporaire pour le règlement 308-2013</u> (PIQM)

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise un emprunt temporaire de 1 289 760.57 \$ à la Caisse Populaire Sainte-Thècle Saint-Adelphe pour payer les dépenses reliées au règlement 308-2013 en attendant le financement permanent.
- Autorise Alain Vallée, maire, et Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, le billet avec la Caisse Populaire Sainte-Thècle Saint-Adelphe.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# <u>RÉSOLUTION : 2014-08-307:</u> Soumissions reçues pour la construction du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la construction du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard :

Construction Brodeur & Fils Inc. au montant de	266 590.70 \$
Construction Guy Germain Inc. au montant de	293 439.20 \$
Construction Richard Champagne Inc. au montant de	313 671.42 \$
Paul-A. Bisson Inc. au montant de	331 000.00 \$
Construction Martin Périgny et Fils Inc. au montant de	335 201.99 \$
Construction Mario Gélinas Ltée au montant de	345 000.00 \$
Construction Claude Caron au montant de	364 051.09 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions sont tous conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la soumission la plus basse pour la construction du pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard soit celle de Construction Brodeur & Fils Inc. au montant de 266 590.70 \$ taxes incluses.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Transport scolaire ou brigadier scolaire

Plusieurs parents d'enfant empruntant la traverse d'écolier scolaire des rues Masson et Saint-Jacques discutent avec les membres du conseil de la possibilité d'enlever le brigadier scolaire au coin de ces rues et que les frais d'autobus du matin et du soir seraient défrayés par la municipalité.

## Résolution 2014-08-308 : Rue Pierre-Ayotte/demande de soumissions

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions par invitation pour les matériaux, le sable et gravier, ainsi que la machinerie pour les travaux d'ouverture de la rue Pierre-Ayotte.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Questions de l'assistance

Katy Bacon pose une question concernant la demande de soumissions pour la rue Pierre-Ayotte.

Julie Béland nous informe que la bâtisse de l'Hôtel de Ville manque d'entretien. (Rénovation des fenêtres et planchers)

### Affaires nouvelles:

### A) Demande du Comité Culturel de Sainte-Thècle

## Résolution 2014-08-309 : Comité Culturel de Sainte-Thècle

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu à la majorité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 175.00 \$ au Comité Culturel de Sainte-Thècle pour la location de l'Église lors du concert du 10 mai dernier.

Sont pour cette résolution : Claudette Trudel-Bédard, Bertin Cloutier et André Beaudoin Sont contre cette résolution : Jacques Tessier et Caroline Poisson

# ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RESOLUTION : 2014-08-310: Leve	er de la séance
À 19h52, il est proposé par Caroline Pois unanimement que de lever la séance.	sson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu
ADOPTÉE	UNANIMEMENT
Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de l'élection municipale du 24 août 2014 déposé au conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle, le lundi 8 septembre 2014, à 20 heures, par Louis Paillé, président d'élection.

## PROCÈS-VERBAL SUITE AUX DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Je, soussigné, Louis Paillé, président d'élection, fais mon rapport comme suit:

Après avoir rempli toutes les formalités requises: avis d'élection, confection de la liste électorale, avis relatif à l'inscription des copropriétaires indivis d'un immeuble et des cooccupants d'une place d'affaires, réception des demandes d'inscriptions et des procurations, réception des déclarations de candidatures du 11 juillet au 25 juillet 2014, les déclarations de candidatures suivantes étant complètes, accompagnées de tous les documents exigés par la loi et déposées dans les délais requis, ont été acceptées:

Nom, prénom, adresse	<u>Charge</u>	<u>Date</u>
Chantal Veillette 160, rue de l'Anse Sainte-Thècle, Qc G0X 3G0	conseiller no 1	14-07-2014
Marc Cloutier 51, $6^{\text{ème}}$ Avenue Lac-Croche Sud Sainte-Thècle, Qc G0X 3G0	conseiller no 1	15-07-2014
Jean-François Couture 231, rue Saint-Jean Sainte-Thècle, Qc G0X 3G0	conseiller no 1	25-07-2014

La période prévue pour la production des déclarations de candidature s'est terminée à 16 heures 30, le 25 juillet 2014.

## Comme il y a plus d'un candidat au poste suivant, il y aura élection entre :

Conseiller no 1 Marc Cloutier

Jean-François Couture Chantal Veillette

Un scrutin sera tenu le 24 août 2014, entre 10 heures et 20 heures ainsi qu'un vote par

anticipation le 17 août 2014 entre midi et vingt heures.

Signé à Sainte-Thècle, ce 29 août 2014.

\_\_\_\_\_

Louis Paillé

Président d'élection

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE SCRUTIN DU 24 AOÛT 2014

#### **AVIS PUBLIC**

#### RÉSULTAT DE L'ADDITION DES VOTE

## **CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 1**

Monsieur Marc Cloutier	225
Monsieur Jean-François Couture	308
Madame Chantal Veillette	260

BULLETINS REJETÉS: 5 TOTAL DES VOTEURS: 798

VOTANTS INSCRITS: 2 207

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 29 AOÛT 2014.

Louis Paillé

Président d'élection

# ASSERMENTATION DE LA PERSONNE ÉLUE AU SCRUTIN DU 24<sup>ième</sup> JOUR D'AOÛT 2014

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE COMTÉ DE CHAMPLAIN

Je, Jean-François Couture, domicilié au 231, rue Saint-Jean à Sainte-Thècle, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Thècle et que je m'engage à respecter les règles de ce code

Et j'ai signé:	
Assermenté devant moi, le 8 septembre 2014.	
Secrétaire-trésorier	

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

applicables après la fin de mon mandat.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 8 septembre 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2014-09-311: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-10-312 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour

- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août et de la séance ajournée du 18 août 2014.
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et dépenses
- 6. Questions de l'assistance
- 7. A) FQM/Dossier de fermeture des bureaux de poste.
  - B) FQM/Formation pour les élus
  - C) Comité pour les élus
- 8. Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour le dossier de M. René Goudreault.
- 9. Soumissions reçues pour l'ouverture de la rue Pierre-Ayotte.
- 10. Dossier de la brigadière scolaire.
- 11. Soumissions reçus pour la vente du camion incendie 2004
- 12. Adoption des modifications pour la construction du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.
- 13. Demande de dérogation mineure pour le 100, 17<sup>ème</sup> Avenue Lac-Croche-Nord
- 14. Dossier du 631 rue Notre-Dame :
  - A) Approbation du plan de cadastre du terrain à vendre à la SIM.
  - B) Vente d'une partie du terrain à la Société d'Investissement Mékinac (SIM)
  - C) Engagement d'une firme d'ingénieur pour vérifier la structure du moulin.
  - D) Engagement d'une firme de technologue pour l'installation d'une fosse septique pour le moulin.
  - E) Demande de location d'une partie du bureau pour pratiquer de la musique.
  - F) Achat de terrain de Groleau Inc.
- 15. Avis de motion pour modifier les règlements 220-2004 et 266-2010 concernant le programme de revitalisation pour augmenter le montant du remboursement annuel.
- 16. Achat de terrain de Louise Duchemin
- 17. Offre de service de Nettoyage Dock-Net pour le nettoyage de la ventilation du Centre Local d'emploi.
- 18. Offre de service du Groupe Cossette pour le remplacement de l'entré électrique sur le terrain au nord du lac du Jésuite.

- 19. Estimation pour la réparation du Ford F150 année 2003.
- 20. Autorisation de travaux de drainage des terrains à l'arrière de la pharmacie et l'épicerie de la rue Lacordaire.
- 21. Projet de Joselle Baril
- 22. Facture de Denis Marchildon suite à la rénovation cadastrale.
- 23. Lebel Asphalte, soumission pour le pavage de diverses rues de la Municipalité.
- 24. Hydro-Québec : Lettre d'intérêt pour le changement des luminaires de rues vers l'éclairage au DEL.
- 25. Prévisions budgétaires des journées de la culture à Sainte-Thècle.
- 26. Réseau Biblio rencontre d'automne Le Réseau en folie
- 27. Publicité dans le bulletin Mékinac pour la boulangerie Germain.
- 28. Période de questions de l'assistance :
- 29. Affaires nouvelles:
- 30. Ajournement ou levée de la séance

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-313 :</u> <u>Adoption du procès-verbal des séances du mois</u> d'août 2014

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août et de la séance ajournée du 18 août 2014, tel que rédigé.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Correspondance reçue en août 2014

## Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le Ministère nous informe que le règlement 301-2012 de la Municipalité de Sainte-Thècle décrétant un emprunt de 110 650\$ pour la construction de la rue Pierre-Ayotte a été approuvé.

Le Ministère, à la demande du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, nous transmet un outil destiné à informer la population des risques liés au Virus du Nil occidental consistant en un bouton que nous pouvons ajouter sur la page d'accueil de notre site Internet.

Le ministère nous informe qu'un paiement de 3 299.22 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au programme de subvention PADEM.

# Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Le Ministère nous informe qu'il a bien reçu la demande de certificat d'autorisation pour la stabilisation de la berge de l'île du parc Saint-Jean-Optimiste, mais que certains documents sont manquants et devront être fournis d'ici le 10 septembre.

Le Ministère nous informe qu'il autorise les travaux d'installation de conduites d'aqueduc et d'égout pour le nouveau développement de la rue Pierre-Ayotte.

Le Ministère nous informe de la déclaration des tonnages résidentiels-redistribution 2014. Le LET de la RGMR de la Mauricie incluant Champlain et Saint-Étienne des Grès est de 869.14 tonnes et l'élimination par personne est de 345.31 kg/hab.

## Ministère des Transports, Le Ministre responsable de la région de Montréal

Le MTQ et le MRRM nous informe qu'une subvention de 92 399\$ est accordée à notre municipalité pour l'année 2014, dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## Ministère des Transport du Québec

Le MTQ nous informe qu'il ne peut consentir à notre demande de cession du pont situé sur le chemin du Lac-du-missionnaire.

### Carrefour Jeunesse Emploi Mékinac

Le CJEM nous informe que le programme Desjardins Jeunes au Travail a permis de créer 16 emplois dans la MRC de Mékinac, pour les étudiants, pour l'été 2014 et nous remercie d'avoir participé à ce projet.

#### Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan

Le CSSS nous informe des heures prolongées de consultations médicales sans rendezvous pour la période du 5 au 14 septembre prochain (Festival Western) et nous informe qu'il sera possible de consulter un médecin les 5,6, 10,11,12,13 septembre, de 8h30 à minuit, les 7,8,9 septembre, de 8h30 à 20h30 et le 14 septembre, de 8h30 à 18h. Le service d'inscription téléphonique sera suspendu et les gens doivent se présenter sur place

pour obtenir une consultation.

#### CDC Mékinac

Le CDC de Mékinac nous remercie d'avoir mis la Salle Aubin à leur disposition dans le cadre du projet (Une rentrée accessible pour tous).

## Club Quad de Mékinac

Le Club Quad nous demande de modifier le règlement sur la circulation des véhicules hors route, pour permettre la circulation des VTT sur la portion du chemin du Lac du Missionnaire-sud.

## Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande de Monsieur Camil Tessier et qu'elles procéderont à l'étude détaillée de cette demande.

#### Curriculum vitae

Madame, Guylaine Groleau, nous offre ses services comme remplaçante pour brigadière scolaire.

#### Directeur du Service d'incendie de Ste-Thècle, L.A.S. et N-D.M.

Monsieur, Maxime Poulin, nous informe qu'il quittera ses fonctions à compter du 12 septembre prochain.

#### **Encan Ouellette**

L'entreprise nous offre ses services pour vendre nos surplus d'inventaires et de machineries, par enchères, pour 6% de frais de services.

## Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoie leur programmation Automne 2014 ou ont mentionnent les diverses activités qui auront lieux.

#### Héma-Québec

Héma-Québec nous informe que la dernière collecte de sang a permis de récolter 93 dons de sang et nous remercie de notre collaboration.

#### Hydro-Québec

Madame Élisabeth Gladu nous remercie du temps qu'il lui a été accordé pour discuter de

certains enjeux et nous transmets un complément d'information sur différents sujets tels les poteaux en double, l'affichage et les compteurs de nouvelle génération.

## Introspection

La firme Introspection nous offre ses services en ressources humaines pour les municipalités du Québec

#### LVM

La compagnie nous offre ses services pour l'établissement du passif environnement municipal, au titre des sites contaminés, qui devra être inclus à compter de l'exercice financier 2015 pour se conformer aux nouvelles normes comptables.

#### Marcom Génie-conseil

La compagnie Marcom nous offre ses services d'ingénieurs-conseils en ingénierie électrique et civil.

#### **Mini-Scribe**

Dans le Mini-Scribe, on parle de l'indexation des droits relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière. Pour l'exercice financier 2015, le montant du droit payable par tonne métrique est de 0.55\$ et de 1.05\$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant payable par mètre cube est de 1.49\$.

#### MRC Mékinac

La MRC de Mékinac nous envoie le règlement 2014-159 modifiant le schéma d'aménagement révisé concernant la plaine inondable.

## Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie

La SSJB nous envoie une invitation à un 5 à 7 hommage aux artisans de la fête nationale.

### **Victorin Mongrain**

Monsieur Victorin Mongrain, nous remercie pour l'amélioration apportée au Chemin Saint-Joseph.

## RÉSOLUTION : 2014-09-314: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'août 2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-09-315: Approbation des comptes

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août 2014 au montant de 466 799.29 \$

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Questions de l'assistance :

Denis Perron pose une question concernant la téléphonie cellulaire.

Danielle Cadotte et Julie Noël demande de réparer le chemin Saint-Thomas et d'aviser les personnes qui se promènent à cheval de ramasser leurs excréments.

Jean-Claude Cloutier demande qui a autorisé de défaire le barrage de castor sur un terrain du chemin Saint-Pierre Sud.

Jacques Ayotte demande de faire un inventaire des poissons dans les lacs de la municipalité.

## RÉSOLUTION : 2014-09-316: FQM/dossier de fermeture des bureaux de poste

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Mme Paulette Lalande de :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole du service postal canadien relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste public, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;

## RÉSOLUTION : 2014-09-317: FQM/formation des élus

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Caroline Poisson, conseillère et Jean-François Couture, conseiller à suivre les formations de la Fédération des municipalités du Québec dans le cadre de leur fonction. Les dépenses de ses formations seront à la charge de la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION: 2014-09-318: Comité pour les élus

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Jean-François Couture, conseiller,

- Comme représentant municipal pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thècle en remplacement du conseiller André Lacombe
- Comme deuxième représentant municipal sur le comité local de la culture.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-319:</u> Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour le dossier de M. René Goudreault

CONSIDÉRANT que M. René Goudreault s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour effectuer des travaux de remblai sur sa propriété, notamment à l'endroit d'une exploitation antérieure de la sablière;

CONSIDÉRANT que les travaux qui seront effectués par M. Goudreault sont conformes à la règlementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande présentée par M. René Goudreault auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 4 756 262 pour y effectuer des travaux de remblai.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-320:</u> <u>Soumissions reçues pour l'ouverture de la rue</u> Pierre-Ayotte

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les soumissions

suivantes pour la construction de la rue Pierre-Ayotte :

Accepte la soumission la plus basse pour l'achat des matériaux pour le réseau d'eau potable et le réseau d'égout pluvial de la compagnie Réal Huot Inc. au montant de 7 327.71 \$ taxes incluses.

Accepte la seule soumission pour la fourniture des matériaux granulaires de Georges Paquin et Fils au montant de 44 313.38 \$ taxes incluses.

Les travaux de construction seront réalisés en régie avec les employés municipaux, la machinerie municipale, des camions de Association des camionneurs et certains équipements mécanique de Georges Paquin et Fils.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-09-321: Dossier de la brigadière scolaire

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle conserve la brigadière scolaire au coin des rues Masson et Saint-Jacques et affichera un poste pour la remplacer lors de ses congés.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-322:</u> Soumissions reçues pour la vente du camion incendie 2004

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions pour la vente du camion d'incendie 2004 de :

NAPRO INCENDIE au montant de 50 000.00 \$ plus les taxes MAXI METAL Inc. au montant de 75 500.00 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de Maxi Métal Inc. au montant de 75 500.00 \$ pour la vente du camion incendie E-ONE Freightliner 2004.
- Autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité les documents concernant cette vente.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-323:</u> Adoption des modifications pour la construction du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard

CONSIDÉRANT que la municipalité a accepté le contrat de construction du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard avec l'entrepreneur Constructions Brodeur & Fils Inc.;

CONSIDÉRANT que des modifications sont demandées par la municipalité au contrat de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte les directives de changements au contrat de construction du Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard des Constructions Brodeur & Fils Inc. donnant à la municipalité un crédit de 39 942.00 \$ plus les taxes.
- Autorise Alain Vallée, maire, à signer pour et au nom de la municipalité les directives de changements.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-324:</u> Demande de dérogation mineure pour le 100, 17<sup>ième</sup> Avenue du Lac-Croche-Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Cyrille Groleau pour la construction d'un bâtiment complémentaire qui totalisera une superficie de 111.17 mètres carrés le tout en contravention à l'article 50 du 7 règlement de zonage 8-90 qui exige une superficie maximale de 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme suggère au conseil municipal d'accepter la demande de Monsieur Cyrille Groleau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 100, 17ième Avenue Lac-Croche Nord à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 36.17 mètres carrés pour la construction d'un bâtiment complémentaire (abris à bois).

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-325:</u> Approbation du plan de cadastre du terrain à vendre à la SIM

CONSIDÉRANT que Louis Moffet, arpenteur géomètre, a préparé le plan de cadastre pour la vente d'une partie de terrain à la Société d'investissement Mékinac;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'emplacement à vendre à la Société d'investissement Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Approuve le plan de cadastre préparé par Louis Moffet, arpenteur géomètre, pour la vente d'une partie de terrain du 631, rue Notre-Dame à Sainte-Thècle à la Société d'investissement Mékinac;
- Autorise Éric Piché, inspecteur en bâtiment et en environnement, à émettre le permis de lotissement du lot 5 579 121.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-326:</u> Vente d'une partie du terrain à la Société d'Investissement Mékinac (SIM)

CONSIDÉRANT que la Société d'investissement Mékinac désire acquérir, de la municipalité, une partie de terrain avec un bâtiment au 631, rue Notre-Dame à Sainte-Thècle:

CONSIDÉRANT que la Société d'investissement Mékinac veut rénover le bâtiment et en construire un autre pour louer ces bâtiments à une entreprise;

CONSIDÉRANT que l'entreprise qui louera ces bâtiments créera environ 15 nouveaux emplois dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que notre municipalité a besoin d'un tel investissement afin de revitaliser sa localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

Vend à la Société d'Investissement Mékinac (Sim) le lot 5 579 121 avec le bâtiment (ancien moulin) au prix de 75 000.00 \$

S'engage à installer une fosse septique pour ce bâtiment.

S'engage à verser à la Société d'Investissement Mékinac (Sim) une aide financière annuelle de 15 000.00 \$ pour les 5 prochaines années en autant qu'une usine soit en opération dans le bâtiment.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Engagement d'une firme d'ingénieur pour vérifier la structure de l'ancien moulin du 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle

Ce sujet est reporté.

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-327:</u> Engagement d'une firme de technologue pour <u>l'installation d'une fosse septique de l'ancien moulin du 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle</u>

CONSIDÉRANT que pour installer une fosse septique pour la bâtisse de l'ancien moulin du 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle, la municipalité doit avoir une étude de caractérisation du site:

CONSIDÉRANT que cette étude doit être effectuée par un professionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Mandate Consultants S.B. pour faire l'étude de caractérisation du site pour l'installation d'une fosse septique et mandate l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour signer cette étude.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-328:</u> Demande de location d'une partie du bureau du 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle pour pratiquer de la musique

CONSIDÉRANT la demande des Productions Illusion Enr. de louer une partie du bureau du 631, rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue aux Productions Illusion Enr. une partie du bureau du 631 rue Notre-Dame au montant de 300.00 \$ par mois plus les taxes applicables afin de pratiquer de la musique.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat de terrain de Groleau Inc. au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle

Ce sujet est reporté.

#### **AVIS DE MOTION:**

André Beaudoin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement modifiant les règlements 220-2004 et 266-2010 concernant le programme de revitalisation pour augmenter le montant du remboursement annuel pour les entreprises de transformation et de fabrication.

RÉSOLUTION : 2014-09-329: Achat de terrains de Yvan Baril

CONSIDÉRANT que suite à la rénovation cadastrale des parties de terrains ont été

découverts que la municipalité pensait avoir acquis lors de l'achat avec M. Yvan Baril en 2007;

CONSIDÉRANT que Louise Duchemin agissant comme exécuteur testamentaire et héritier légal est disposée à nous céder ces terrains pour le coût du compte de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte d'acheter les lots 4 758 107 et 4 758 106 propriété de M. Yvan Baril au prix de 96.58 \$.
- Mandate Denis Marchildon, notaire pour préparer et faire signer le contrat d'achat de ces lots.
- Autorise Alain Vallée, maire et Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité ce contrat d'achat.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-330:</u> Offre de service de Nettoyage Dock-Net pour le nettoyage de la ventilation du Centre Local d'Emploi

CONSIDÉRANT que la directrice du Centre Local d'emploi nous demande de faire nettoyer les conduits de ventilation de leur local à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que ces conduits de ventilation n'ont pas été nettoyés depuis l'ouverture en 1998;

CONSIDÉRANT que la compagnie Nettoyage Dock-Net nous a envoyé une soumission pour effectuer le nettoyage des conduits du Centre Local d'Emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la compagnie Nettoyage Dock-Net au montant de 1 350.00 \$ plus les taxes applicables pour le nettoyage des conduits de ventilation du Centre Local d'Emploi situé à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Offre de service du Groupe Cossette pour le remplacement de l'entrée électrique sur le terrain au nord du lac du Jésuite

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2014-09-331: Réparation du camion Ford F 150 de l'année 2003

CONSIDÉRANT que le camion Ford F150 de l'année 2003 a été brisé par le conducteur

de la pelle mécanique de la compagnie Georges Paquin et Fils;

CONSIDÉRANT que l'assurance rembourse les dommages causés à ce camion;

CONSIDÉRANT que le garage Roger Charron nous a envoyé une soumission pour réparer ce camion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du Garage Roger Charron au montant de 2 221.31 \$ taxes incluses pour la réparation du camion Ford F -150 de l'année 2003.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-332:</u> Autorisation de travaux de drainage des terrains à <u>l'arrière de la pharmacie et de l'épicerie de la rue Lacordaire</u>

CONSIDÉRANT que la municipalité a remonté son terrain derrière l'entrepôt Lacordaire et la Coop Santé;

CONSIDÉRANT qu'il y a beaucoup d'eau de ruissellement qui va derrière la Pharmacie et l'épicerie de la rue Lacordaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise des travaux de drainage des terrains à l'arrière de la Pharmacie et de l'épicerie de la rue Lacordaire estimés à 3 400.00 \$ taxes incluses.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Projet de Joselle Baril

Ce projet est envoyé au comité culturel de Sainte-Thècle pour étude et proposition de réalisation.

Cession de terrain par la Municipalité au 2441, chemin Saint-Pierre Nord

Cette facture est retournée au notaire; c'est lui qui doit la collecter.

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-333:</u> <u>Lebel Asphalte, soumission pour le pavage de diverses rues</u>

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a identifié divers emplacements pour des réparations d'asphalte;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a demandé une soumission à Lebel

Asphalte pour effectuer ces réparations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel Asphalte au montant de 3 400.00 \$ plus les taxes applicables pour la réparation en asphalte de sur les rues Lacordaire et Saint-Jean ainsi que sur les chemins Saint-Michel Sud et Saint-Pierre Nord.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-334:</u> <u>Hydro-Québec : lettre d'intérêt pour le changement des luminaires de rues vers l'éclairage au DEL</u>

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Adhère au programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec pour le changement des lumières de rues vers l'éclairage au DEL.
- Autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant ce programme.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-335:</u> <u>Prévisions budgétaires pour les journées de la culture de Sainte-Thècle</u>

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un montant de 310.00 \$ au comité culturel de Sainte-Thècle pour l'organisation de journées de la culture dans notre localité qui se tiendront du 26 au 28 septembre 2014.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-336:</u> Réseau Biblio/rencontre d'automne – Le réseau en folies

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise quatre (4) personnes de la bibliothèque municipal à assister à la rencontre d'automne - Le Réseau en folies qui se tiendra le 18 octobre 2014 à Trois-Rivières. Les dépenses reliées à cette rencontre seront à la charge de la municipalité.

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-337:</u> <u>Publicité dans le bulletin Mékinac pour la boulangerie Germain</u>

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de 100.00 \$ dans le Bulletin Mékinac pour le Publi reportage sur l'agrandissement de la Boulangerie Germain.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance :

Julie Noël demande si elle peut acheter un terrain au 631 rue Notre-Dame ou louer le garage et elle dit que sa fosse septique n'a pas été vidangée depuis la construction en 2010.

Réjean Bédard demande quand sa fosse septique sera vidangée.

Marcel Bacon dit qu'il a pris des photos des travaux dans la rue Lacordaire et que les employés municipaux n'avait l'équipement idéal pour enlever une partie de trottoir.

Danielle Cadotte dit que dans la rue Lacordaire, il y a une section de trottoir qui n'est pas faite.

Jovette Groleau et Jean-Claude Cloutier posent une question sur la demande de la FQM concernant la fermeture des bureaux de poste.

Normand Béland dit que le foyer de Sainte-Thècle met ses poubelles sur le trottoir et que les gens doivent faire un détour dans la rue.

Claudette Trudel-Bédard invite la population à participer aux activités des journées de la culture.

## Affaires nouvelles:

Aucune affaire nouvelle

## RÉSOLUTION : 2014-09-338: Levée de la séance

À 21 heures 2 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que de lever la séance.

Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 29 septembre 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

### Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller Claudette Trudel Bédard, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller Caroline Poisson, conseillère

Est absent:

André Beaudoin, conseiller

Autres présences: Louis Paillé

RÉSOLUTION : 2014-09-339: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin de traiter des sujets suivants :

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Acceptation de l'offre pour les travaux de pavage des rues Charles-Audy et Saint-Michel Nord.
- 3. Soumission pour un récupérateur de chaleur Venmar pour le Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard
- 4. Allocation d'un budget pour l'Halloween Demande de la directrice des projets spéciaux
- 5. Questions de l'assistance
- 6. Levée de la séance.

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-340:</u> Acceptation de l'offre pour les travaux de pavage des rues Charles-Audy et du chemin Saint-Michel Nord

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 50 000 \$ nous sera versée pour les travaux de pavage des rues Charles-Audy et du chemin Saint-Michel Nord par la députée Julie Boulet et par le Ministère des Transports du Québec;

## CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Lebel Asphalte au montant de	84 967.67 \$
Construction et pavage Continental au montant de	84 719.79 \$
Construction et pavage Boisvert	96 243.85\$
Construction et pavage Portneuf	84 561.25 \$
Maskimo Construction Inc.	89 653.60 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont tous conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la soumission la plus basse conforme soit celle de Construction et pavage Portneuf au montant de 84 561.25 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage des rues Charles-Audy et du chemin Saint-Michel Nord;
- Affecte à ces travaux l'aide financière au montant 50 000 \$ reçu de la députée Julie Boulet et par le Ministère des Transports du Québec;
- Affecte de la réserve pour les carrières et sablières un montant égal au solde du coût des travaux.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-341:</u> Soumission pour un récupérateur de chaleur Venmar pour le Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'offre de Bonair Ventilation Inc. au montant de 3 280.40 \$ taxes incluses pour l'achat d'un récupérateur de chaleur Venmar 2.0 installation incluse pour le Pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-09-342:</u> Demande d'allocation d'un budget pour l'Halloween de la directrice des projets spéciaux.

CONSIDÉRANT que la directrice des projets spéciaux demande au conseil municipal un budget pour effectuer des décorations d'Halloween;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle alloue un budget de 250.00 \$ à la directrice des projets spéciaux pour l'achat de matériels afin de décorer les endroits publiques de la municipalité pour l'Halloween.

ADOPTÉE UNANIMEMENT
À 20 heures 12 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que de lever la séance.
RÉSOLUTION : 2014-09-343: Levée de la séance
Aucune question.
Questions de l'assistance :

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 octobre 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

## Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché, Valérie Fiset et Julie Veillette

## RÉSOLUTION 2014-10-344: Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION 2014-10-345 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre et de la séance extraordinaire du 29 septembre 2014.
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et dépenses
- 6. Questions de l'assistance
- 7. A) Acceptation de l'offre de financement des règlements 144-98, 192-2002 et 315-2014.
  - B) Modification au terme prévu dans les règlements d'emprunt.

- 8. Gestion ASQ/renouvellement de notre régime d'assurance collective
- 9. Chambre de Commerce de Mékinac
  - A) Coup de cœur des municipalités
  - B) Cotisation 2014-2015.
- 10. Demande d'aide financière :
  - A) De la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
  - B) Fondation du CSSS de l'Énergie
- 11. Corporation municipale de Notre-Dame de Montauban/fréquence radio.
- 12. Bruno Couture, directeur S.S.I, demande d'appui pour promouvoir l'outil en le gyrophare vert pour les pompiers.
- 13. Municipalité de Saint-Adelphe/entente de services en situation de mesures d'urgence.
- 14. A) Demande de Daniel Proulx d'installer des lumières de rues sur la rue Carré Cloutier.
  - B) Demande de Caroline Goyette de réduire la vitesse sur la rue Carré Cloutier.
- 15. Demande de dérogation mineure pour le 100, 6<sup>ème</sup> Avenue Lac-Croche-Nord.
- 16. Règlement 319-2014, modifiant les règlements 220-2004 et 266-2010 concernant le programme de revitalisation.
- 17. Viactive de Sainte-Thècle demande la disponibilité de la salle Aubin.
- A) Comité culturel de Sainte-Thècle demande d'acheter un étui de clavier
   B) Comité Culturel de Sainte-Thècle demande d'aide financière pour location de l'église
- 19. Proposition de service d'ingénierie pour la rue Masson de Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac.
- 20. Adoption du plan des mesures d'urgence.
- 21. Période de questions de l'assistance :
- 22. Affaires nouvelles :
  - A) Budget du service d'incendie pour l'Halloween
- 23. Ajournement ou levée de la séance

# <u>RÉSOLUTION 2014-10-346</u>: <u>Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2014</u>

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre et de la séance extraordinaire du 29 septembre 2014, en modifiant le dernier paragraphe de la résolution 2014-09-326 qui se lira comme suit : la municipalité s'engage à verser à la Société d'Investissement Mékinac (Sim) une aide financière annuelle de 15 000.00 \$ pour les 5 prochaines années en autant qu'une usine soit en opération dans le bâtiment et en ajoutant le paragraphe suivant : Autorise le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous documents se rapportant à cette vente.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en septembre 2014

## Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

Le MAMOT nous informe qu'un paiement de 848,22 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au versement de la subvention PADEM.

Le MAMOT nous informe qu'il lancera bientôt l'outil de mesure de la vitalité sociale des communautés rurales. Cet outil a été conçu pour générer un indice permettant de situer le niveau de vitalité sociale d'une communauté rurale.

#### Ministère du Développement Durable, de l'Environnement du Québec

Le MDDELCC nous informe qu'il a reçu un signalement d'algues bleu-vert sur le Lac-Croche. Suite à la vérification, il s'agissait d'une catégorie 1, donc une densité faible de particularités clairsemées. Par la suite, les observateurs ont fait le tour du lac et ont observés aucune écume d'algues bleu vert.

Le MDDELCC nous demande plus de renseignements concernant la demande de certificat d'autorisation pour la stabilisation de la berge de l'île du Parc Saint-Jean-Optimiste.

### Ministère de la Sécurité publique du Québec

Le MSPQ nous rappelle que le 2<sup>ième</sup> versement de soit 91 088\$ pour les services de la Sûreté du Québec est dû pour le 31 octobre 2014.

#### **AQDR de Mékinac**

L'AQDR nous informe qu'une série de rencontres thématiques aura lieu en 2014-2015.

#### Atelier Le Tréma

Madame Couvrette nous invite à l'ouverture officielle de son nouveau commerce appelé

Atelier Le Tréma.

#### Béton E.P.

La compagnie Béton E.P. nous offre ses services dans la finition de béton et de piscine innovatrice.

## Carrefour Jeunesse Emploi

La CLE, nous informe que nous recevrons sous peu le remboursement pour Desjardins-Jeunes au travail

#### CSSS de la Vallée-de-la-Batiscan

Le CSSS de la Vallée-de-la-Batiscan nous informe de la campagne annuelle de vaccination massive contre l'influenza. De plus, il nous demande d'installer des affiches promotionnelles des dates de vaccination.

#### Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous nous informe que le lotissement ou l'aliénation décrit dans le projet d'acte de vente de monsieur Gilles Germain est conforme à la loi.

La CPTAQ nous envoie un avis de modification de l'orientation préliminaire pour le dossier de Monsieur Jonathan Lecours. Elle mentionne qu'une réponse positive à la demande, telle que modifiée, n'aura aucun impact additionnel sur le milieu agricole visé.

La CPTAQ nous informe que l'acte de vente intervenu le 24 juillet entre Pétroles Henri Germain et Christian Jacob est conforme.

#### Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM nous informe qu'elle lancera, le 17 septembre prochain, une vaste campagne visant à reformer les pouvoirs de la MRC et des municipalités.

### **Groupe Consilium**

Le Groupe Consilium nous offre leurs services dans le domaine de la gestion des ressources et des relations de travail.

#### Journée de la Culture

Le Comité culturel nous envoie le rapport d'activités des Journées de la Culture du 26 au 28 septembre dernier.

#### Hatley Conseillers en stratégie

La compagnie Hatley nous demande de les appuyer dans le dossier d'un moratoire sur l'exploitation de l'uranium au Québec.

## L.S.Sport-Plus

La Compagnie L.S. Sport-Plus nous offre leur service d'un logiciel de gestion des loisirs et de la culture.

#### Mini-Scribe

Le M-S nous informe des différentes choses à faire dans le mois d'octobre pour le directeur général et secrétaire-trésorier. De plus, il rappelle comment nous devons procéder lors des appels d'offres.

#### M.R.C. Mékinac

La M.R.C. nous envoie un avis public du rôle d'évaluation foncière triennal pour la 2<sup>e</sup> année.

La M.R.C. nous informe qu'une rencontre aura lieu le 16 octobre pour le Programme Véloce II.

## Municipalité de Notre-Dame de Montauban

La Municipalité de N-D de Montauban, nous envoie l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie.

La Municipalité de N-D de Montauban est à la recherche d'un Directeur incendie pour trois municipalités.

## Municipalité de Saint-Étienne des Grès

La Municipalité de Saint-Étienne des Grès fait appel à la compréhension de, Monsieur Goyette, Président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Cet appel fait l'objet du quotidien Le Nouvelliste du 15 septembre 2014.

#### Régie des Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie

La RGMRM nous informe que les vidanges de fosse septique s'effectueront, soit à la date prévue ou avec un retard, d'ici la fin de saison.

#### Sûreté du Québec

La SQ rappel les consignes de sécurité pour les enfants et les automobilistes le soir de l'Halloween.

La SQ rappelle aux piétons les règles et conseils de prévention utiles qui les inciteront à la vigilance.

#### Sylvie Trudel

Madame Trudel nous remercie du bon travail que nous avons exécuté sur le Chemin des Colons.

#### Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie

La TCMFM nous envoie leur guide de conseil pour une Mauricie égalitaire.

## Union des Producteurs Agricoles du Québec

L'UPA nous invite à la journée des Portes ouvertes sur les fermes du Québec dimanche le 7 septembre 2014

## RÉSOLUTION 2014-10-347: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION 2014-10-348: Approbation des comptes

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre 2014 au montant de 791 910.63 \$.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Questions de l'assistance :

Lucie Roberge pose des questions au sujet de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie :

- 1.- sur le fait qu'il y a douze (12) cadres pour 27 employés elle trouve cela trop.
- 2.- Elle veut savoir s'il est vrai que les cadres peuvent mettre de l'essence de la Régie dans leurs véhicules personnels ainsi que les véhicules de l'agence de sécurité durant la grève des employés syndiqués.

Michel Rheault pose une question concernant la demande de dérogation mineure. Guylaine Groleau pose une question concernant le brigadier scolaire.

# RÉSOLUTION 2014-10-349 : ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 144-98 ET 192-2002 ET LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 315-2014

# IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR JEAN-FRANÇOIS COUTURE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 15 octobre 2014 au montant de 350 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 144-98, 192-2002 et 315-2014. Ce billet est émis au prix de 98,51300 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

38 000 \$	1,75 %	15 octobre 2015
38 800 \$	2,00 %	15 octobre 2016
40 000 \$	2,15 %	15 octobre 2017
41 200 \$	2,35 %	15 octobre 2018
192 900 \$	2,60 %	15 octobre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## <u>RÉSOLUTION 2014-10-350: MODIFICATION POUR LE REFINANCEMENT DES</u> RÈGLEMENTS 144-98 ET 192-2002 ET LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 315-2014

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 350 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
144-98	69 200 \$
192-2002	5 534 \$
315-2014	276 166 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

# IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE POISSON, APPUYÉ PAR BERTIN CLOUTIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 350 900 \$ prévu aux règlements d'embrunt numéros 144-98, 192-2002 et 315-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 15 octobre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	38 000 \$
2016	38 800 \$
2017	40 000 \$
2018	41 200 \$
2019	42 200 \$(à payer en 2019)
2019	150 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Thècle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 octobre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les dits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 192-2002 et 315-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-351:</u> <u>Gestion ASQ/renouvellement de notre régime</u> d'assurance collective

CONSIDÉRANT que Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, de ASQ consultant en avantages sociaux a négocié le renouvellement de notre assurance collective avec la Croix Bleue Médavie;

CONSIDÉRANT que la Croix Bleue Médavie proposait une augmentation globale de la prime de 22.81 % et celle négociée par ASQ est de 17.45 %;

CONSIDÉRANT que l'ajout de la clause de substitution générique obligatoire et la modification de la franchise par ordonnance de 5 \$ au lieu de 2 \$ réduirait l'augmentation à 13.65 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de ASQ consultant en avantages sociaux pour le renouvellement de notre régime d'assurance collective pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2015 pour une augmentation 13.65 % en ajoutant la clause de substitution générique obligatoire et la modification de la franchise par ordonnance de 5 \$ au lieu de 2 \$.

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-352:</u> Chambre de Commerce de Mékinac/coup de cœur des municipalités

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce de Mékinac nous demande de présenter notre coup de cœur entrepreneurial lors de leur gala;

CONSIDÉRANT que la propriétaire de la Pharmacie de Sainte-Thècle a agrandi son bâtiment et a embauché de nouveaux employés;

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle dévoilera son coup de cœur lors du Gala de la Chambre de Commerce de Mékinac pour reconnaître les efforts déployés par une entreprise de notre localité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-353:</u> Chambre de Commerce de Mékinac/Adhésion 2014-2015

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adhère à la Chambre de Commerce de Mékinac 2104-2105 au coût de 131.07 \$ taxes incluses.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-354:</u> Demande d'aide financière de la Fondation du CSSS de l'Énergie

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Fondation du CSSS de l'Énergie dans le cadre de leur campagne de financement 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 100 \$ à la Fondation du CSSS de l'Énergie dans le cadre de leur campagne de financement pour l'achat de deux échographes portatifs.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-355: Corporation municipale de Notre-Dame de Montauban/fréquence radio service incendie</u>

CONSIDÉRANT que pour permettre l'établissement de nouveaux systèmes de radiocommunication, la fréquence et la largeur de bande utilisés par nos stations doit être

modifiés;

CONSIDÉRANT que la nouvelle fréquence est 154.785 MHZ et la largeur de bande est 12.5 KHZ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte d'utiliser la fréquence de Notre-Dame de Montauban afin d'uniformiser le système de communication de (SISEM) Service incendie du secteur est de Mékinac.
- Que les coûts de licence seront répartis entre les 3 municipalités à part égale.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-356:</u> Bruno Couture, directeur S.S.I. demande d'appui pour promouvoir l'outil en le gyrophare vert pour les pompiers

ATTENDU qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

ATTENDU qu'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation du gyrophare vert dans les situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie le regroupement dans ses revendications auprès de l'assemblée nationale du Québec pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-357:</u> <u>Municipalité de Saint-Adelphe/entente de services en situation de mesures d'urgence</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe nous demande de signer une entente afin d'accueillir dans nos locaux leur comité de coordination ou une salle de presse en situation de mesure d'urgence s'ils sont dans l'impossibilité de d'utiliser leurs propres locaux;

EN CONSÉQUENC, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec la municipalité de Saint-Adelphe concernant l'utilisation de nos locaux en situation de

mesures d'urgence.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-358:</u> Demande de Daniel Proulx d'installer des lumières de rues sur la rue Carré Cloutier

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen de la rue Carré Cloutier d'installer deux lumières de rues afin d'assurer la sécurité des enfants et des piétons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat et l'installation de deux lumières de rue au DEL face au 51 et 141 Carré Cloutier à Sainte-Thècle

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Demande de Caroline Goyette de réduire la vitesse sur la rue Carré Cloutier

Le conseil dit qu'il a réduit la vitesse et a installé un dos d'âne dans la zone scolaire et ne veut pas étendre cette pratique dans tous les quartiers résidentiels de la municipalité. Si les gens trouvent que la vitesse des véhicules est trop élevée d'en aviser la sureté du Québec.

<u>RÉSOLUTION</u>: 2014-10-359: Demande de dérogation mineure pour le 110, 6<sup>ème</sup> Avenue Lac-Croche-Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Madame Huguette St-Amand consistant à régulariser l'implantation du bâtiment principal empiétant de 0.72 mètre dans la marge de recul avant dérogeant ainsi à l'article 46 du règlement de zonage no. 8-90;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 110, 6<sup>ème</sup> Avenue du Lac-Croche-Nord à Sainte-Thècle :

- Accepte la dérogation mineure de 0.72 mètre dans la marge de recul avant pour l'implantation d'un bâtiment existant.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Adoption du règlement 319-2014, modifiant les règlements 220-2004 et 266-2010 concernant le programme de revitalisation

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-360:</u> Viactive de Sainte-Thècle demande la disponibilité de la salle Aubin

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au comité Viactive de Sainte-Thècle les lundis de 9h30 à 10h30 et ce à compter du 13 octobre 2014 jusqu'à la fin avril 2015 pour des séances d'exercices offerte à la population.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-361:</u> Comité culturel de Sainte-Thècle demande d'acheter un étui de clavier

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'un étui pour le clavier du comité culturel local au coût de 92.99 \$ plus les taxes applicables.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-362:</u> Comité culturel de Sainte-Thècle demande d'aide financière pour la location de l'église du 10 mai 2014

CONSIDÉRANT que le comité culturel de Sainte-Thècle a organisé un concert le 10 mai 2014 et que cet évènement a généré un déficit;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait versé 175 \$ pour défrayer la moitié de la location pour l'utilisation de l'église;

CONSIDÉRANT que le comité culturel n'a pas l'argent nécessaire pour défrayer l'autre 175 \$, il demande à la municipalité de payer ce montant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une deuxième aide financière de 175.00 \$ au comité culturel de Sainte-Thècle pour payer la location de l'église pour le concert du 10 mai 2014.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-363:</u> Proposition de service d'ingénierie pour la rue Masson de Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que le montant promis à la municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

CONSIDÉRANT que la rue Masson est la dernière priorité de notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées présenté en 2009:

CONSIDÉRANT que les travaux de la rue Masson consiste en la municipalisation des conduites d'égout privé et la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que de la chaussée;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ces travaux nous avons besoin d'un plan d'ingénieur;

CONSIDÉRANT l'offre qui nous est soumise par le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac au montant de 22 872 \$ pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux d'infrastructure de la rue Masson.
- Demande à Hydro-Québec de déplacer le poteau électrique face 271 rue Masson avant la réalisation des travaux dans cette rue.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-364:</u> Adoption du plan de sécurité civile de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se doter d'un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que projet de plan de sécurité civile de la municipalité a été préparé par Madame Mireille Langlois du Ministère de la Sécurité Publique en collaboration avec le directeur général de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de ce plan de sécurité civile, le 29 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le plan de sécurité civile de la Municipalité de Sainte-Thècle.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Une annonce sera diffusée sur le bulletin municipal afin de trouver une personne responsable du service aux sinistrés.

Monsieur le conseiller Jean-François Couture, conseiller au poste numéro 1, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil suite à son élection du 24 août 2014.

### Questions de l'assistance :

Lucie Roberge demande quand seront réalisés les travaux d'aqueduc sur la 4<sup>ème</sup> Avenue du Lac Croche Sud à Sainte-Thècle.

Yves Cossette demande pourquoi le point 16 a été retiré.

Normand Béland informe le conseil qu'il rencontre les gens de Télus le 15 octobre prochain concernant l'installation d'antennes cellulaires sur l'Église de Sainte-Thècle.

Michel Rheault demande quand seront réalisés les travaux sur la rue Masson.

Jean-Claude Cloutier demande de prendre l'argent de la réserve pour gravière et sablière afin de réparer le chemin Saint-Pierre Sud.

Yves Cossette demande quand seront effectuées les réparations du chemin Saint-Michel Nord.

Affaires nouvelles:

<u>RÉSOLUTION : 2014-10-365:</u> Demande du service d'incendie de Sainte-Thècle pour l'Halloween

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 100 \$ au service d'incendie de Sainte-Thècle pour décorer la caserne et distribuer des friandises aux enfants lors de la soirée d'Halloween.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2014-10-366: Lever de la séance

À 20h45, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que de lever la séance.

Maire	Secrétaire-trésorier

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 novembre 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

#### Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

## Rés. 2014

### 11-367 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Rés. 2014

## 11-368 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et dépenses
- 6. Questions de l'assistance
- 7. A) Nomination du maire suppléant.
  - B) Nomination de trois représentants sur le C.A. de OMH de Sainte-Thècle.
- 8. Discours du maire.

- 9. Griefs
- 10. Règlement de lotissement Cession de terrain pour fins de parc.
- 11. A) Tétra Tech Expertise structurale pour le 631 rue Notre-Dame (moulin) et embauche de Sébastien Piché, maçon pour remplir les blocs de ciment B) 631 rue Notre-Dame aqueduc pour ancien moulin.
  - C) Qualitas études géotechniques
  - D) Demande d'aide financière au Fonds conjoncturel de développement (FCD)
- 12. Demande d'aide financière :
  - A) Opération Nez rouge
  - B) Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc.
  - C) Noël des enfants de Sainte-Thècle
  - D) Service d'incendie de Sainte-Thècle
- 13. A) Demande de dérogation mineure pour le 2771, chemin Saint-Thomas.
  - E) Demande de dérogation mineure pour le 30, chemin des Hérons.
  - F) Demande de dérogation mineure pour le 90, 3<sup>ème</sup> Avenue Lac-Croche Nord.
  - G) Demande de dérogation mineure pour le 251, rue Dupont.
- 14. Commission scolaire de l'Énergie Modification au bail emphytéotique pour parc de planche à roulettes.
- 15. Centre de la Petite enfance demande d'utilisation de la salle Aubin au tarif de 50\$.
- 16. A) Michel Demers offre de service pour le déneigement des bacs de 1100 litres à déchet et du réservoir d'eau au nord du lac du Jésuite.
  B) Pierre Bilodeau offre de service pour le déneigement des bacs de 1100 litres à déchet au chemin des Outardes.
- 17. Engagement d'un pompier volontaire.
- 18. Brigadier scolaire remplacement lors de congé personnel ou maladie.
- 19. Approbation des dépenses pour le financement des travaux du réseau d'aqueduc sur le chemin Saint-Pierre Nord et la 12<sup>ème</sup> Avenue du lac Croche Sud.
- 20. A) Offre d'achat d'un escabeau
  B) Offre d'achat du camion GMC 1967
- 21. Déneigement des trottoirs.
- 22. Budget pour décoration de noël.

- 23. Résolution pour redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole.
- 24. Plaisir d'hiver
- 25. Carrefour Jeunesse Emploi : Demande d'appui
- 26. Offre de service pour le passage d'une conduite d'aqueduc sur la 4<sup>ème</sup> Avenue du Lac Croche Sud
- 27. Période de questions de l'assistance :
- 28. Affaires nouvelles:
- 29. Ajournement ou levée de la séance

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 11-369 :

Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2014

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014, tel que rédigé.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

# Correspondance reçue en octobre 2014

## Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, Député de Charlesbourg

Il nous informe de l'ouverture de la période de mise en candidature pour les prix hommage bénévolat-Québec 2015.

# Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMOT nous informe qu'un montant de 60 698 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à l'aide financière pour le PRECO.

Le MAMOT nous informe qu'un montant de 2 530,40 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au programme de subvention PADEM.

## Ministère des Transports

Le MTQ nous informe qu'un montant de 27 199\$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au 4<sup>e</sup> versement pour le Transport Adapté.

## Association des directeurs municipaux du Québec

Réception du Mini-Scribe traitant de la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et sur les nouvelles mesures en matière d'eau potable.

#### Centre de Santé et de service sociaux de la Vallée de la Batiscan

Le CSSSVB nous informe que l'agrandissement du Centre d'hébergement de Saint-Anne de la Pérade est maintenant complété.

#### Chambre de commerce de Mékinac

La Chambre de commerce de Mékinac nous invite à la conférence de presse du dévoilement des finalistes du Gala reconnaissance Desjardins.

#### CLD de Mékinac

Le CLD de Mékinac nous informe que la compagnie, Les spectacles et Productions D.L.M., ajoute à ses deux entreprises existantes, un bâtiment dans le Parc Industriel de Saint-Tite qui va créer plus de 5 emplois.

## Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous envoie un préavis de conformité pour la propriété de Madame Tellier concernant le petit bâtiment construit à des fins de villégiature.

La CPTAQ nous informe qu'elle a déposé à l'Assemblée nationale du Québec son rapport annuel de gestion pour l'exercice 2013-2014.

La CPTAQ nous informe que le dossier de Monsieur Yves Veillette a fait l'objet d'une vérification et que l'acte intervenu le 22 août 2014 est conforme à la loi et qu'un droit acquis de nature résidentielle sur une superficie maximale de 5 000 mètres carrés existe.

La CPTAQ nous informe que le dossier de Monsieur Réjean Vandal a fait l'objet d'une vérification et que l'acte intervenu le 3 septembre est conforme à la loi.

La CPTAQ autorise Jonathan Lecours d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit artisanale, pour la réparation et le stationnement d'un camion de transport, un emplacement d'une superficie approximative de 1 031 mètres carrés sur le lot 4 756 396.

#### Communauté entrepreneuriale de Mékinac

Le CEM est fière de nous annoncer leur nouveau partenariat avec les Caisses Desjardins dans le cadre de la formation offerte « Lancement d'une entreprise ».

#### **Curriculum Vitae**

Monsieur Maxime Baril nous offre ses services en commis-comptabilité.

## Énergie des Ressources Naturelles du Québec

ÉRNQ nous informe de l'entrée en vigueur de l'article 29 de la Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits. Cette loi prévoit de nouvelles exigences pour la présentation d'une réquisition d'inscription au Registre foncier.

## Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM, nous envoie le calendrier de formation 2015 afin de nous aider à planifier la disponibilité financière nécessaire à la formation des élus de notre municipalité.

## Fédération des employées et employés de service publics.

La FEESP nous informe que la cotisation syndicale reviendra à 2% à compter du 13 octobre 2014.

## Hydro-Québec

HQ nous informe qu'il installera des compteurs de nouvelle génération dans notre secteur.

HQ nous avise qu'un changement de tarif pour le, 301 rue Saint-Jacques, nous permettra d'économiser au moins 3% de nos factures.

#### Lise St-Denis, députée de Saint-Maurice – Champlain

Madame St-Denis nous transmet un communiqué de presse intitulé « Le gouvernement Harper lance un programme afin d'étendre la couverture Internet haute vitesse à 280 000 ménages canadiens de plus » ainsi que le document d'information et le formulaire d'inscription.

## Municipalité de Grandes-Piles

La Municipalité de Grandes-piles nous envoie leur Plan et règlement d'urbanisme.

#### Nouvelliste

Dans le Nouvelliste du mardi 21 octobre 2014, on constate que notre municipalité se retrouve au 7<sup>e</sup> rang des municipalités les moins chères en Mauricie.

## Opération Nez –Rouge

Opération Nez-Rouge est à la recherche de bénévoles et nous demande une aide financière pour la 18<sup>e</sup> édition.

## Régie des Gestions de Matières Résiduelles de la Mauricie

La RGMRM nous informe de la grève des employés du site et nous demande, si nous avons besoin d'informations, de communiquer avec eux directement.

## Sécurité publique du Québec

La SPQ nous envoie une estimation des coûts des services de police pour l'année 2015 qui s'élèvera à 178 362\$.

#### Société d'Habitation du Québec

La SHQ nous envoie le rapport d'approbation- états financier 2013 ou l'on voit un déficit de 55 638\$ dont 5 564\$ pour notre municipalité.

La SHQ nous informe qu'une erreur de calcul sur déficit s'est glissée dans le rapport d'approbation et que nous recevrons sous peu un nouveau rapport qui ne change en rien le total du déficit approuvé.

## Sureté du Québec

La SQ nous informe que l'inspecteur André Deslauriers assurera le remplacement de l'Inspecteur-chef Yves Guay suite à son départ à la retraite.

La SQ nous rappelle que l'hiver arrive à grand pas et que la date limite pour installer les pneus d'hiver est le 15 décembre.

#### **Teamsters Canada**

TC nous demande de porter une attention à l'annonce diffusée sur les ondes Sportsnet, TSN, TVA sport et RDS concernant la sécurité ferroviaire.

#### Télus

Télus nous informe que le 4 novembre 2014, entre 1h et 5h a.m. il y aura interruption de service internet affaire et d'interconnexion de réseau d'accès Ethernet asymétrique et ce pour une durée de 60 minutes.

Rés.: 2014

<u>11-370:</u> <u>Dépôt de la correspondance</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

<u>11-371:</u> <u>Approbation des comptes</u>

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'octobre 2014 au montant de 569 139.44 \$

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Questions de l'assistance :

Normand Béland informe le conseil que Télus débutera les travaux d'installation d'antenne cellulaire le 17 novembre 2014.

# Rés. 2014

## 11-372: Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme André Beaudoin, conseiller au siège numéro 3,

- a) maire suppléant pour les six (6) prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014 11-373:

Nomination de trois représentants sur le C.A. de l'OMH de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que le mandat des représentants de la municipalité sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thècle est terminé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, Claudette Trudel-Bédard et Jean-François Couture comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

<u>11-374:</u> <u>Diffusion du discours du maire</u>

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité et la diffusion sur le bulletin municipal.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2014</u>

11-375: Griefs

CONSIDÉRANT que le conseil désire rencontrer le syndicat afin de trouver un terrain d'entente pour régler les griefs 2013-13, 2013-14, 2014-01, 2014-02 et 2014-03;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande de rencontre avec le Comité de Relation de Travail
- Accepte les demandes formulées dans la lettre du 4 juillet 2014 par les employés syndiqués.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

<u>11-376:</u> <u>Règlement de lotissement – Cession de terrain pour fins de parcs</u>

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et en environnement est entrain de réviser le règlement de lotissement pour le rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande si le conseil veut faire appliquer la clause de cession de terrain pour fins de parc dans le futur règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle rend non-applicable dans le futur règlement de lotissement - la cession de terrain pour fins de parc.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2014</u>

11-377: <u>Tétra Tech- Expertise structurale pour le 631 rue Notre-Dame (moulin) et</u> engagement de Sébastien Piché pour effectuer les réparations

CONSIDÉRANT que la Société d'investissement Mékinac nous demande de réaliser une expertise structurale sur la bâtisse (ancien moulin) du 631 rue Notre-Dame avant de l'acheter;

CONSIDÉRANT que la Firme Tétra-Tech évalue cet expertise à 2 040 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que si des anomalies sont décelées dans la structure de blocs de béton M. Sébastien Piché, maçon, pourra effectuer les réparations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de Tétra Tech au montant de 2 040 \$ plus les taxes applicables pour l'expertise structurale sur un bâtiment du 631, rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.
- Embauche Sébastien Piché, maçon, pour effectuer les réparations à la structure.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 11-378:

631 rue Notre-Dame – entrée d'eau pour l'ancien moulin à bois

CONSIDÉRANT que la future entreprise qui veut s'établir dans l'ancien moulin à bois du 631, rue Notre-Dame à besoin d'eau pour les gicleurs ainsi que pour la salle de toilette;

CONSIDÉRANT que le conseil doit réaliser une entrée d'eau pour la bâtisse de l'ancien moulin à bois du 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer une entrée d'eau potable pour le 631 rue Notre-Dame Sainte-Thècle (ancien moulin) pour un montant n'excédant pas 10 000 \$.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014

11-379: Qualitas – études géotechniques

CONSIDÉRANT que l'entreprise qui veut s'établir dans une bâtisse (ancien moulin) du 631 rue Notre-Dame doit l'agrandir afin d'y annexé un bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur doit s'assurer que le terrain à la capacité portante pour le nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de service de Qualitas pour cette

étude géotechnique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Qualitas au montant de 4 600 \$ plus les taxes applicables pour réaliser une étude géotechnique du terrain de l'ancien abri du moulin situé au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle afin d'y construire un nouveau bâtiment.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014 11-380:

<u>Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement – revitaliser le 631 rue Notre-Dame</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a acquis le site de l'ancienne usine de Groleau Inc. au coût de 293 000. \$ afin de le revitaliser et le rendre attrayant pour recevoir de futures entreprises, des coopératives, des OBNL et des équipements municipaux et inter-municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est considérée, selon les indices de vitalité économique du MAMOT, comme dévitalisée;

CONSIDÉRANT que l'implantation imminente d'une entreprise spécialisée est en phase démarrage et créera 15 emplois direct;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a besoin d'une aide financière pour effectuer l'aménagement du terrain, la démolition de bâtiments et la mise à niveau de deux bâtisses existantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a étudié toutes les sources de financement pour ce genre de travaux et elles ne s'appliquent pas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- demande une aide financière à la hauteur de 70 000.\$ au Ministère des Affaires \_municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement pour revitaliser le site du 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle en plus la municipalité s'engage pour 50 000 \$ afin de réaliser l'ensemble du projet totalisant un montant de 120 000 \$.
- Autorise le directeur général et secrétaire trésorier, Louis Paillé, à signer tous documents concernant cette demande d'aide financière

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

<u>11-381:</u> <u>Demande d'aide financière – Opération Nez Rouge</u>

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Opération Nez Rouge pour les activités de raccompagnements qui se feront au cours du mois de décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ à Opération Nez rouge dans le cadre de leur campagne de financement 2014

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014 11-382:

Demande d'aide financière – Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle pour leur brunch annuel;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 350.00 \$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle pour l'organisation de leur brunch annuel qui se tiendra le dimanche 23 novembre 2014.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014 11-383:

Demande d'aide financière – Noël des enfants de Sainte-Thècle

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle permet au Noël de enfants de Sainte-Thècle de

- De faire leurs photocopies pour la publicité, dessins à colorier et autres gratuitement au bureau municipal.
- La gratuité de la salle Aubin, le 8 décembre 2014, pour l'organisation du Noël des enfants.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière – Service d'incendie de Sainte-Thècle

Cette demande est refusée.

Rés. 2014 11-384:

Demande de dérogation mineure pour le 2771, chemin Saint-Thomas

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Madame Line Denis consistant à régulariser l'implantation d'une piscine empiétant de 0.6 mètre dans la marge de recul dans la cour avant dérogeant ainsi à l'article 46 du règlement de zonage no. 8-90;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 2771, chemin Saint-Thomas à Sainte-Thècle :

- L'empiètement de 0,6 mètre pour une piscine dans la cour avant

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 11-385:

Demande de dérogation mineure pour le 30, chemin des Hérons

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Raymond Arsenault consistant à régulariser l'implantation d'un pavillon situé à 0.54 mètre de la ligne latérale gauche et l'implantation du bâtiment principal situé à 1.35 mètre de la ligne latérale droite dérogeant ainsi à l'article 46 du règlement de zonage no. 8-90;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise une dérogation mineure suivante pour le 30, chemin des Hérons à Sainte-Thècle:

- L'implantation d'un pavillon à 0,54 mètre de la ligne latérale gauche.
- L'implantation du bâtiment principale à 1,35 mètre de la limite latérale droite.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 11-386:

Demande de dérogation mineure pour le 90, 3ème Avenue du Lac Croche Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Aurel Groleau consistant à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire (garage résidentiel) de 111.52 mètres carrés lorsque le règlement de zonage no. 8-90 prescrit 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise une dérogation mineure suivante pour le 90, 3ème Avenue du Lac Croche Nord :

- La construction d'un bâtiment complémentaire (garage résidentiel) de 111.52 mètres carrés.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 11-387:

## Demande de dérogation mineure pour le 251, rue Dupont

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur René Leblanc représentant de 9103-4207 Québec Inc. consistant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal vers la limite arrière qui sera implanté à 5.95 mètres lorsque le règlement de zonage no. 8-90 prescrit 7 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise une dérogation mineure suivante pour le 251, rue Dupont à Sainte-Thècle :

- La dérogation mineure de 1,04 mètre de la limite arrière du terrain

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Commission scolaire de l'Énergie – modification au bail emphytéotique pour le parc de planche à roulettes</u>

Suite à la réponse de la Commission Scolaire de l'Énergie de ne pas modifier le bail emphytéotique afin de nous permettre de construire un parc de planche à roulettes sur le terrain de tennis. La municipalité étudiera d'autres options pour l'aménagement de ce parc.

## Rés. 2014 11-388:

## Centre de la Petite enfance demande l'utilisation de la salle Aubin au tarif de 50\$

CONSIDÉRANT que le Centre de la Petite enfance Les Soleils de Mékinac nous demande d'utiliser la salle Aubin pour organiser un spectacle de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer la salle Aubin au Centre de la Petite enfance au tarif de 50\$ pour l'organisation d'un spectacle de Noël.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 11-389:

Michel Demers offre de service pour le déneigement des bacs de 1100 litres à déchets et du réservoir d'eau au nord du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT l'offre de service de Michel Demers pour effectuer le

déneigement des bacs à déchets et du réservoir d'incendie au nord du Lac du Jésuite:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Michel Demers pour le déneigement des bacs de 1100 litres au coût de 950 \$ et du réservoir pour le service d'incendie au coût de 310 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 1<sup>er</sup> avril 2015.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 11-390:

<u>Pierre Bilodeau offre de service pour le déneigement des bacs de 1100 litres à déchets au chemin des Outardes</u>

CONSIDÉRANT l'offre de service de Pierre Bilodeau pour effectuer le déneigement des bacs à déchets à l'intersection des chemins Saint-Joseph et des Outardes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Pierre Bilodeau au montant de 150 \$ pour le déneigement des bacs de 1100 litres à l'intersection du chemin des Outardes et du chemin Saint-Joseph pour la saison hivernale 2014-2015.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 11-391:

#### Engagement d'un pompier volontaire

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie Maxime Poulin d'embaucher Hugo-Stéphane Lavoie comme pompier volontaire à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Hugo-Stéphane Lavoie est pompier volontaire au Lac-aux-Sables et est formé pompier 1;

CONSIDÉRANT que Hugo-Stéphane Lavoie réside dans le secteur d'Hervey-Jonction donc près de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Hugo-Stéphane Lavoie travaille chez lui donc disponible durant le jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Embauche Hugo-Stéphane Lavoie comme pompier volontaire pour le service d'incendie de la Municipalité de Sainte-Thècle.
- S'engage à remplacer ou réparer tout équipement qui pourrait se briser lors d'une intervention du pompier volontaire Hugo-Stéphane Lavoie à Sainte-

Thècle

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

<u>11-392:</u>

<u>Brigadier scolaire – remplacement lors de congé personnel ou maladie</u>

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle affiche le poste de remplaçant du brigadier scolaire pour le remplacement des congés personnel et maladie de la brigadière scolaire. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au bureau municipal avant le vendredi 28 novembre 2014 à midi.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

11-393:

Approbation des dépenses pour le travaux du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord et la 12<sup>ème</sup> Avenue du Lac Croche Sud

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses au montant de 46 293.24 \$ pour la construction du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord et la 12<sup>ème</sup> Avenue du Lac Croche Sud.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

11-394:

Offre d'achat pour un escabeau

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Roger Lafrance au montant de 10 \$ plus les taxes applicable pour la vente d'un escabeau usagé.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

11-395:

Offre d'achat pour le camion GMC 1967

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle de retourner en soumission pour la vente du camion GMC 1967.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

<u>11-396:</u>

Déneigement des trottoirs

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle déneigera les trottoirs suivants pour la saison hivernale soit

Rue Notre-Dame des deux côtés
Rue Saint-Gabriel des deux côtés
Rue Lacordaire sur un côté
Rue Saint-Jacques des deux côtés
Rue Masson des deux côtés
Rue Saint-Jean sur un côté

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 11-397:

#### Budget pour les décorations de Noël

CONSIDÉRANT que le conseil désire décorer différents emplacements de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la directrice des projets spéciaux a besoin d'un budget pour réaliser ces décorations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde à la directrice des projets spéciaux un budget de 250 \$ pour son projet de décoration de Noël.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 11-398:

#### Redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle soumet à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec

- Cette proposition de redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole.
- Cette proposition de redonner aux municipalités le contrôle des demandes d'autorisation pour l'exploitation des sablières, gravières, carrières et la réalisation de remblais en zone agricole.
- Cette proposition de réduire grandement le mandat, le personnel et le budget de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de façon proportionnelle à la réduction des travaux, responsabilités et dépenses qui résulteront du transfert de ce mandat aux municipalités. Ceci permettra au gouvernement du Québec de faire des économies importantes et permanentes tour en éliminant un programme qui n'a plus sa raison d'être.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014

## 11-399: Plaisirs d'hiver

CONSIDÉRANT que Caroline Poisson, conseillère, demande un budget pour l'organisation de plaisirs d'hiver afin d'organiser des activités sportives durant une

journée en 2015;

EN CONSÉQUENCIE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle d'accorder un budget de 600 \$ pour l'activité plaisirs d'hiver qui aura lieu en 2015.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014 11-400:

Carrefour Jeunesse Emploi : Demande d'appui

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a entrepris un exercice de révisions des programmes et des services offerts par l'État ou par divers organismes qui reçoivent du financement pour réaliser leur mission;

CONSIDÉRANT que parmi les changements proposés, le transfert des carrefoursjeunesse-emploi aux directions régionales d'Emploi-Québec est évoqué et que ce transfert risque d'entraîner des conséquences très importantes au niveau de l'admissibilité de la clientèle desservie par l'organisme;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac possède des caractéristiques démographiques et économiques que commandent de consacrer les ressources nécessaire à l'intégration sociale et professionnelle de tous ses jeunes;

CONSIDÉRANT que tous les jeunes de 16 à 35 ans de notre territoire qui souhaitent intégrer le marché du travail ou retourner en formation doivent pouvoir obtenir de l'aide pour le faire et ce, peu importe leur statut socio-économique;

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse-emploi est prêt à consacrer des efforts supplémentaires afin d'inciter les jeunes aptes au travail à faire un retour en emploi ou en formation:

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse-emploi de Mékinac est présent sur le territoire depuis près de 16 ans et constitue un acteur très impliqué dans la communauté;

À ces causes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appui le Carrefour jeunesse-emploi de Mékinac et le réseau des Carrefours jeunesse-emploi du Québec dans ses demandes visant à préserver l'universalité d'accès de sa cliente par l'entremise d'un financement à la mission.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

Offre de service pour un avis faunique et floristique pour le passage d'une conduite d'aqueduc sur la 4<sup>ème</sup> Avenue du Lac Croche Sud

CONSIDÉRANT que

11-401:

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle de la SAMBBA au montant de 895. \$ plus les taxes applicables pour réaliser un avis technique sur les habitats fauniques et floristiques sur le trajet d'un nouvel aqueduc de la 4<sup>ème</sup> avenue du Lac Croche Sud.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :
Normand Béland demande si la municipalité va souffler la neige de la rue Masson sur le terrain de la Fabrique. Il informe aussi le conseil que le stationnement en face du Foyer de Sainte-Thècle n'est pas respecté.
Gaston Groleau dit que le panneau indiquant la limite de charge du pont du chemin Petit Saint-Georges a été enlevé.
Jocelyne Gervais pose une question concernant le zonage agricole.
Danny Dionne demande pourquoi la municipalité engage un pompier d'une autre municipalité.
Affaires nouvelles :
Aucune affaire nouvelle
Lever de la séance
À 20h58, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que de lever la séance.
ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Maire

Rés. 2014 11-402: Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 17 novembre 2014, à 19 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

## Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller Claudette Trudel Bédard, conseillère André Beaudoin, conseiller Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Est absent:

Autres présences: Louis Paillé et Julie Veillette

## Rés. 2014 11-403:

## Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 heures afin de traiter des sujets suivants :

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Acceptation de l'offre pour les travaux de construction du chemin forestier du lac V'limeux.
- 3. Retour sur la résolution pour la vente d'un terrain et d'un bâtiment à la Société d'infrastructure de Mékinac.
- 4. Questions de l'assistance
- 5. Levée de la séance.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 11-404:

Acceptation de l'offre pour les travaux De construction du chemin forestier du lac V'limeux.

CONSIDÉRANT les offres reçus pour les travaux de construction du chemin forestier du lac V'limeux :

De Belforêt au montant de 43 972.92 \$ plus les

taxes

De Les Excavations JOVANEX Inc. au montant de 23 780.00 \$ plus les

taxes

De Georges Paquin & Fils au montant de taxes

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous a accordé une aide financière d'un maximum de 40 000.00 \$ pour la construction de ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle des Excavations Jovanex Inc. au montant de 23 780.00 \$ plus les taxes applicables pour la construction du chemin forestier du Lac V'limeux

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

À 19 heures 4 minutes, Claudette Trudel-Bédard, conseillère, arrive et prend son siège.

## Rés. 2014 11-405:

Vente d'un terrain et d'un bâtiment à la Société d'infrastructure de Mékinac.

CONSIDÉRANT que la Société d'infrastructure de Mékinac désire acquérir, de la municipalité, une partie de terrain avec un bâtiment au 631, rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la Société d'infrastructure de Mékinac devra rénover et agrandir le bâtiment;

CONSIDÉRANT que la Société d'infrastructure de Mékinac louera ce bâtiment à l'entreprise Cédart Tech ce qui engendrera la création d'une quinzaine d'emploi;

CONSIDÉRANT que la Société d'infrastructure de Mékinac achètera de la Municipalité le dit terrain seulement à la signature du bail entre la Société d'infrastructure de Mékinac et Cédart Tech:

CONSIDÉRANT l'importance que des travaux de rénovations de la toiture de la bâtisse soit effectué dans les meilleures délais afin que l'entreprise puisse prendre possession de la bâtisse pour y débuter les opérations à l'hiver 2015;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment appartient à la Municipalité et que la toiture est à entretenir à court terme même sans la venue d'un locataire ou acheteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Thècle s'engage à verser à la Société d'infrastructure de Mékinac une aide financière annuelle de 15 000 \$ pour les 5 prochaines années afin de supporter la venue de cette entreprise sur notre territoire et que la Société d'infrastructure de Mékinac puisse enclencher les travaux de rénovations de la toitures.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

	Questions de l'assistance:	
	Le maire informe les membres du conseil sur le	dossier du CLD de Mékinac.
Rés. 2014 11-406:	Lever de la séance	
	À 19h45, il est proposé par Bertin Cloutier, app il est résolu unanimement que de lever la séance	
	ADOPTÉE UNANIM	IEMENT
	Maire	Secrétaire-trésorier

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1 décembre 2014, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

## Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller Claudette Trudel Bédard, conseillère Caroline Poisson, conseillère Jacques Tessier, conseiller Bertin Cloutier, conseiller

Est absent:

André Beaudoin, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

Rés : 2014 12-407:

#### Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## RÉSOLUTION : 2014-12-408 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

- 1. Ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2014.
- 4. Correspondance
- 5. Comptes et état des revenus et dépenses
- 6. Questions de l'assistance
- 7. Remplacement de la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjoint durant son congé de maladie et congé de maternité.

- 8. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015.
- 9. A) Adoption des prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation de Sainte-Thècle pour l'année 2015.
  - B) Approbation du budget pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement.
  - C) CTA Mékinac: Adhésion 2015.
  - D) Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2015
- 10. A) Approbation des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier.
  - B) Demande au MTQ d'élargir l'asphalte sur la rue Saint-Jacques entre les rues Saint-Jean et Place Optimiste.
- 11. Avis de motion : Règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2015 et les conditions de leur perception.
- 12. a) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire : Date du retour du préposé
  - b) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire les fins de semaine : retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant)
  - c) Parc Saint-Jean-Optimiste : Patinoire, sentier et glissade (vendredi soir, samedi et dimanche après-midi: retour du préposé (travailleur occasionnel ou étudiant)
  - d) Embauche d'une remplaçante comme brigadier scolaire
- 13. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.
- 14. A) Demande de dérogation mineure pour le 1471 chemin Saint-Georges
  - B) Demande de dérogation mineure pour le 251 rue Dupont
  - C) Demande de résolution de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'application du règlement zonage à l'intersection des chemins des Colibris et des Perdrix.
- 15. Demande d'aide financière :
  - A) Chevalier de Colomb de Sainte-Thècle/75ème anniversaire
  - B) Bavaroise Sainte-Thècle/salle Aubin gratuite
  - C) Maison des familles de Mékinac/boîtes à cadeaux
- 16. Offre pour la vente du camion GMC 1967
- 17. Embauche d'une firme d'avocat pour l'arbitrage des griefs.
- 18. Iron Mountain/contrat de déchiquetage sécurisé.
- 19. a) Installation septique pour l'ancien moulin/soumissions
  - b) Calibration et inspection fédérale de la balance
  - c) SIM garantie de dépôt pour toiture
- 20. Fourniture et livraison d'huile à chauffage

- 21. Association des riverains pour la protection du Lac Croche projet au parc Saint-Jean-Optimiste
- 22. Service Canada/Demande au programme Emploi d'été Canada
- 23. Le Bulletin de Mékinac/publicité pour les fêtes
- 24. Nomination d'une personne responsable de l'aide aux sinistrés en situation d'urgence.
- 25. Demande d'André Thibodeau/remboursement d'extincteurs
- 26. APHA /électricité
- 27. Hockey bottine/permis d'alcool
- 28. Période de questions de l'assistance
- 29. Affaires nouvelles:

A)				
B)				

30. Ajournement ou levée de la séance

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. : 2014 12-409 :

Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2014

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2014, tel que rédigé.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Correspondance reçue en novembre 2014

#### Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

Le MAMROT nous informe que la proportion médiane passera à 90% et le facteur comparatif à 1.11 pour le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2015.

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, Le Ministre responsable de la région de la Montérégie, Le député de Châteauguay Le Gouvernement nous informe de leur mise en place d'un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour l'année 2015 ainsi qu'une nouvelle gouvernance régionale.

## Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le Changement Climatique du Québec.

Le MDDELCCQ nous informe du nouveau programme d'échantillonnage des eaux usées.

## Carrefour Jeunesse Emploi de Mékinac

La CJE nous envoie un communiqué pour diffusion immédiate concernant la 18 e édition, du Programme place aux jeunes de Mékinac. Cet édition a permis à 8 jeunes adultes résident à l'extérieur de la MRC de vivre 21 heures d'activités dans différentes entreprises de la MRC.

## Centre d'expertise Hydrique du Québec

Le CEHQ nous informe que le décret 901-2014 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des barrages a été pris par le conseil des ministres le 15 octobre 2014. De plus, il nous envoie une fiche info-barrage résumant les principales modifications apportées au Règlement sur la sécurité des barrages.

#### Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe qu'une rencontre se tiendra le 10 décembre prochain concernant le dossier de la Ferme Bouthec.

#### Culture Mékinac

Culture Mékinac nous invite à un 5 à 7, lundi 17 novembre à l'école secondaire Paul-Le Jeune qui a pour thème «La culture c'est aussi entreprendre ». De plus, nous pourrons assister à la conférence avec l'auteur Bryan Perro.

#### Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM nous informe d'une résolution de confiance et de solidarité envers leur fédération et leur Président. Par cette résolution, tous les administrateurs de la FQM s'engagent à travailler de concert afin d'être mobilisés et de parler d'une seule voix forte concernant la coupure de 300 m \$ effectuée par le gouvernement du Québec.

#### Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur bulletin de liaison Autour d' Elles de novembre 2014.

Les Femmes de Mékinac invitent la population à se procurer le ruban blanc et une chandelle pour souligner le 6 décembre. Le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes à l'école Polytechnique de Montréal étaient abattues.

## Fondation du CSSS de l'Énergie

La fondation nous remercie du don que nous leurs avons faites. Grace à ce don, la fondation c'est procurer deux échographes portatifs.

#### Hydro Québec

HQ nous envoie un avis de modification de la fréquence de relevé des compteurs pour le Centre Éric Bédard. Maintenant HQ passera à tous les mois au lieu de 1 fois par 2 mois.

HQ nous informe qu'il installera sans frais un compteur de nouvelle génération au garage municipal et à l'Hôtel de ville.

#### **Mini-Scribe**

Le Mini-Scribe nous rappelle que, nous devons déposer au conseil pour adoption le rapport sur la situation financière 4 semaines avant le budget. À la dernière séance du conseil décembre, le secrétaire trésorier doit déposer un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil. Le 19 décembre dernière journée pour transmette au bureau de la M.R.C. la liste des personnes endettées envers la municipalité.

#### Par 'enfants au cœur de nos actions

Par 'enfants nous envoie un communiqué de presse concernant son concours « familles à l'honneur ». Ce concours s'adresse aux familles ayant un enfant entre 0 et 5 ans.

#### Rezzo

La compagnie Rezzo nous offre leur service de distribution de mazout domestique et de lubrifiants pour automobiles, camions et machineries industrielle.

## **RMS SCM Gestion des risques**

Ils nous remercient de notre collaboration pour la mise à jour du classement d'assurance incendie de notre territoire.

## Société d'Habitation du Québec

La SHQ nous envoie son rapport d'approbation- états financiers 2013. Dans ce rapport on constate un déficit de 55 638 \$ dont 5 564\$ est absorbé par la municipalité.

La SHQ nous envoie son rapport d'approbation –budgets 2014. Dans cet envoie on constate qu'un montant de 6 536 \$ sera absorbé par la municipalité.

#### Sureté du Québec

La SQ lancent un appel à la population concernant la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou les drogues.

## Union des municipalités du Québec

UMQ nous envoie un communiqué immédiat concernant le rapport de la Commission de révision permanente des programmes. Le CRPP propose au gouvernement de réduire de 1,3 milliard \$ les transferts versée aux municipalités, tout en leurs imposants un ensemble de mesures draconiennes en matière de tarification de services et de contrôle de dépenses.

#### Rés.: 2014

## <u>12-410:</u> <u>Dépôt de la correspondance</u>

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés : 2014

## <u>12-411:</u> Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2014 au montant de 191 117.24 \$

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais demande les sujets de la réunion du 17 novembre. Normand Béland nous informe de l'avancement des travaux pour la téléphonie cellulaire.

## Rés. 2014 12-412 :

Engagement d'une directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe/remplacement de congé de maladie et de maternité

CONSIDÉRANT que Valérie Fiset, directrice générale adjointe, est en congé de maternité;

CONSIDÉRANT que Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, a déjà la formation pour remplacer Valérie Fiset;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- modifie le poste Julie Veillette et la nomme directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, en remplacement de Valérie Fiset, pour la période débutant le 1 décembre 2014 jusqu'au retour du congé maladie et de maternité de Madame Fiset.
- Autorise Julie Veillette, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, à signer les chèques conjointement avec le maire, et à effectuer des transactions dans le compte bancaire de la municipalité à la caisse populaire Sainte-Thècle Saint-Adelphe.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014

<u>12-413</u>: <u>Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015</u>

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de

#### chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heures et une fois le mardi** 

- 12 janvier (**2**<sup>ème</sup> **lundi**) - 2 février - 2 mars - 13 avril (**2**<sup>ième</sup> **lundi**) - 4 mai - 1 juin

- 6 juillet - 3 août - 8 septembre (**Mardi**) - 5 octobre - 2 novembre - 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-414 :

## Approbation des prévisions budgétaires 2015/OMH de Sainte-Thècle

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

approuve les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour l'an 2015 comme suit

	<u>2014</u>	2015
Revenus	83 108	72 200
Dépenses		
Administration	12 675	12 646
Concierge et entretien	19 383	19 590
Énergie, taxes, assurances,	26 452	26142
Améliorations/modernisation	14 396	18 856
Financement	50 223	50 364
Services à la clientèle	4 643	5 051
Total des dépenses	127 772	132 649
Déficit (surplus)	44 664	60 449
Contributions		
Société Habitation Québec	40 198	54 404
Municipalité	4 466	6 045

 s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés(RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des

## infrastructures (PQI).

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014

## <u>Approbation du budget pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement</u>

CONSIDÉRANT que la municipalité à une entente de service avec la MRC de Mékinac pour la fourniture d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous demande d'entériner le budget de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve le budget de l'inspecteur en bâtiment et en environnement tel que présenté par la MRC de Mékinac pour l'année 2015 au montant de 37 890 \$

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-416:

## <u>Mandat à la Corporation de Transport Adaptée Mékinac et Adhésion pour l'année 2015</u>

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2015.
- Adopte les prévisions budgétaires 2015 de la Corporation Transport Adapté Mékinac au montant de 152 549\$.
- adopte le montant de notre cotisation pour l'exercice financier 2015 : 6 749 \$ lequel sera acquitté en deux versements égaux, le premier en janvier 2015 et le second en juillet 2015.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-417 :

## Adoption de la quote-part 2015 de la MRC de Mékinac

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2015 dévolu à notre municipalité comme suit :

- Administration :	24 022 \$
- Sécurité incendie:	916\$
- Hygiène du milieu (récupération) :	70 559 \$

- A.D.A. : 5 120 \$
- Ingénierie : 6 458 \$
- Développement économique : 21 635 \$
- Évaluation : 64 559 \$

TOTAL DE LA QUOTE-PART 2015 : 193 269 \$

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-418:

Adoption des dépenses pour la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT que deux subventions soit de 30 000 \$ et 20 000 \$ ont été accordées à la Municipalité de Sainte-Thècle par le Ministre délégué des Transports, Monsieur Robert Poëti, pour l'amélioration du chemin Saint-Michel Nord et la rue Charles-Audy, référence les lettres du 12 novembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'à date, les dépenses effectuées pour l'amélioration du chemin Saint-Michel Nord et la rue Charles-Audy s'élèvent à 78 921.52 \$ et que les travaux sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Michel Nord et la rue Charles-Audy pour le montant subventionné de 50 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QU'il informe le ministère des Transports que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses du chemin Saint-Michel Nord et la rue Charles-Audy dont la gestion incombe à la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-419:

<u>Demande au MTQ d'élargir l'asphalte sur la rue Saint-Jacques entre les rues Saint-Jean et Place Optimiste.</u>

CONSIDÉRANT que la section de la route 153 entre les rues Saint-Jean et Place Optimiste dans la municipalité devrait être élargie pour assurer la sécurité des piétons qui circulent sur cette route;

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes verbales ont été faites au Ministère des Transports concernant ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports d'élargir l'asphalte sur le côté gauche de la rue Saint-Jacques (route 153) entre les rues Saint-Jean et Place Optimiste

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### AVIS DE MOTION:

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2015 et les conditions de leur perception.

## Rés. : 2014 12-420:

Préposé aux travaux publics pour la saison hivernale et retour au travail du préposé à la patinoire

CONSIDÉRANT que le conseil désire garder un employé comme préposé aux travaux publics durant la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT l'annexe .B. de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant l'horaire de travail du préposé à la patinoire;

CONSIDÉRANT l'annexe .B. de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle stipule que le travail de préposé à la patinoire est effectué par l'un des préposés aux travaux publics saisonnier, et ce, en alternance à chaque année.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente avec les employés syndiqués de la municipalité à l'effet qu'ils ne s'opposeront pas à l'embauche d'un employé ayant moins d'ancienneté pour faire l'entretien de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- engage le préposé aux travaux publics ayant le plus d'ancienneté pour travailler durant la saison hivernale 2014-2015 soit Monsieur Yves Vallée en plus des tâches de travaux publics, il sera affecté au démarrage des patinoires jusqu'à quelles soient prête pour l'embauche du préposé à la patinoire.
- engage Monsieur Normand Boutet comme préposé à la patinoire pour la saison 2014-2015 parmi les employés des travaux publics Le préposé à la patinoire effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention

collective pour ce poste (36 heures par semaine). Selon les besoins de l'employeur, la municipalité pourra faire effectuer au préposé à la patinoire 4 heures de plus comme préposé aux travaux publics.

mandate Louis Paillé, directeur général, et Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Normand Boutet comme préposé à la patinoire.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2014

## <u>12-421</u>:

Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et surveillance du sentier de glace et de la glissade les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé du Parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle abolissant les postes de surveillant de patinoire, de sentier de glace et de la glissade, les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé.

CONSIDÉRANT cette lettre d'entente autorise la municipalité a embauché des employés non syndiqués pour exécuter ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Engage Michel Genois pour effectuer les tâches suivantes :
  - de surveillant et d'entretien du sentier de glace et de la glissade du parc Saint-Jean-Optimiste et l'entretien de la glace de la patinoire du Centre de Loisir Éric Bédard, hors de l'unité syndicale et le conseil municipal fixe son salaire horaire à 14.85 \$ de l'heure selon l'horaire établi plus bas. La surveillance de patinoire du Centre de Loisir Éric Bédard sera confiée à un étudiant.
- L'horaire d'ouverture à la patinoire est les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé à la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard (la veille et le lendemain de noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.
- L'horaire d'ouverture au sentier de glace et à la glissade est les vendredis (de 18h à 21h), les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé au sentier de glace et à la glissade du Parc Saint-Jean-Optimiste (la veille et le lendemain de noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 9 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Embauche d'une remplaçante comme brigadier scolaire

Ce sujet est mis en attente des négociations avec le syndicat.

## Rés. 2014

## 12-422 :

## Personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes et autres en date du 1 décembre 2014 représentant une somme de 78 391.29 \$;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 1 mai 2014, 4 août 2014, 1 octobre 2014 et 27 octobre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 \$ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2014.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-423:

## Demande de dérogation mineure pour le 1471 chemin Saint-Georges

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Jean-Hamelin consistant à autoriser la construction d'un entrepôt (14x20) et la superficie de l'ensemble des bâtiments complémentaires serait de 138.23 mètres carrés lorsque le règlement de zonage no. 8-90 prescrit 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 1471 chemin Saint-Georges à Sainte-Thècle :

- Pour la construction d'un entrepôt et que suite au projet, la superficie pour l'ensemble des bâtiments complémentaires respectera de 138.23 mètres carrés pour une dérogation de 63.23 mètres carrés.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-424:

## Demande de dérogation mineure pour le 251 rue Dupont

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur René Leblanc consistant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal vers la limite arrière de la propriété qui sera implanté à 5.96 mètres de la ligne arrière lorsque le règlement de zonage no. 8-90 prescrit 7 mètres ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et nous recommande de l'autoriser;

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 251 rue Dupont à Sainte-Thècle :

- Pour l'agrandissement du bâtiment principal dérogeant de 1.04 mètre de la limite arrière.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014 12-425:

Demande de résolution de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'application du règlement de zonage à l'intersection des chemins des Colibris et des Perdrix

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et en environnement l'appui du conseil municipal pour faire appliquer le règlement de zonage concernant un litige à l'intersection des chemins des Colibris et des Perdrix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur en en bâtiment et en environnement à faire appliquer le règlement de zonage à l'intersection des chemins des Colibris et des Perdrix concernant le triangle de visibilité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>RÉSOLUTION: 2014-12-426:</u> Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle pour le 75ième anniversaire de fondation

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle pour l'organisation d'activités à l'occasion de leur 75<sup>ème</sup> anniversaire de fondation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ aux Chevaliers de Colomb de Sainte pour l'organisation d'une soirée le 21 mars 2015 à l'occasion de leur 75ème anniversaire de fondation.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014 12-427:

Bavaroise Sainte-Thècle demande d'utilisation de la salle Aubin gratuitement

CONSIDÉRANT la demande de Bavaroise de leur prêter gratuitement la salle

Aubin, le conseil verse plutôt une aide financière aux organismes que la gratuité de la salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ à Bavaroise Sainte-Thècle pour l'organisation d'une soirée à la salle Aubin, le 31 décembre 2014.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉS. 2014 12-428:

<u>Demande d'aide financière de la Maison des familles de Mékinac pour les boîtes à cadeaux</u>

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Maison des Familles de Mékinac pour la confection de boîtes à cadeaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ à la Maison des familles de Mékinac pour la préparation de boîtes à cadeaux qui seront distribuées à une centaine d'enfants de familles à faible revenu du territoire de Mékinac.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014 12-429:

Offre reçues pour la vente du camion GMC 1967

CONSIDÉRANT les offres reçues pour la vente du camion GMC 1967 de :

- Marco Bacon au montant de 500 \$
- Robert Fer et Métaux au montant de 160 \$ la tonne pour environ 880.00 \$
- Fer et Métaux Garand au montant de 140 \$ la tonne pour environ 770.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vend au plus offrant soit Robert Fer et Métaux le camion GMC 1967 pour un montant de 160 \$ la tonne, transport inclus et autorise le directeur général à signer tout document se rapportant à cette vente.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

<u>12-430:</u> <u>Embauche d'une firme d'avocats pour l'arbitrage des griefs</u>

CONSIDÉRANT que le Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN)(section Sainte-Thècle) a déposé une demande d'arbitrage de grief

pour les griefs 2013-13et 2013-14 (remplacement), 2014-01 et 2104-03 (paiement de congés), 2014-02 (vacances);

CONSIDÉRANT que le conseil veut s'adjoindre un avocat pour aider la municipalité sur l'arbitrage de ces griefs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, pour défendre la municipalité dans le dossier l'opposant au Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN)(section Sainte-Thècle) pour les griefs 2013-13et 2013-14 (remplacement), 2014-01 et 2104-03 (paiement de congés), 2014-02 (vacances).

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014

12-431:

Offre de Iron Mountain pour le déchiquetage sécurisé

CONSIDÉRANT l'offre faite à la municipalité pour le déchiquetage des documents de la municipalité par Iron Mountain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Iron Mountain pour le déchiquetage sécurisé de documents de la municipalité au prix de 50 \$ par visite, la fréquence des visites sera d'une fois à toutes les 12 semaines

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-432:

Soumissions reçues pour l'installation septique au 631 rue Notre-Dame (ancien Moulin)

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées à H.P. Terrassement Inc. et à Excavation Lac-aux-Sables Inc. pour l'installation septique au 631 rue Notre-Dame (ancien Moulin)

CONSIDÉRANT que seulement H.P. Terrassement Inc. a déposé une soumissions pour effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de H.P. Terrassement Inc. au montant de 14 371.87 \$ taxes incluses pour fournir et installer une fosse septique au 631 rue Notre-Dame (ancien Moulin).

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

<u>12-433:</u>

Offre de Avery Weigh-Tronix pour la calibration et l'inspection fédérale de la balance au 631 rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix pour rendre conforme la balance au 631 rue Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Avery Weigh-Tronix au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables pour la calibration et l'inspection fédérale de la balance au 631 rue Notre-Dame.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2014

12-434:

Garantie à Société d'investissement de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Société d'investissement de Mékinac a dû changer d'entrepreneur pour la rénovation de la toiture de l'ancien moulin au 631 rue Notre-Dame et le coût en a été augmenté d'environ 20 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Société d'investissement de Mékinac nous demande de s'engager à combler le coût excédentaire, advenant le cas où l'investisseur ne démarre pas son entreprise dans ce bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de garantir un montant jusqu'à concurrence de 20 000 \$ à la Société d'investissement de Mékinac pour l'augmentation du coût de la toiture de l'ancien moulin du 631 rue Notre-Dame.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 201 12-435:

Soumissions reçues pour la fourniture d'huile à chauffage

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées a deux entreprises soient : Le Groupe Harnois et Pétroles Desroches pour la fourniture d'huile à chauffage;

CONSIDÉRANT que le groupe Harnois a déposé une soumission au montant de 0.7835 \$ le litre d'huile à chauffage et que les Pétroles Desroches a confirmé par téléphone au directeur général qu'il ne déposera pas de soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du Groupe Harnois au montant de 0.7835 le litre pour la

fourniture d'environ 20 000 litres à livrer dans différents édifices municipaux.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-436:

<u>Association des riverains pour la protection du Lac Croche – projet au parc Saint-Jean-Optimiste</u>

CONSIDÉRANT que l'Association des riverains pour la protection du Lac Croche de Sainte-Thècle nous demande la permission d'utiliser une partie de l'île afin de réaliser un projet de bande riveraine;

CONSIDÉRANT que ce projet montrera aux propriétaires riverains des lacs de notre municipalité comment aménager leur bande riveraine; CONSIDÉRANT que ce projet sera bénéfique pour la qualité de l'eau de nos lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'Association des riverains pour la protection du Lac Croche de Sainte-Thècle à réaliser un projet d'aménagement paysager modèle de la bande riveraine sur une partie de l'île du Parc Saint-Jean-Optimiste.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-437:

Service Canada/demande au programme Emploi d'été Canada

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement :

- 1. Que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Emplois Été Canada (EÉC). Durée : 8 et 11 semaines et 35 h/semaine. Titre des postes: (2 étudiants ou étudiantes) technicien(ne) en loisirs ou récréologie ou éducateur (trice) physique.
- 2. Que Alain Vallée, maire et/ou Louis Paillé, directeur général, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.
- 3. Que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité au montant de 85 \$ dans le Bulletin de Mékinac pour souhaiter de Joyeuses Fêtes à la population de Sainte-Thècle.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-439:

Nomination d'une personne responsable de l'aide aux sinistrés en situation d'urgences

CONSIDÉRANT que Madame Sophie Merla est intéressée d'être la personne responsable de l'aide aux sinistrés en situation d'urgences;

CONSIDÉRANT que Madame Sophie Merla est disponible pour occuper cette fonction en situation d'urgences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Madame Sophie Merla comme personne responsable de l'aide aux sinistrés en situation d'urgence pour la municipalité de Sainte-Thècle.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-440:

Demande du propriétaire du 101, 6<sup>ème</sup> Avenue du Lac Croche Sud/remboursement d'extincteurs

CONSIDÉRANT que M. Thibodeau dit qu'il a remis deux extincteurs au chef pompier pour les faire remplir, il y a environ deux ans, et qu'ils ne lui ont jamais été retournés;

CONSIDÉRANT que M. André Thibodeau a remis une facture de deux extincteurs au chef pompier pour être remboursée;

CONSIDÉRANT que le chef pompier dit ne pas d'avoir pris les extincteurs de M. Thibodeau;

CONSIDÉRANT que les extincteurs doivent être apportés au bureau municipal pour le remplissage; car le nom du propriétaire est enregistré par le personnel du bureau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne rembourse pas les extincteurs au propriétaire du 101, 6<sup>ème</sup> Avenue du Lac Croche Sud à Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## <u>Demande de modification d'éclaire dans le local 210 de l'Hôtel de Ville par</u> Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac

CONSIDÉRANT que l'Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac nous demande d'augmenter l'éclairage dans la zone de leur bureau de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au directeur des travaux publics d'aller vérifier si l'éclairage du local 210 est adéquat et s'il ne l'est pas de la faire modifier par l'électricien.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-442

Demande du tournoi de hockey bottine pour avoir un permis de boisson

CONSIDÉRANT la demande du tournoi de hockey bottine de leur fournir un permis de boisson pour leur tournoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande un permis de boisson pour le tournoi de hockey bottine qui se tiendra les 16-17-18 janvier 2015 au parc Saint-Jean-Optimiste.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance :

Denis Vandal pose une question concernant la rénovation de l'ancien moulin à scie de Groleau Inc.

Jocelyne Gervais pose des questions concernant le procès-verbal qui n'est pas sur internet et sur l'embauche de la directrice générale adjointe.

#### AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle

## Rés. 2014 12-443 :

## Levée de la séance

À 20 heures et 40 minutes, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

	ADOPTÉE UNANIMEMENT
Sanitaina tuisanian	Maina
Secrétaire-trésorier	Maire

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 15 décembre 2014, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

#### Sont présents:

Monsieur Jean-François Couture, conseiller Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère Monsieur André Beaudoin, conseiller Monsieur Jacques Tessier, conseiller Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

#### Est absente:

Madame Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé et Julie Veillette

## Rés. 2014

#### 12-444 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2015 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 201412-445: Prévisions budgétaires 2015

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2015

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

#### RECETTES

BUD	GET	2014	BU	DGET	201	5
TAXES 1	489	150	\$	580	447	\$
COMPENSATION SERVICES MUNICIPAUX	493	954	\$	482	682	\$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	132	610	\$	156	288	\$
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	321	610	\$	320	650	\$
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT	455	610	\$ 1	527	192	\$

AFFEC'	MOITAT	DE	SURPLUS
Grand	TOTAL.	DES	RECETTES

	37	958	\$		0	\$
2	921	892	Ś	4 067	259	Ś

## DÉPENSES

	BU	DGET	201	4	в	JDGEI	201	.5
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		452	090	\$		473	296	\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		334	213	\$		326	401	\$
TRANSPORT ROUTIER		686	556	\$		729	135	\$
HYGIÈNE DU MILIEU		443	756	\$		471	794	\$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		13	080	\$		19	265	\$
URBANISME/MISE EN VALEUR TERRITOIR	E	201	708	\$		160	335	\$
LOISIRS ET CULTURE		344	975	\$		355	110	\$
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)		76	479	\$		75	591	\$
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)		342	735	\$		365	949	\$
Immobilisation		26	300	\$	1	090	383	\$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	2	921	892	\$	4	067	259	\$

## LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2015

	TAXES 2014	TAXES 20	15
Taxe foncière générale	\$ 0.560/100	\$ 0.598/10	0\$
Taxe spéciale Sécurité publique	\$ 0.100/100	\$ 0.092/10	0\$
Taxe spéciale - Réforme Ryan	\$ 0.140/100	\$ 0.140/10	0\$
Total des taxes	\$ 0.800/100	\$ 0.830/10	0\$

## Pourcentage d'augmentation pour les taxes 3.75 %

## TAXES DE SERVICE

Commerce catégorie no.4	\$ 500.00	\$ 500.00
Commerce catégorie no.2 Commerce catégorie no.3	\$ 150.00 \$ 250.00	\$ 150.00 \$ 250.00
Commerce catégorie no.1	\$ 100.00	\$ 100.00
Camp forestier	\$ 50.00	\$ 50.00
Chalet	\$ 100.00	\$ 100.00
Maison et logement	\$ 130.00	\$ 130.00
Tarif d'enlèvement des ordures		
Tarif service d'égout	\$ 95.00 log.	\$ 95.00 log.
Tarif dette d'eau (règl.207-2003)	\$ 22.00 log	\$ 0.00 log.
Tarif service d'eau	\$ 70.00 log.	\$ 70.00 log.

## Pourcentage de réduction pour les services -6,00 %

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-446 :

Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2015-2016-2017

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2015-2016-2017

DESCRIPTION	COÛT
REFECTION TROTTOIR ET STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE	50 000 \$
MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET	
RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE	200 000 \$
MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET	
LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT	
PLUVIAL ET SANITAIRE, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LA	1 300 000 \$
RUE MASSON	
DES PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	1 550 000 \$

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2014 12-447 :

<u>Diffusion des prévisions budgétaires 2015 et le programme des dépenses en immobilisation 2015-2016-2017</u>

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2015 et le programme des dépenses en immobilisation 2015-2016-2017 par la poste dans le bulletin municipal

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais pose des questions concernant les prévisions budgétaires de la municipalité.

Denis Vandal demande si les coûts sont moindres en eau potable considérant que nous sommes alimentés par des sources.

Marcel Bacon pose une question concernant la valeur des chalets qui ont beaucoup augmentés au fil des ans.

## Rés. 2014

## 12-448 : Levée de la séance

À 20 heures et 40 minutes, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement de lever la séance.

# Maire Secrétaire-trésorier

ADOPTÉE UNANIMEMENT